

Document d'actions et de gestion concertée

Version de 10/2019, pour la période 2020-2030

Bois de la Vieille Vaigue

Marais de Taugon

Vendée et Charente-Maritime

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

CREN Poitou-Charentes

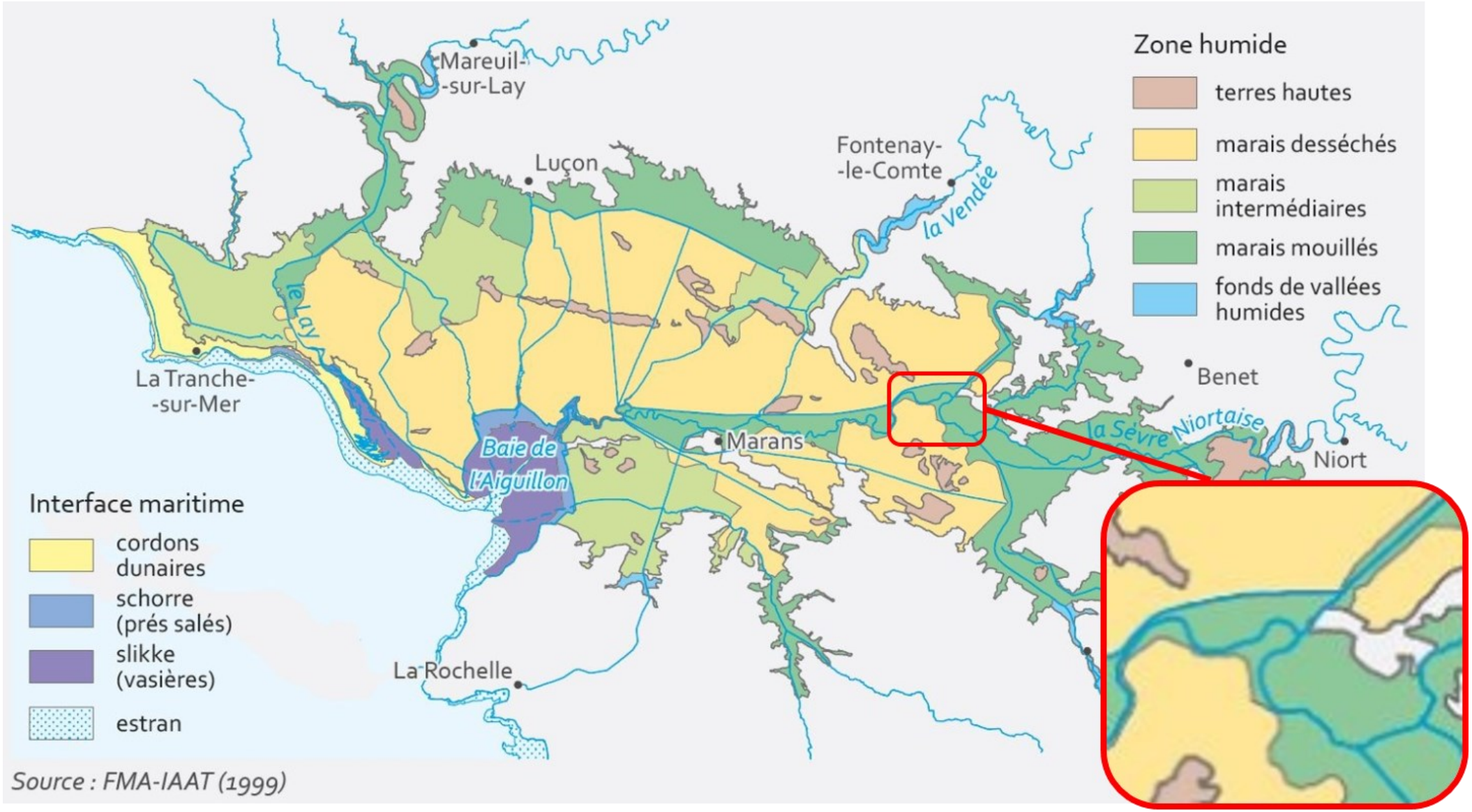
Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire - 1 rue Célestin Freinet - 44200 Nantes - tel. 02 28 20 51 66

Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes - 44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers - tel. 05 49 50 42 59

La Région et l'Union européenne soutiennent le projet « Actions du CREN-PC pour la sauvegarde de la biodiversité » dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 »

Sommaire

- **Préambule** p.2
- **Carte d'identité du site** p.5
- **Description du site** p.8
  - 1. Présentation générale du site p.8
    - Localisation p.8
    - Statuts d'inventaire et de protection p.8
    - Place du site au sein du réseau local p.8
    - Historique de l'intervention du CREN p.8
    - Évolution historique de l'occupation du sol p.8
    - Nature du foncier p.8
  - 2. Environnement socio-économique p.10
    - Historique p.10
    - Agriculture p.10
    - Populiculture p.10
    - Chasse et Pêche p.10
  - 3. Paysage p.11
    - Contexte p.11
    - Ambiance p.11
  - 4. Composantes de l'écosystème p.13
    - Contexte climatique p.13
    - Contexte pédologique et géologique p.13
    - Contexte hydrologique p.15
    - Gestion hydraulique p.15
    - Habitats naturels p.19
    - Flore p.19
    - Faune p.23
- **Evaluation et facteurs d'influence** p.26
  - 1. Evaluation du patrimoine naturel p.26
    - Intérêts paysagers p.26
    - Intérêts au regard des habitats p.26
    - Intérêts floristiques p.27
    - Intérêts faunistiques p.29
  - 2. Les facteurs d'influence p.31
    - Ecologiques p.31
    - Réglementaires p.32
    - Socio-économiques p.32
- **Enjeux, objectifs et actions** p.33
  - 1. Définition des enjeux p.33
    - Enjeux écologiques p.33
    - Enjeux socio-économiques p.39
    - Enjeux paysagers p.39
    - Synthèse des enjeux à l'échelle du site p.40
  - 2. Définition des objectifs et programme d'actions p.41
    - Objectifs à long terme p.41
    - Objectifs opérationnels et programme d'actions p.41
  - 3. Présentation des fiches techniques p.42
- **Planification des actions** p.78
- **Bibliographie** p.79


Zone humide
terres hautes
marais desséchés
marais intermédiaires
marais mouillés
fonds de vallées humides
Mareuil-
-sur-Lay
Luçon
Fontenay-
-le-Comte
la Vendée
le Lay
La Tranche-
-sur-Mer
Baie de
l'Aiguillon
Marans
Benet
la Sèvre Niortaise
Niort
La Rochelle
Interface maritime
cordons dunaires
schorre (prés salés)
slikke (vasières)
estran
Source : FMA-IAAT (1999)

Préambule Les Conservatoires

Respectivement créés en 1993 et en 2014, le **Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes** (CREN Poitou-Charentes) et **le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire** (CEN Pays de la Loire) contribuent, dans un esprit de concertation et de rigueur scientifique, à la protection des espaces naturels, des paysages, des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

Outil à la disposition des usagers et des acteurs du territoire, ils agissent en complémentarité et conformité avec la règlementation environnementale.

Véritables structures partenariales, ils interviennent directement par l'acquisition, la maîtrise d'usage, l'aménagement et la gestion des milieux d'intérêt patrimonial, mais également en assistant les porteurs de projets - publics ou privés - souhaitant valoriser leurs espaces et leurs paysages les plus remarquables.

Membres de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN), qui regroupe les 29 Conservatoires, les Conservatoires partagent les valeurs communes de la Charte des CEN et développent des actions de connaissance, protection, gestion et valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Connaître

Mieux connaître pour bien protéger les espaces naturels par la mise en œuvre de diagnostics et suivis scientifiques en s'appuyant sur les compétences d'autres structures, organismes ou réseaux, mais aussi sur les retours d'expériences entre gestionnaires.

Protéger

Assurer durablement la conservation des espaces naturels les plus remarquables des régions par l'acquisition, la location ou la signature de conventions de gestion avec les propriétaires, en associant les élus et usagers dans un esprit de partenariat et de concertation. Les terrains, ainsi protégés à long terme, font l'objet de plans de gestion définis et mis en œuvre par les Conservatoires. Ceux-ci décrivent alors les études, travaux, actions à visée pédagogique à réaliser à des fins de bonne conservation des sites.

Gérer

Réhabiliter et faire perdurer des pratiques et activités respectueuses de l'environnement en associant l'ensemble des usagers et des exploitants à la sauvegarde de la faune et de la flore. Restaurer au préalable les milieux naturels dégradés afin d'assurer leur fonctionnalité écologique. Pour réaliser les travaux, les conservatoires font intervenir des structures telles que des entreprises d'insertion. Ils cherchent, notamment au moyen de la réunion de Comités de gestion des sites, à développer ces actions en recherchant la concertation avec les partenaires locaux.

Valoriser

Faire découvrir notre patrimoine naturel et paysager aux habitants des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes et sensibiliser aux enjeux de conservation et pratiques de gestion des milieux naturels, car la nature est une richesse qu'il est nécessaire de bien connaître pour mieux la préserver.

Le Marais poitevin, vaste zone humide de 100 000 hectares, accueille une biodiversité remarquable. Il accueille une trentaine d'habitats naturels et près d'une centaine d'espèces reconnues d'intérêt communautaire.

Il a été labellisé Parc naturel régional en 2014. Les acteurs du territoire s'engagent notamment à « préserver et restaurer le fonctionnement écologique du Marais », tel que le prévoit la charte de PNR, avec l'objectif de :

- Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine biologique et paysager,
- Conduire des programmes de préservation, de valorisation et de restauration des sites à haut potentiel écologique et des espèces remarquables,
- Contribuer à la bonne gestion des espèces et des habitats sur l'ensemble du Marais.

Le CREN Poitou-Charentes a développé depuis 1998 une politique de préservation des sites naturels remarquables du Marais poitevin au moyen de la maîtrise foncière et d'usage dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Parc. En 2005, le CREN mettait en place le Plan d'acquisition de sites en Marais poitevin (PAMP) pour participer à la stratégie de restauration du milieu naturel développée par le territoire (**Carte n°1**). L'intervention du Conservatoire porte sur des secteurs stratégiques ciblés relevant des objectifs relatifs à l'amélioration de la multi-fonctionnalité hydraulique, épuratrice (qualité de l'eau) et biologique de la zone humide Marais poitevin. Ce plan d'acquisition répond également aux objectifs de préservation de la forte identité paysagère et esthétique du Grand site de France « Marais Mouillé Poitevin », territoire reconnu d'importance nationale.

Au 1er janvier 2018, le CREN Poitou-Charentes assure la protection de 367 ha répartis sur 13 sites du Marais poitevin.

Plus récemment, le CEN Pays de la Loire a réalisé l'acquisition d'un ensemble de plus de 11 hectares situé sur le site du Bois de la Vieille Vaigue à Maillé (Vendée). Le CEN Pays de la Loire n'a pas de stratégie foncière formalisée à ce stade pour le Marais poitevin, mais pourra être amené à se positionner sur d'autres sites, si son intervention est jugée utile et pertinente, conformément et dans les conditions prévues dans son plan d'actions quinquennal approuvé par l'Etat et la Région des Pays de la Loire.

Les politiques d'intervention foncière du CREN Poitou-Charentes et du CEN Pays de la Loire sont menées en concertation étroite avec les autres acteurs du foncier, notamment les SAFER, le Conservatoire du littoral et les Conseils départementaux des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et de Vendée. Elles contribuent à la mise en œuvre de la stratégie foncière pour le Marais poitevin élaborée par l'Etablissement public du Marais poitevin.

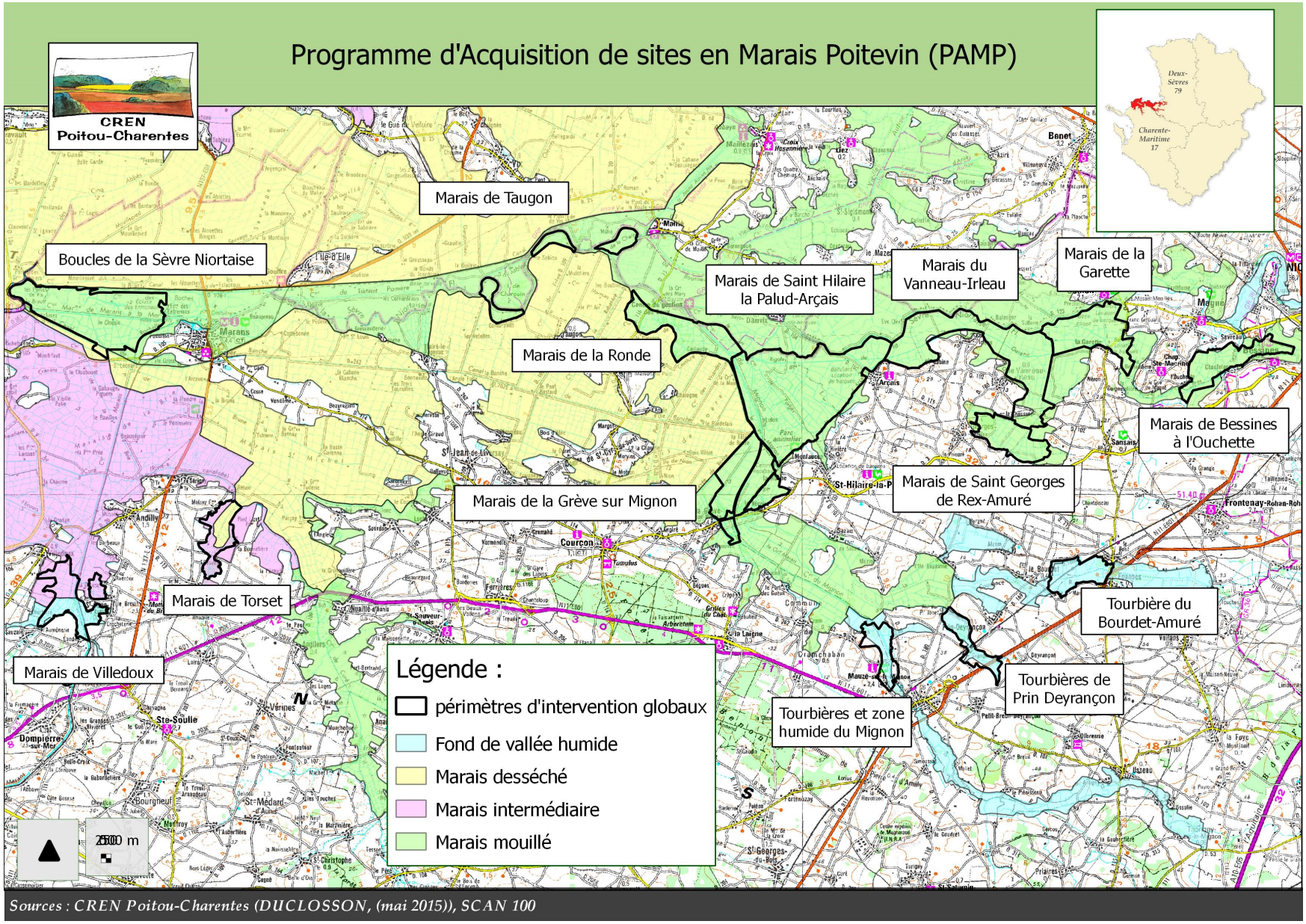
Le Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR Marais poitevin) veille à la préservation et la restauration du patrimoine naturel du territoire notamment en accompagnant la mise en œuvre des actions foncières des deux Conservatoires d'espaces naturels intervenant dans le Marais poitevin. Il porte des actions de restauration des milieux naturels, en particulier de surfaces de prairie naturelle, susceptibles de concerner les terrains sous maîtrise foncière et d'usage des deux Conservatoires d'espaces naturels. Il assure l'interface avec les acteurs, outils et collectivités territoriales du territoire.

Le partenariat, formalisé sous convention tripartite, entre les deux Conservatoires d'espaces naturels ainsi que le Parc naturel régional du Marais poitevin est garant de la qualité, de la pérennité, de l'efficacité et de l'intégration territoriale des démarches de préservation et de gestion des sites naturels les plus remarquables du Marais poitevin.

Le « Document d'actions et de gestion concertée », approuvé par le Comité partenarial de gestion, par les Conseils d'administration et les Conseils scientifiques des deux Conservatoires, a vocation à formaliser les objectifs et les modalités de gestion du complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon, après avoir synthétisé les intérêts et les enjeux du site.

Il s'agit d'un document :

- *de communication auprès des élus et partenaires,*
- *opérationnel, pour une mise en œuvre concrète des actions programmées.*



Carte n°1 : Programme d'Acquisition de sites en Marais Poitevin (PAMP). Sources : CREN Poitou-Charentes

Carte d'identité du site

Nom : Bois de la Vieille Vaigue / Marais de Taugon

Parcelles concernées : 45 parcelles (10,16 ha) sur Maillé pour le Cen PDL et 7 parcelles (2,4 ha) sur Taugon pour le CREN PC.

Situation :

Les parcelles acquises se trouvent de part et d'autre de la Sèvre Niortaise qui constitue la limite départementale Vendée/Charente-Maritime. Côté Vendée, les terrains du CEN PDL représente 10,16 hectares à l'ouest (Bois de la Vieille Vaigue), au nord et au sud de la commune. Côté Charente-Maritime, les terrains du CREN PC totalise 2,40 hectares au nord-est (Ile de La Chatte) et nord-ouest de la commune.

Localisation des périmètres d'étude



Statuts et zonages environnementaux :

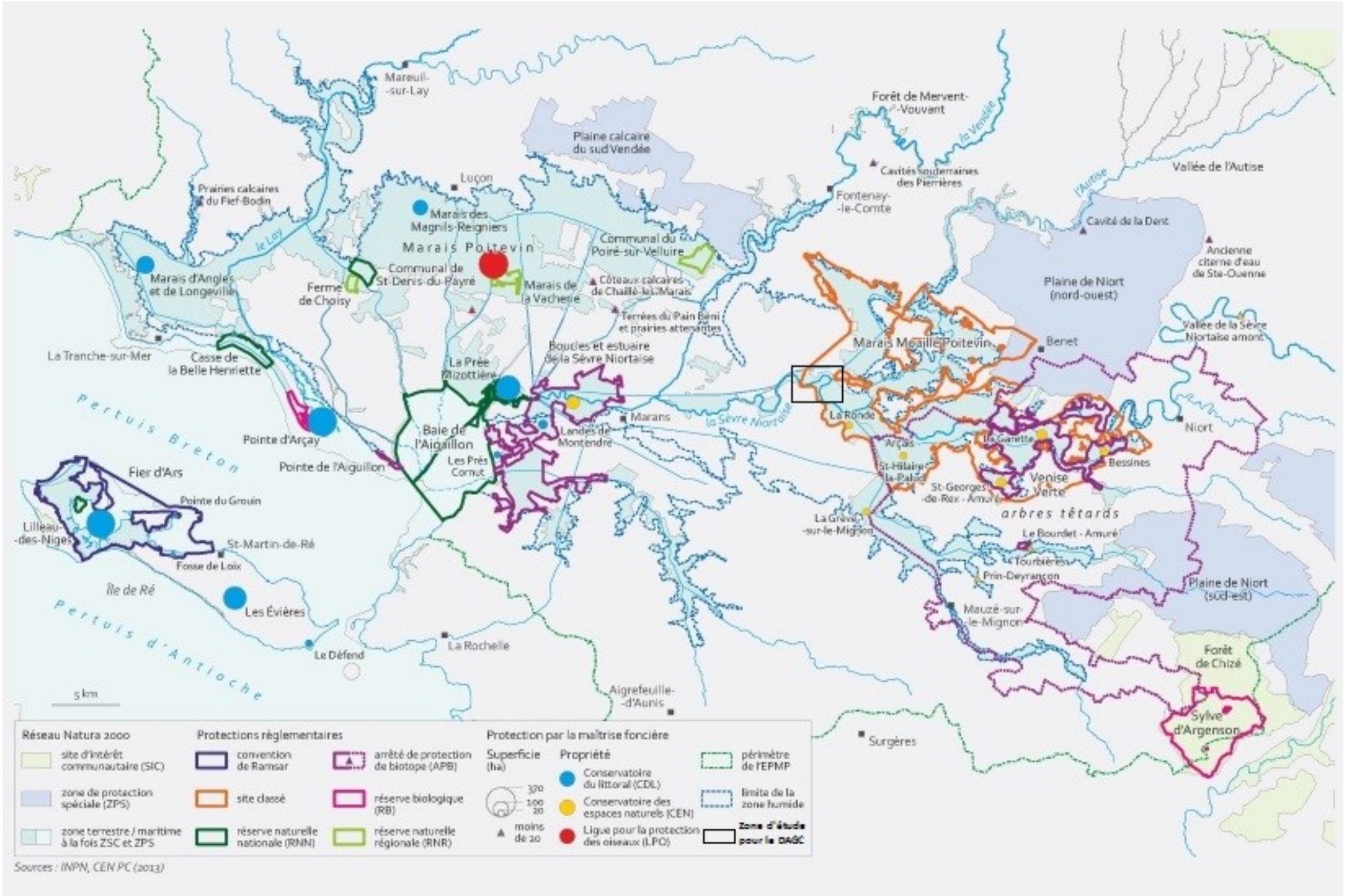
Site Classé du « Marais Mouillé poitevin » (09/05/2003, (articles L.341-1 à L.341-22 du Code de l'environnement)
Grand site de France en Pays de la Loire
Site Natura 2000 n°44 « Marais poitevin » (ZPS FR 5410100 et SIC FR 5400446)
ZICO PL13 : Marais poitevin et Baie de l'Aiguillon
ZNIEFF de type 1 n°520013175 : Marais de la Jeune Autize
ZNIEFF de type 1 n°540014406 : Les Sauveurs
ZNIEFF de type 1 n°520520015 : Sèvre Niortaise et canaux évacuateurs
ZNIEFF de type 2 n°520016277 : Complexe écologique du Marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenant.
Les acquisitions s'inscrivent également dans le périmètre du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Document de gestion pour la période : Janvier 2020 – Janvier 2030

Nom et coordonnées des responsables :

Fabrice NORMAND - Directeur-adjoint du CEN Pays de la Loire
@ : f.normand@cenpaysdelaloire.fr
Raphaël GRIMALDI - Responsable de l'antenne des Deux-Sèvres
@ : grimaldi@cren-poitou-charentes.org

Surface sous maîtrise foncière et d'usage par les conservatoires : 12,56 hectares



Sources : *INPN, CEN PC (2013)*



1945



1964



1992



2019

Photos aériennes historiques du Bois de la Vieille Vaigue et de l'Ile de la Chatte. Sources : IGN

Description du site

1. Présentation générale du site

Localisation

Le complexe Bois de la Vieille Vaigue / Marais de Taugon est situé dans la partie centrale des marais mouillés bocagers du Marais Poitevin. Il s'agit d'une enclave de marais mouillés délimitée par le canal de Vix et , tout proche des bourgs de Saint-Georges-de-Rex et d'Amuré.

Statuts d'inventaire et de protection

Situé au cœur du Parc naturel régional du Marais poitevin, ce site fait l'objet de nombreux statuts :

- Les ZNIEFF I n°175, n°406, n°015 et ZNIEFF II n°277 n'ont pas de portée réglementaire ; elles identifient des espaces à enjeux pour la conservation de la biodiversité (présence d'espèces dites « déterminantes »).

- Le classement européen Natura 2000 en 2003, reconnait la richesse en biodiversité du Marais Poitevin avec 26 espèces d'oiseaux, 13 espèces d'amphibiens, 4 espèces de reptiles, la Rosalie des Alpes, la Marsilée à quatre feuilles, la Loutre d'Europe mais aussi 11 espèces de poissons, 2 espèces de lépidoptères, et 26 habitats naturels d'intérêt européen communautaire. Le site Natura 2000 est composé de la fusion de la ZPS FR5410100 (désignée par arrêté ministériel du 27/08/02) et des SIC FR5400446 et FR5200659. La gestion du site est régie depuis 2003 par un DOCOB qui est en cours d'actualisation.

- Ce site a aussi été classé le 9 mai 2003 pour son intérêt paysager, pittoresque et scientifique. Ce classement protège le marais mouillé sur 18 620 ha.

Place du site au sein du réseau local

Le Programme d'acquisition et de gestion de sites en Marais Poitevin (PAMP) qui regroupe 14 sites sur la partie picto-charentaise de ce territoire (cf **Carte n°1**) est porté par le CREN PC depuis 2004 à la demande de l'Etat. A travers ce programme, l'objectif du Conservatoire est d'améliorer la multifonctionnalité hydraulique, épuratrice et biologique de cette zone humide majeure sur le plan national. Les premières acquisitions sur la Commune de Taugon ont été faites en 2012. Au 1er janvier 2018, le Conservatoire était propriétaire et gestionnaire de près de 350 ha sur ces 14 sites sur l'ensemble du Marais poitevin.

Les propriétés du CEN Pays de la Loire à Maillé sont les premières acquises sur le territoire vendéen. Il n'y a pas à ce stade de stratégie d'acquisition formalisé, toutefois le Conseil scientifique a approuvé un périmètre d'intervention sur le secteur du Bois de la Vieille Vaigue le 20/06/2016.

Historique de l'intervention du CREN

Sur ce site, un partenariat entre le CEN Pays de la Loire, le CREN Poitou-Charentes et le Parc naturel régional du Marais poitevin a été signé en 2019. L'objectif est de préserver et gérer les sites naturels remarquables par la maîtrise foncière et d'usage, la mise en œuvre et le suivi de la restauration et de la gestion, de constituer des comités partenariaux de gestion, de faciliter l'échange de données ainsi que valoriser ces sites auprès du grand public.

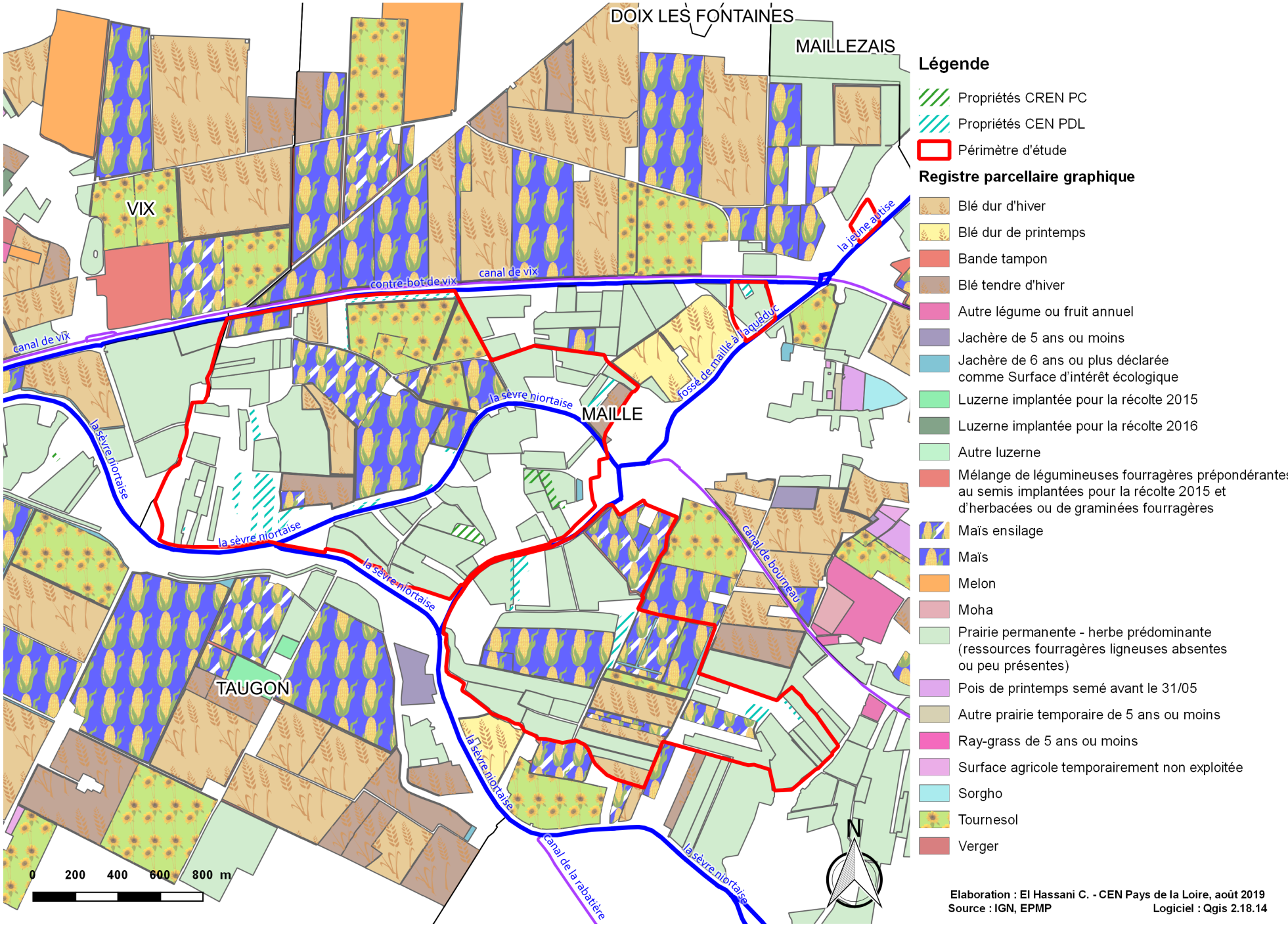
Evolution historique de l'occupation du sol en marais mouillés

Le Marais poitevin constituait un vaste marécage jusqu'à l'aménagement des marais desséchés et leur parcellaire normé en 1702 (**ANNEXE 2**). A cette époque, le lit majeur de la Sèvre Niortaise est déjà plus ou moins contraint par les ouvrages de dessication et forme le marais mouillé. Le réseau hydraulique secondaire et tertiaire a été dessiné au début du 19ème siècle dans le cadre du Projet Mesnager (**ANNEXE 3**) dont l'objectif était d'assécher les marais en faveur de la navigation. C'est également ce projet qui acte la naissance de l'Ile de la Chatte (isolement non naturel). Les fossés et les conches délimitent une multitude de petites parcelles, traditionnellement conduites en prairies ou en terrées (parcelles de frênes taillés en têtard).

La régression de l'élevage bovin constaté depuis les années 1950 sur ce secteur a conduit à la disparition des prairies au profit de boisements, de peupleraies, mais aussi de cultures, appauvrissant l'intérêt paysager et écologique du site.

La Sèvre Niortaise a quant à elle subit de nombreux aménagements entre 1845 et 1872 : élargissement, approfondissement, désenvasement.

Nature du foncier



Carte n°2 : Usage agricole des sols extrait du Registre Parcellaire Graphique (2017)

Le périmètre d'étude est composé d'une multitude de petite parcelles d'une quinzaine d'ares en moyenne appartenant à des propriétaires privés (**ANNEXE 1**).

L'animation foncière menée depuis 1996 en partenariat avec la SAFER a permis au CREN Poitou-Charentes d'acquérir 11,5% de l'objectif fixé pour 2017 sur les Marais de Taugon. Les objectifs fonciers du CEN Pays de la Loire sur le secteur du Bois de la Vieille Vaigue seront décrits dans le programme d'actions de ce document.

2. Environnement socio-économique

Historique

La commune de Maillé, dont l'origine du nom vient du latin *Malleacum* (mauvaises eaux), située en plein cœur du Marais poitevin était habitée principalement par des religieux. Sur le premier plan cadastral de la commune, daté de 1835, les sites Bois de la Vieille Vaigue/Ile de la Chatte était différent :

Le Bois de la Vieille Vaigue, le parcellaire bien que déjà complexe, était au 19ème siècle bien moins morcelé qu'aujourd'hui. Toutefois les bordures de Sèvre était déjà divisés en petites parcelles. Le cadastre actuel est issu d'une révision opérée en 1935.

L'Ile de la Chatte, enclave issue de la création du Fossé du Loup en 1898 créée en adaptation aux fréquentes inondations de la Sèvre, n'est accessible que par une unique desserte terrestre depuis le bourg de Maillé. Jusqu'en 1928, les maraîchins de l'ile ont exploité les terres en s'y rendant en barque (élevage et culture de subsistance). Aujourd'hui seuls le pâturage et la populiculture sont encore pratiqués. Le parcellaire du cadastre napoléonien était également moins morcelé qu'aujourd'hui.

Aux alentours de 1870, une réflexion sur les aménagements hydrauliques, générale à l'ensemble des marais mouillés, a été menée par les syndicats de marais.

Les aménagements hydrauliques ont été accompagnés de plantations de frênes, taillés en têtard, afin de fournir du bois de chauffage et du fourrage.

Agriculture

L'agriculture est très présente sur le secteur (**Carte n°2**). Le Bois de la Vieille Vaigue et l'Ile de la Chatte sont exempts de cultures et accueillent en revanche des prairies permanentes principalement en pâturage bovin. Cette activité a notamment pu se redévelopper depuis les années 1990, grâce à l'intervention conjointe du Conservatoire et du PNR qui a permis de conforter les îlots de pâturage. Aujourd'hui deux éleveurs de bovins exploitent les prairies du CREN PC sous bail rural à clauses environnementales depuis 2017. Toutefois, de nombreuses parcelles proches de celles acquises sont cultivées en maïs, blé et parfois tournesol. Cette évolution est à mettre en relation avec les déclin de la polyculture et de l'élevage et la montée en puissance de la céréaliculture dans le Marais poitevin depuis les années 1980.

Populiculture

Les premiers peupliers sont apparus à la fin du XVIII^{ème} siècle, mais les grandes plantations se sont surtout déroulées au milieu du XX^{ème} siècle, après l'installation des premières scieries et la mise en place d'aides à la plantation. Les acquisitions du CEN Pays de la Loire sur Maillé sont issues de la vente de terres appartenant aux propriétaires d'une ancienne scierie sur la commune qui employait une soixantaine de personnes. Ces peupleraies ont déjà connus deux révolutions (2 cycles culturaux complets).

La crise de l'industrie du bois des dernières années et la fermeture des scieries locales tendent à faire légèrement régresser cette activité De nombreuses peupleraies abandonnées ont dépéri et permis l'apparition d'arbres et de végétation plus spontanés. C'est le cas des parcelles achetées par les Conservatoires.

La peupleraie de l'Ile de la Chatte, ancienne prairie, a été plantée entre 1973 et 1991. Les arbres sont aujourd'hui en âge d'être exploités avec en sous-strate un couvert végétal forestier dense.

Chasse et pêche

Une Association communale de chasse agrée (ACCA) est implantée sur chacune des deux communes, et le secteur est régulièrement chassé ainsi qu'en témoignent la présence de miradors dans le Bois de la Vieille Vaigue et la pratique de l'agrainage.

Ce site est aussi régulièrement fréquenté par des pêcheurs de loisirs.

Cabanisation

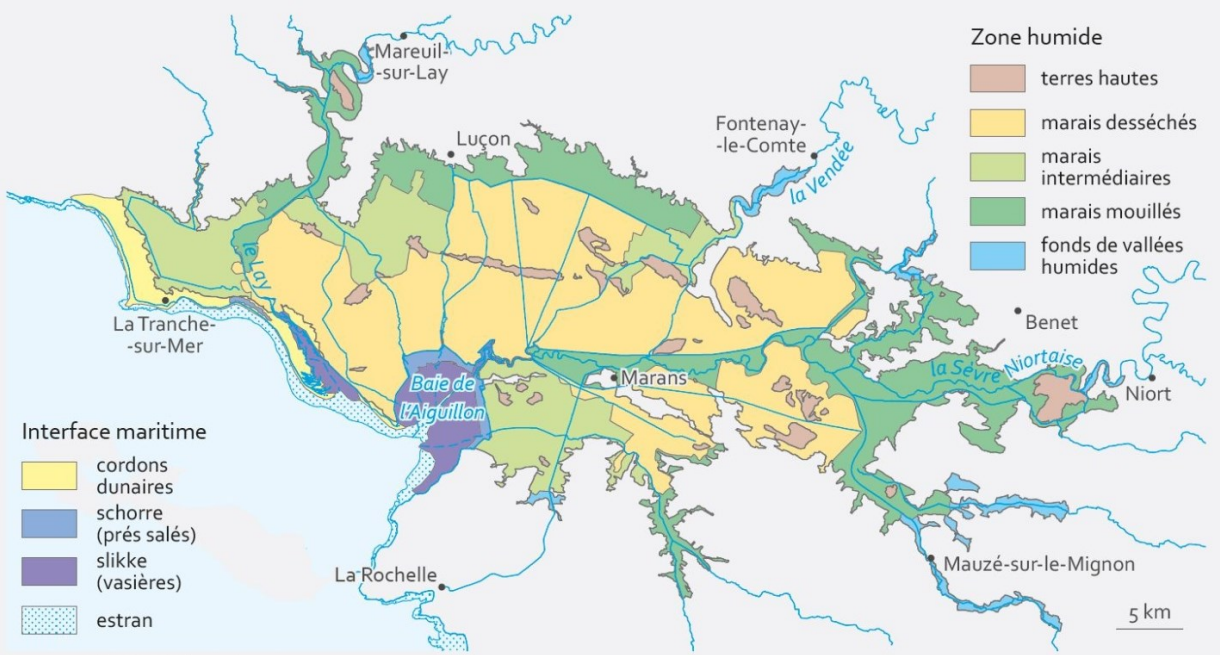
Depuis les années 1970-1980 au moins, la « cabanisation » sur les berges de la Sèvre Niortaise a pris de l'ampleur. Pourtant, la pratique du camping est interdite en site classé selon le Code de l'urbanisme. Dans ce contexte, l'Etat en lien avec les acteurs locaux a mis

en place un plan d'action destiné à contenir et progressivement résorber ce phénomène. Quant au devenir de ces terrains privés, une réflexion autour des propositions d'alternatives, nouveaux usages et maîtrise foncière, est en cours pour « désartificialiser » et recouvrer des milieux naturels. Le CEN Pays de la Loire est concerné par cette problématique dans le Bois de la Vieille Vaigue où trois cabanes se trouvent enclavées entre la Sèvre niortaise et les parcelles acquises.

3. Paysage

Contexte

Les sites de Maillé et Taugon font partie intégrante du vaste ensemble des marais mouillés bocagers (**Carte n°3**) et vallées humides du marais poitevin, communément appelé la « Marais Mouillé Poitevin ». Les marais mouillés, inondables par crues ou par engorgement sont structurés par un réseau de canaux doublé d'une trame bocagère dense, de boisements humides (terrées) et de communaux.



Carte n°3 : Carte des entités paysagères du Marais poitevin (Atlas du Marais poitevin, EPMP, 2015)

Les terrées correspondent à des petites bandes de terre exhaussées par dépôt du produit de curage des fossés et plantées de frênes (le plus souvent), d'aulnes ou de saules taillés en têtards ayant vocation à fournir du bois de chauffe ou du fourrage (feuilles de frênes).

Les canaux sont aussi régulièrement accompagnés d'ourlets bocagers composés d'arbres têtards doublés d'une rangée de peupliers (revenu économique en place depuis le XIXème siècle).

Les terrains à l'est de Maillé s'ancrent davantage dans des paysages intermédiaires entre des marais bocagers densément irrigués et des lambeaux de plaines cultivées (PNR Marais poitevin, 2010).

Ainsi on distingue sur l'aire d'étude trois entités:

le *Bois de la Vieille Vaigue* (**Photo n°2,4,5**) : rangées de peupliers en âge d'exploitation, strate herbacée de *Carex*, arbustive et forestière et quelques terrées alternent entre les fossés tertiaires en voie d'atterrissement. Une roselière haute, dense et profonde subsiste encore en son cœur. A l'Est, une exploitation maïsicole contraste avec l'Ouest de l'entité où des prairies humides à haute valeur biologique sont pâturées de façon extensive par des bovins et des équidés.

l'*Ile de la Chatte* (**Photo n°1**) : dépourvue de culture (hormis quelques rangées de vigne) et de siège d'exploitation agricole, cette île (inscrite dans le PIG du CREN PC), accessible par voie de terre par un unique pont comporte des prairies humides pâturées typiques de marais mouillés dont le pourtour est délimité par une ceinture d'arbres entretenus en têtards. On y trouve également des peupleraies et quelques terrées.

le *Grand Marais et le Marais de Camont* (**Photo n°3**) : secteur à plus haute activité agricole ou alternent prairies, cultures céréalières, haies bocagères et boisements. Les peupleraies sont d'âges plus ou moins avancés allant de jeunes arbres dont le houppier est peu développé et laisse assez de lumière pour la croissance du couvert forestier très dense aux grands arbres en âge d'exploitation concurrents des arbres spontanés.

Les autres parcelles maîtrisées mais excentrées de ces grands ensembles ne sont pas détaillées ici.

A noter, certaines parcelles bordent les levées dont l'héritage historique, culturel et paysager mérite une attention particulière (PNR MP).



Photo n°1

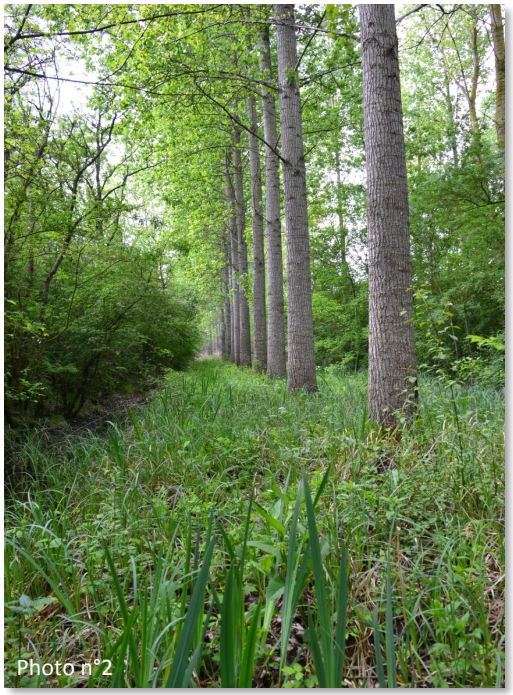


Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4

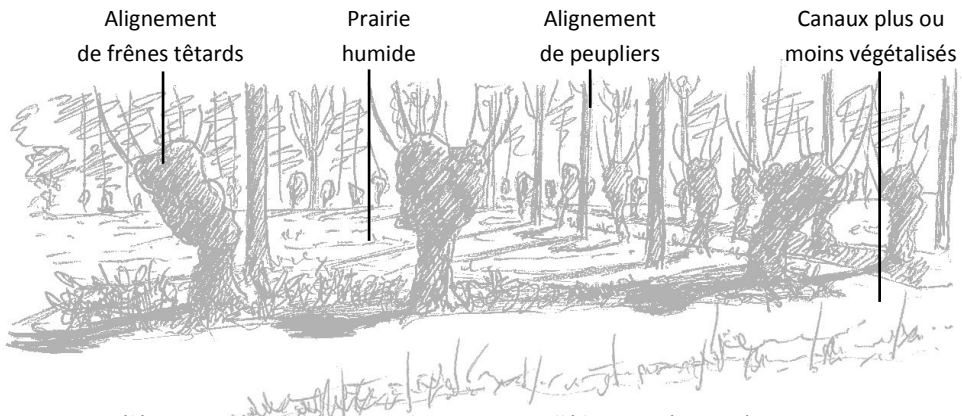


Figure 1 : Les éléments paysagers typiques du marais mouillé bocager (CEN PC)



Photo n°5

Ambiances

Malgré un relief assez doux, une fois entré au cœur du marais, il devient difficile de s'orienter : l'horizon disparaît derrière les hautes haies et les boisements qui couvrent le site. Le motif paysager de la prairie entourée d'alignements de frênes têtards doublés de peupliers et de fossés en eau participe fortement à l'organisation spatiale et à l'identité relativement récente du Marais Poitevin (**Figure 1**). De ce fait, c'est non seulement une image de référence pour les habitants et les différents acteurs du territoire mais aussi un élément de composition du site ayant motivé son classement au titre des sites.

4. Composantes de l'écosystème

Contexte climatique

Le bassin versant du Marais Poitevin est sous l'influence d'un climat océanique avec des vents dominants Ouest/Sud-Ouest. Les températures y sont douces et les précipitations assez élevées sont comprises entre 750 et 800 mm par an en moyenne (MétéoFrance 2013) avec un pic de trois mois (novembre, décembre et janvier) (**Figure 2**). Ces précipitations sont dites efficaces pour réhydrater les sols puisqu'elles sont issues de perturbations océaniques. Elles sont durables, régulières (avec un pic en hiver) et permettent une bonne pénétration dans les sols.

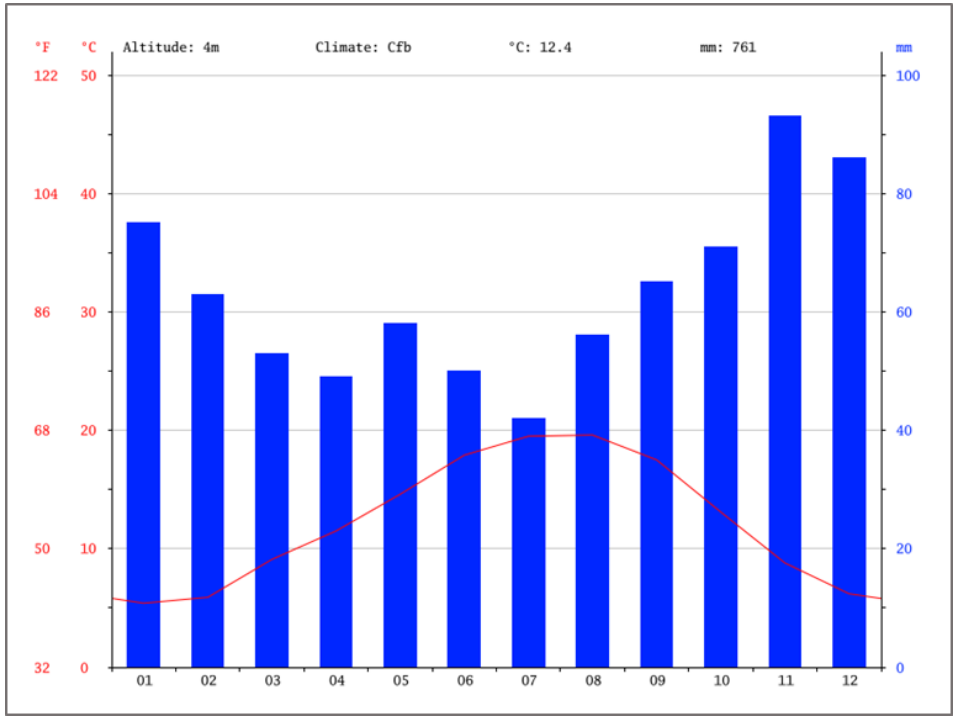


Figure 2 : Diagramme climatique de la commune de Maillé (85) - Source : Climate-data, 2019

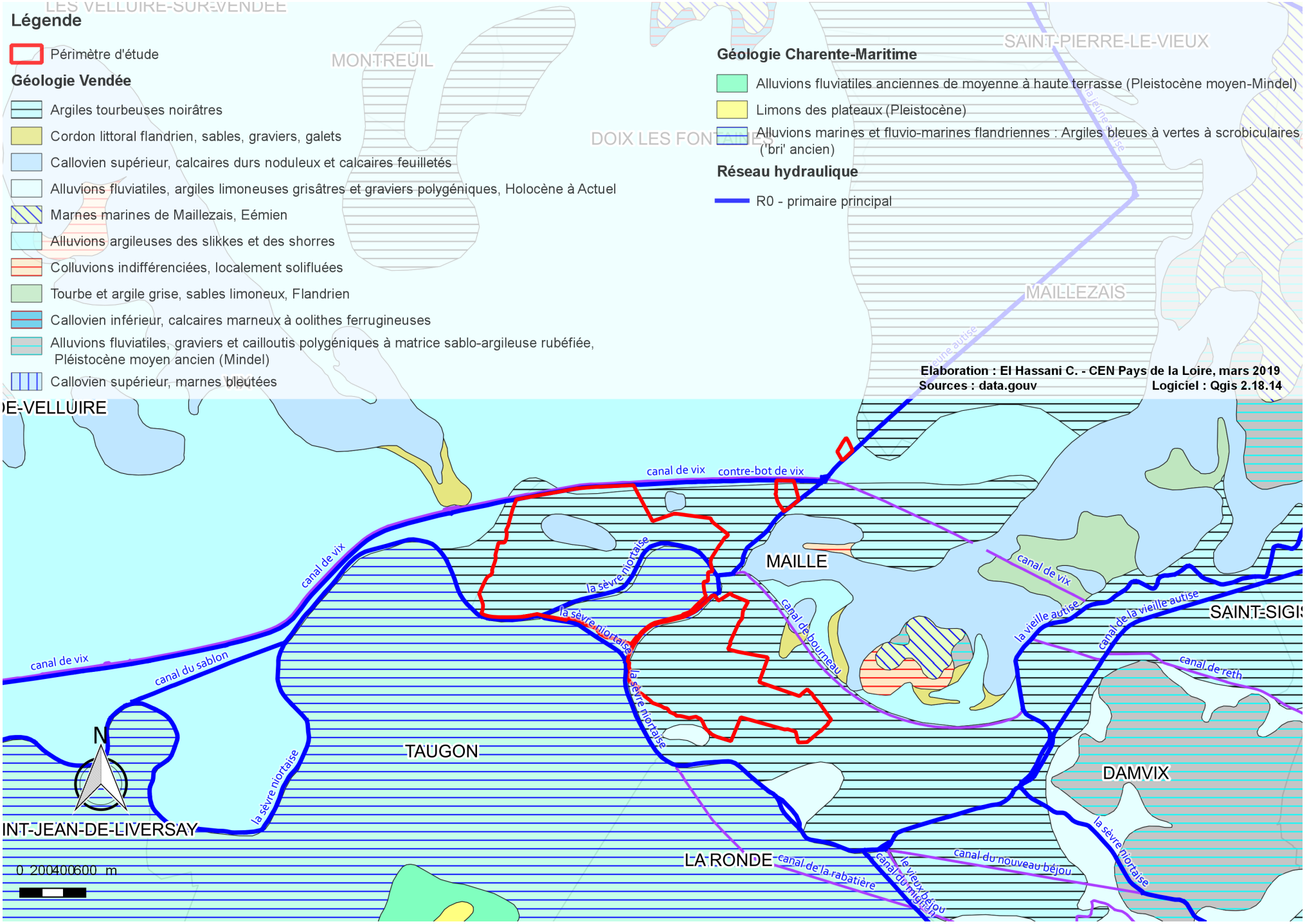
Août est le mois le plus chaud de l'année avec une température moyenne de 19.6°C. L'été est donc qualifié de relativement doux et bénéficie d'un ensoleillement d'environ 2000 heures/an (Climat-Vendée, 2019). Les hivers sont tempérés avec une température moyenne de 5.4 °C au cours du mois de janvier identifié comme le plus froid de l'année (Climate-data, 2019).

Contexte pédologique et géologique

Zone déprimée au Nord du bassin aquitain, le Marais Poitevin, autrefois archipel d'îles calcaires, fut petit à petit comblé par des dépôts sédimentaires argileux d'origine marine au cours de la transgression marine flandrienne. Ces dépôts argileux forment les alluvions marines aussi appelés « bri ».

Au néolithique, les accumulations de bri ont commencé à se couvrir de plantes supportant le sel : spartines, salicornes… A la fin du néolithique, la dynamique d'atterrissement a conduit à isoler certains dépôts de la submersion des marées. Les alluvions fluviatiles déposées par les eaux continentales ont alors commencé à créer des conditions favorables à l'implantation d'un autre type de végétation : roseaux, laîches et autres graminées.

Le complexe Bois de la Vieille Vaigue/Ile de la Chatte/Marais de Taugon, faisait partie de l'ancien Golfe des Pictions et repose aujourd'hui sur une couche géologique argileuse datant de l'Holocène de l'ère Quaternaire (moins de 1,75 MA) (BRGM, 2013). Les parcelles de Maillé reposent sur des argiles tourbeuses noirâtres. Le sol noir, chargé de débris végétaux en décomposition, forme finalement un complexe argilo-humique très fertile (**Carte n°4**). Seule la parcelle en bordure de la Jeune Autise ne repose pas sur ce type de sédiment, elle repose sur des alluvions argileuses des slikkes et des shorres. Les terrains de Taugon quant à eux se tiennent sur des bris anciens : alluvions marines et fluvio-marines fandriennes de type « Argiles bleues à vertes à scrobiculaires » (**Carte n°4**).



Carte n°4: Substrats géologiques de l'aire d'étude

Contexte hydrologique

Le fonctionnement hydraulique du complexe Bois de la Vieille Vaigue / Marais de Taugon correspond à celui des marais mouillés : les terres sont soumises aux inondations et constituaient avant canalisation à des zones d'expansion des crues de la Sèvre Niortaise.

Le réseau hydraulique (**Carte n°5**) s'articule en quatre niveaux : primaire principal, primaire, secondaire et tertiaire.

- Le réseau primaire regroupe les voies d'eau les plus larges qui assurent les fonctions d'écoulement des eaux et de navigation. Le marais est alimenté par le réseau primaire principal avec la Sèvre Niortaise et par le réseau primaire avec le Canal de Vix et le Canal de Bourneau.

- Le réseau secondaire concerne les cours d'eau dont la largeur est comprise entre 4 et 8 m (appelées aussi « conches »).

- Le réseau tertiaire correspond aux fossés de délimitation du parcellaire. Il s'agit de propriétés privées, mais certains fossés peuvent être définis comme étant d'intérêt collectif, si des critères hydrauliques, biologiques ou paysagers leur confèrent une utilité publique. Nombre de ces fossés sont en voie d'atterrissement voire, disparus. L'Ile de la Chatte dépend uniquement du réseau tertiaire pour son alimentation en eau et aucun ouvrage de régulation n'existe.

Cette section de la plaine inondable de la Sèvre niortaise appartient au bief du Carreau d'or et au bief de Bazoin.

La combinaison de facteurs tels qu'une faible altitude (dépressions), des sols imperméables, la Sèvre Niortaise qui serpente en de nombreux méandres, des précipitations abondantes ainsi qu'un nombre d'exutoires limité a naturellement engendré l'apparition d'une zone humide dans ce marais.

Toutefois ces particularités physiques et environnementales ont été contournées dès le XVIIème siècle sous l'impulsion d'aménageurs hollandais puis poitevins. C'est à cette époque que les syndicats de marais sont constitués, que des digues sont édifiées et des canaux creusés (Canal de Vix par exemple) pour assécher les marais et les mettre en culture. S'en suit alors au cours du XIXème siècle l'aménagement des marais mouillés pour améliorer l'évacuation de l'eau et la navigation. Des rivières sont canalisées ou leur cours redressé, élargi et approfondi, de nouveaux canaux sont creusés (Sèvre Niortaise et Jeune Autise notamment) et des barrages éclusés sont construits.

Gestion hydraulique

Les terrains du Bois de la Vieille Vaigue sont dépendants sur le plan hydraulique du réseau d'étiers alimentés par les canaux secondaires. Les prairies, la peupleraie ainsi que l'ancienne terrée sur l'Ile de la Chatte sont quant à eux alimentés en eau par le réseau tertiaire.

En place depuis 2014, le CTMA cadre du Marais poitevin coordonne les CTMA opérationnels dont celui sur la Sèvre Niortaise animé par l'IIBSN qui tend à développer ces actions prioritairement autour des ouvrages hydrauliques et la restauration et l'entretien du lit et des berges de cette rivière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE par l'IIBSN, des expérimentations ont eu lieu de mars 2016 à novembre 2018 sur le bief du Carreau d'or, unité hydraulique qui concerne l'aire d'étude et qui correspond à l'exutoire du bassin versant de la Sèvre Niortaise totalisant 2130 km². Le fuseau expérimenté a introduit la gestion dynamique en fonction des débits (< ou > 20 m3/s à la Tiffardière). Ce fuseau permettait de faciliter le ressuyage des sous-biefs (Fragnée, Bouillouse, Marais Gaillard) et de garantir l'exploitation des parcelles y compris en point bas cultivé. Il tenait également compte de la cohérence hydraulique amont-aval (**ANNEXE 4**).

Le fuseau expérimental discuté en mars 2019 concilierait la gestion ancienne et l'enjeu de conservation de la biodiversité : le plafond et le plancher sont fixés respectivement à 1,90 m NGF et 1,60 m NGF, et au cours de l'été une décroissance progressive naturelle sera conservée. Cette gestion constituerait un compromis des enjeux hydrauliques, agricoles, environnementaux, conchylicoles, de navigation et cynégétiques présents sur ce bief et des contraintes de gestion.

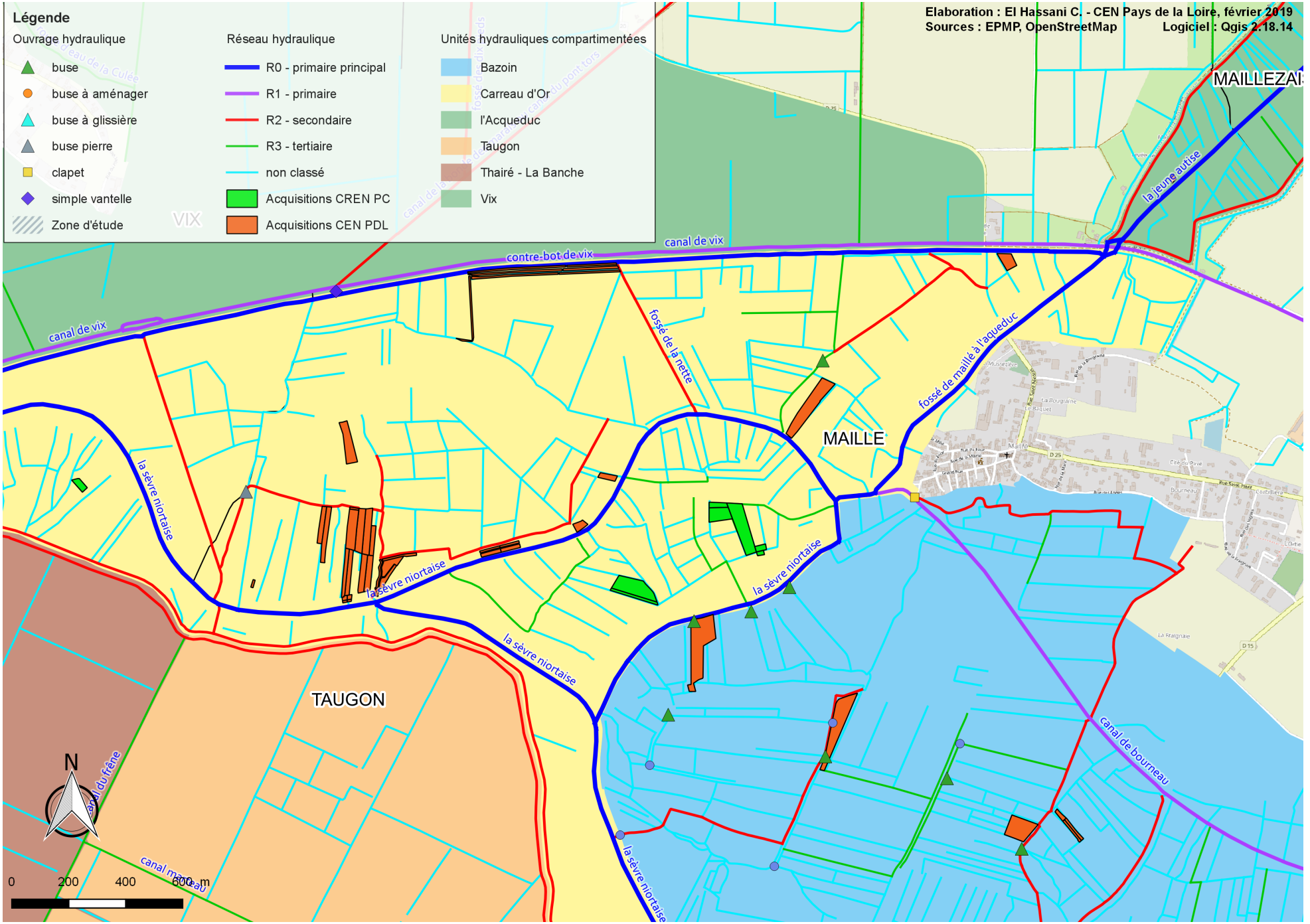
Hiver : cote plafond hivernale à 1,90 m NGF sachant qu'il y a à cette période 40 cm de marnage quotidien. En débit faible, l'objectif est fixé à 1,80 m NGF.

Fin d'hiver—printemps : du 15 mars au 15 mai, le niveau est géré par quinzaine, arrivée d'eau lente au printemps.

Début d'été : maintien de 30 cm d'eau en pied de rive pour la reproduction des cyprinidés, objectif cote plancher en fin d'été à 1,60 m NGF, baisse progressive estivale plutôt qu'un palier d'abaissement en fin d'été.

Automne : faire une remontée automnale, c'est-à-dire stocker les premières pluies et les laisser séjourner avant de les évacuer.

Les terrains acquis par les conservatoires sont topographiquement bas ce qui en fait des zones intéressantes d'expansion de crue. En effet à partir de 1,80 m NGF de niveau les propriétés des Conservatoires sont inondées (**ANNEXE 5**). La gestion dite « normale » hors évènements exceptionnels de crue ou forts assèchements, tend vers les 1,70 m de niveau.



Carte n°5 : Réseau hydraulique du complexe Bois de la Vieille Vaigue/Ile de la Chatte/Marais de Taugon

Ainsi, la proposition proposée en 2019 (**Figure 3**), issue d'une réflexion de l'EPMP et les acteurs du territoire, autour de la prise en compte de tous les enjeux permet :

- Pour l'hydraulique : un marnage saisonnier hiver/été (berges), une cohérence hydraulique (Acqueduc et Bazoin notamment) et une gestion adaptée selon les débits
- Pour la biodiversité : un niveau suffisant en hiver et printemps pour avoir des berges accueillantes et quelques baisses en eau, garantir un réseau tertiaire en eau et connecté aux réseaux primaire et secondaire jusqu'en juillet minimum et garantir le fonctionnement de l'équipement prévu aux Enfreneaux pour la continuité écologique
- Pour l'agriculture : garantir la fauche au mois de juin, garantir l'abreuvement avec un niveau suffisant au printemps pour prévenir la diminution des niveaux d'eau en été et alimenter les marais de Taugon et Vix jusqu'à une certaine cote (à définir mais surement fermeture des bondes à 1,65 m NGF)
- Pour la navigation—batellerie : respect en été de la cote 1,60—1,70
- Conchylicole : enjeu pris en compte en partie
- Cynégétique : enjeu pris en compte en partie

Dans ce dispositif expérimental, l'acquisition de terrains par les Conservatoires sur ce bief est facilitatrice :

- Les terrains ainsi acquis sont intégrés dans un dispositif global et cohérent de gestion de l'eau (pas d'aménagement individuel pour ressuyer au plus vite comme c'est le cas pour de nombreuses propriétés privés),
- Les terrains ainsi acquis peuvent tolérer une inondation prolongée et l'expansion des crues (pas d'usage agricole en système cultural).

Le canal de Vix, creusé en 1664, tient le rôle d'évacuateur des eaux des marais desséchés de Maillezais et Vix.

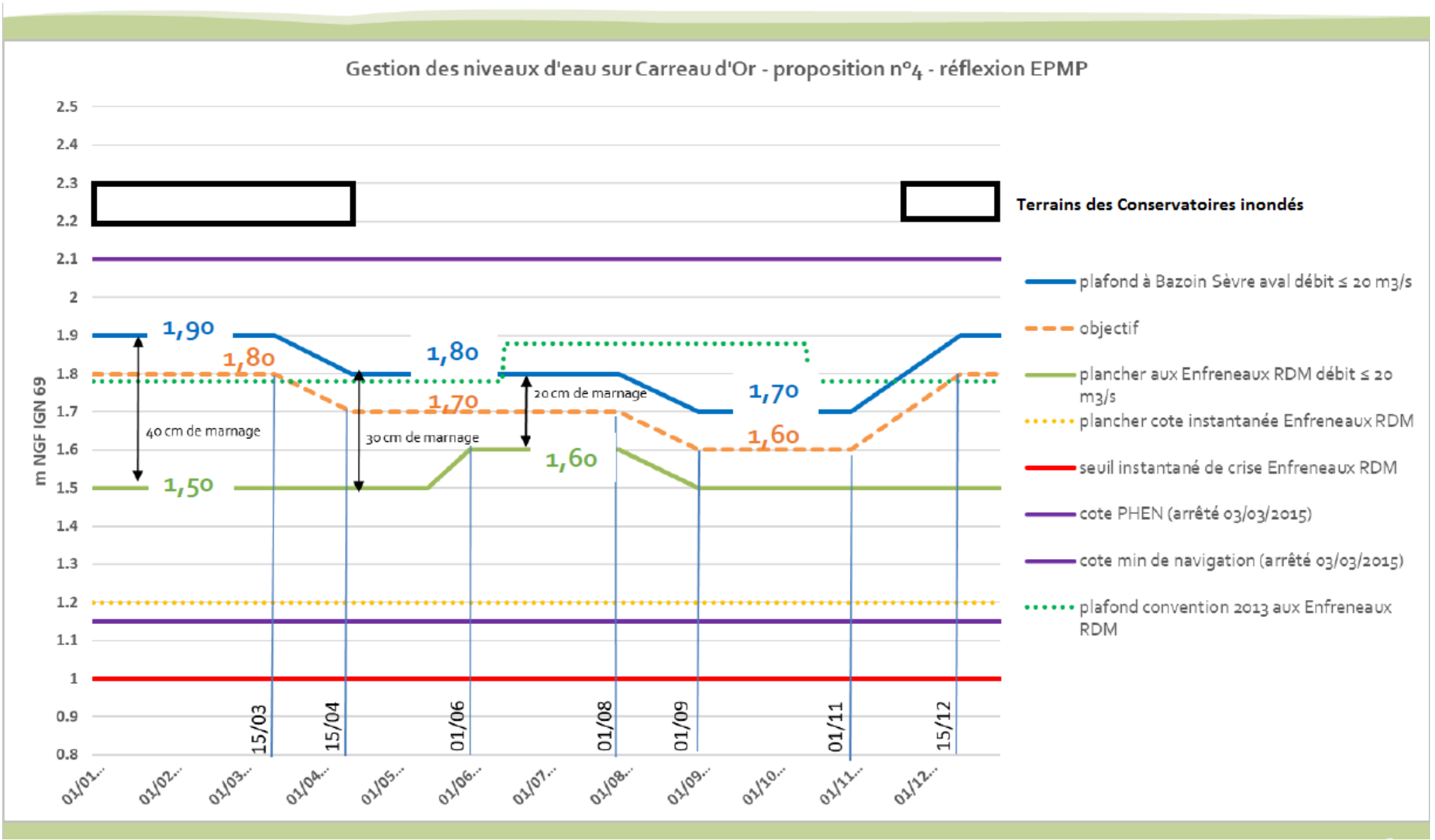


Figure 3 : Future gestion des niveaux d'eau sur le bief du Carreau d'Or © EPMP

Habitats naturels

Ces éléments sont issus de la cartographie des habitats naturels réalisée en 2014 par le Parc naturel régional du Marais poitevin, l'Université de Rennes et l'EPMP, dans le cadre de l'évaluation du DOCOB du site Natura 2000. Quelques modifications ont été opérées. En particulier, les plantations de peupliers et l'habitat naturel identifié en sous strate sont comprises dans cette cartographie.

Le site abrite une diversité d'habitats (18 et des faciès d'habitats en introgression) comme présenté dans le tableau suivant et sur la **carte n°7 (Zoom disponible en ANNEXE 6)**. On y retrouve une représentation de plusieurs stades successionnels (prairie à forêt), le long d'un assez large gradient hydrique (mésophile à hydrophile) . L'organisation des habitats, suivant ces gradients, peut être schématisée comme ci-dessous (**Schéma n°1**).

Flore

Le cortège floristique est caractérisé par la présence d'espèces végétales mésohygrophiles, typiques des prairies humides pâturées en marais doux (*Hordeum secalinum, Agrostis stolonifera, Ranunculus repens, Trifolium fragiferum, Rumex crispus, Gaudinia fragilis, Bromus racemosus, Festuca arundinacea*…), des formations herbacées hautes type mégaphorbiaies ou cariçaies en sous strate des peupleraies (*Filipendula ulmaria*, *Epilobium hirsutum*, *Valeriana officinalis*, *Eupatorium cannabinum*, *Iris pseudacorus*, *Carex acutiformis,*…) et des boisements humides (*Fraxinus excelsior*, *Salix cinerea*, *Crataegus monogyna*, *Ulmus minor*, *Quercus robur,*…).

Les données floristiques proviennent notamment d'inventaires mis en œuvre par le PNR en 2001 (**ANNEXE 7**).

Notons que les Jussies, dont certaines sont des espèces végétales exotiques envahissantes, sont présentes dans le secteur puisque des campagnes d'arrachage ont eu lieu en 2008 et 2009 sur le fossé de la Nette qui relie le Canal de Vix et la Sèvre Niortaise au Nord de l'Ile de la Chatte. Aucune donnée plus récente n'est connue à ce jour.

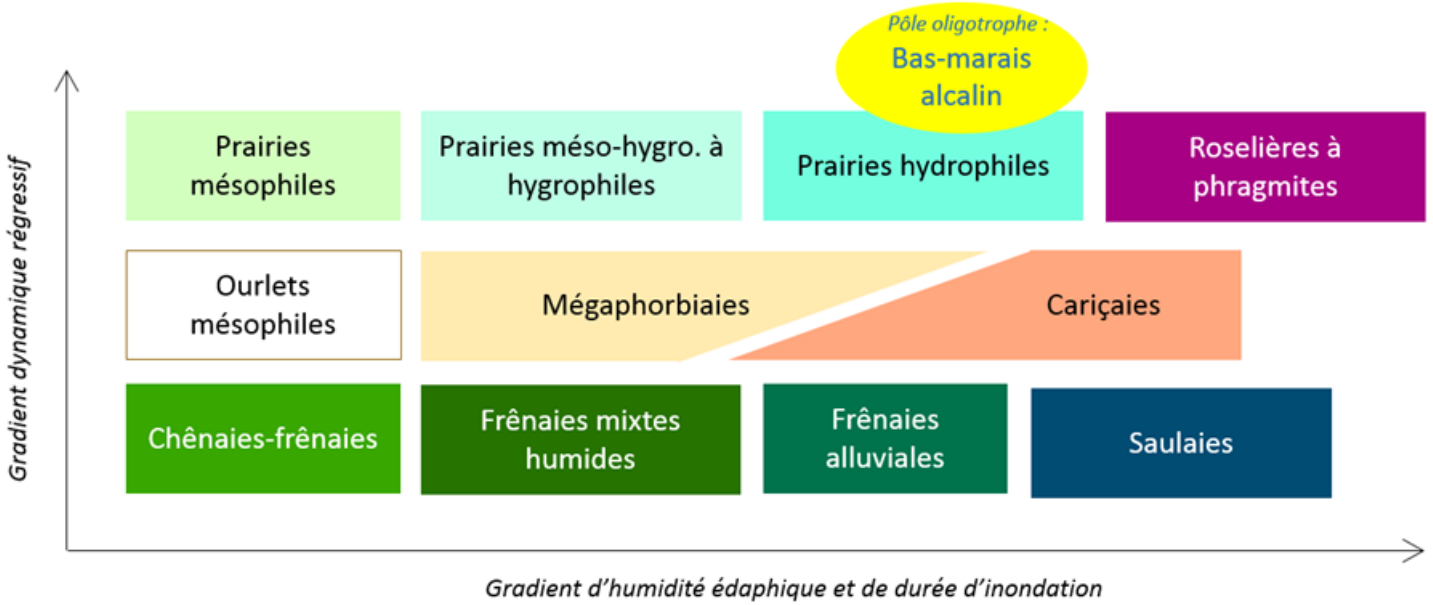


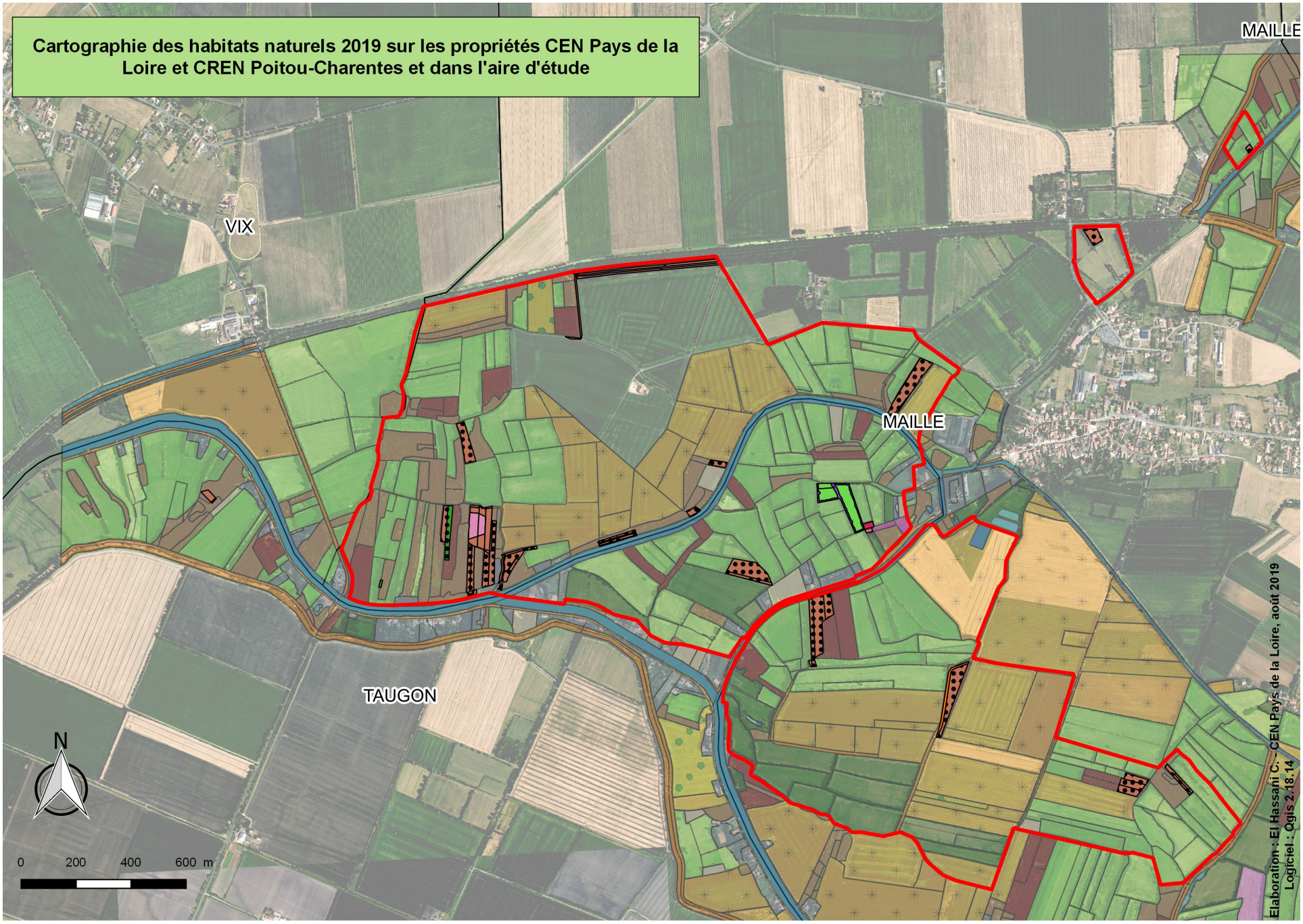
Schéma n°1 : Organisation des principaux habitats en fonction des principaux facteurs discriminants. Source : CREN Poitou-Charentes

Tab. I : Habitats présents sur le site.

Milieux	CORINE Biotopes	Intitulé	Patrimonialité		Surfaces sur les terrains en propriété	Sur l'aire d'étude (ha)
			EUR 25	VPR		
Prairies	37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	-	***	9 360 m²	120.62
	x 37.242	Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau	-	*		
Végétation à hautes herbes	53.11	Roselières à Phragmites	C3.21	****	4 865 m²	0
	53.21	Peuplements de grandes laîches (Magnocariçaies)	-	***	3 210 m²	-
	87.1	Friches	-	*	-	2.68
	87.2	Zones rudérales à graminées	-	*	3 318 m²	4.62
	31.8	Fourrés	-	*	-	2.68
Boisements	41.39	Bois de frênes post-culturaux	-	**	730 m²	-
	84.4	Bocages	-	**	2 882 m²	-
	44.33	Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	91E0	***	15 100 m²	31.16
	x **44.42**	**Forêts mixtes de chênes, d'ormes et frênes des grands fleuves**	**91F0**	*		
Milieux aquatiques	22.1	Mares	-		-	-
	22.12	Eaux mésotrophes	-	****	-	0.67
	x 22.13	Eaux eutrophes	-	*		
	x 22.44	Tapis immergés de Characées	-	****		
	x 24.4	Végétation immergée des rivières	-			
	x 89.2	Lagunes industrielles et canaux d'eau douce	-			
Milieux cultivés	83.321	Plantations de peupliers	-	*	83 500 m²	10.3

VPR : Valeur Patrimoniale Régionale - * faible - ** moyenne - *** assez élevée - **** élevée - ***** très élevée - « nr » non renseignée (Catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes, 2011)
EUR 25 : **Habitat d'intérêt communautaire** Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

La valeur du site à l'échelle du Marais poitevin réside surtout sur les habitats 53.11, 53.21, 44.33 et 44.42 au regard de leurs enjeux patrimoniaux, des petites surfaces concernées et de la typicité des Marais mouillés.



Carte n°7 : Cartographie des habitats présents en 2019 sur les propriétés des Conservatoires et sur l'aire d'étude

Intitulés des habitats naturels répertoriés

Aire d'étude

Habitats naturels sur les propriétés CREN PC

- 31.8 x 87.1 Friche
- 37.21 x 37.242 Prairie mésohygrophile système doux
- 41.39 Bois de frênes post-culturaux
- 44.3 x 44.4 Boisement humide
- 83.321 Peupleraie x 44.3 x 44.4 Boisement humide
- 84.4 Bocages
- 87.2 Végétation des bordures de routes, de canaux, de digues

Habitats naturels sur les propriétés CEN PDL

- 22.12 x 22.13 x 22.44 x 24.4 x 89.2 Réseau hydrographique et point d'eau
- 44.3 x 44.4 Boisement humide
- 44.3 x 44.4 Boisement humide x Peuplements de grandes laîches (Magnocariçaie)
- 53.11 Roselière à Phragmites
- 83.321 Peupleraie x 44.3 x 44.4 Boisement humide
- 83.321 Peupleraie x 53.21 Peuplements de grandes laîches (Magnocariçaie)
- 87.2 Végétation des bordures de routes, de canaux, de digues

Habitats naturels sur l'aire d'étude

- Boisement humide
- Culture
- Espace artificialisé
- Friche
- Jachère
- Jardins potagers de subsistance
- Peupleraie
- Plantation de feuillus, pépinière
- Prairie améliorée
- Prairie mésohygrophile système doux
- Prairie mésophile
- Réseau hydrographique et point d'eau
- Roselière à Phragmites
- Végétation des bordures de routes, de canaux, de digues
- Vignoble

Légende de la cartographie des habitats naturels 2019 sur les propriétés CEN Pays de la Loire et CREN Poitou-Charentes et dans l'aire d'étude

Faune

Mammifères

La Loutre d'Europe et la Genette sont fréquemment détectées dans le secteur de Taugon et Maillé avec des données récentes en 2019 pour la Loutre et de 2013 pour la Genette. Un cas de collision routière a été répertorié pour chacune des deux espèces sur la D25 entre Vix et Maillé pour la Loutre en 2017 et sur la D25 juste au nord du Canal de Bourneau pour la Genette en 2012 (au sud de Maillé).

Le Campagnol amphibie, protégé, a été découvert en 2016 dans le cadre d'un inventaire par capture organisé par le PNR Marais poitevin. Un individu a été capturé à l'intersection des canaux du Frêne et Marteau au Nord de Taugon. Il serait intéressant de rechercher des indices de présence dans les secteurs d'étude ciblés.

La présence historique du Crossope aquatique sur le Canal de Vix (1983), n'a pas été vérifiée depuis et serait à confirmer.

Parmi les mammifères communs, le Sanglier d'Europe, le Chevreuil européen et le Lièvre d'Europe sont facilement observés sur le secteur. Les mammifères de plus petite taille répertoriés sur le secteur sont : le Rat des moissons (2010), le Campagnol des champs (2013), le Campagnol roussâtre (2013), la Crocidure musette (2013), l'Ecureuil roux (2019), la Fouine (2013), l'Hérisson d'Europe (2010), le Mulot sylvestre (2013), la Souris grise (2013) ainsi que la Taupe d'Europe (2013) (**ANNEXE 8**).

S'agissant des chiroptères, une colonie de Murin de Daubenton, est connue depuis 2015 sous un pont de la ville de Taugon. Les premiers sites du CREN et du CEN étant distants d'environ 1 km du gîte de reproduction, il serait intéressant de détecter la présence de cette espèce sur l'ile de la Chatte et le Bois de la Vieille Vaigue afin d'identifier des territoires de chasse. La Pipistrelle commune (à Maillé et Taugon) et le Petit Rhinolophe (à Maillé seulement) ont également été détectés en période de parturition.

Avifaune

Les données avifaune proviennent d'un inventaire des oiseaux nicheurs de 2010 fourni par l'OPN et d'un inventaire visant également l'avifaune nicheuse réalisé dans le cadre de ce diagnostic de plan de gestion (11/04/2019 au 16/05/2019). La liste des oiseaux nicheurs détectés (35 espèces) en 2010 contient deux espèces dont les statuts de conservation sont particulièrement critiques aujourd'hui : le Chevalier guignette En danger critique d'extinction et la Tourterelle des bois classée en Vulnérable dans la dernière Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes de 2018. Cette dernière, chassable, est soumise à une menace nationale, européenne et mondiale (classée VU à toutes les échelles). Ces oiseaux étaient alors présents sur le site en période de reproduction dans des habitats favorables à leur reproduction (nidification certaine pour la Tourterelle des bois et possible pour le Chevalier guignette).

Des espèces inféodées aux milieux ouverts alentours du Bois de la Vieille Vaigue et de l'Ile de la Chatte avaient également contactées. C'est notamment le cas de l'Alouette des champs dont la présence en période de reproduction avait été révélée à l'époque.

A proximité de la peupleraie qui borde la Jeune Autise, sont installés depuis 1988 au moins, trois colonies reproductrice d'Ardéidés arboricoles suivie par l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin (OPN) de 1986 à 2014. Elles sont principalement constituées du Héron pourpré et cendré (nicheurs depuis 1988), du Bihoreau gris (nicheurs depuis 1991) et de la Grande Aigrette et de l'Aigrette garzette (nicheuses depuis 2007). L'objectif de ce suivi était de poursuivre le suivi démographique de ces oiseaux dans cette région naturelle en raison de leurs intérêts écologiques et de leur qualité d'indicateur de la fonctionnalité de la zone humide.

Les trois colonies comportent chacune entre 1 et 25 couples et le nombre de nid entre 1988 et 2014, reste globalement stable.

La proximité de sites de reproduction d'ardéidés est un facteur à intégrer à la future gestion des sites des Conservatoires notamment en termes d'attractivité en ressources alimentaires. Ces oiseaux étant prédateurs d'écrevisses de Louisiane (EEE) ils agissent directement sur la dynamique démographique de ce crustacé à lourd impact environnemental.

L'inventaire de l'avifaune en période de reproduction en 2019 a permis de détecter la présence de 50 espèces (**ANNEXE 9**). Le cortège forestier se compose de : Pic-vert, Pic épeiche, Loriot d'Europe, Pouillot véloce, Pouillot fitis, mésanges, Grimpereau des jardins, Pinson des arbres, Bécasse des bois ... Le cortège bocager comporte le Gobemouche gris, Rougequeue à front blanc, Pipit des arbres, Bouscarle de Cetti, Rossignol philomène, Tourterelle des bois ... Les espèces rencontrées en roselières sont le Phragmite des joncs et la Rousserole effarvatte. Les oiseaux d'eau rencontrés sont surtout : Héron pourpré, Gallinule poule d'eau, Martin pêcheur, Grand cormoran. Enfin, le cortège d'espèces rencontrées en prairie se compose de : Vanneau huppé, Alouette des champs et d'oiseaux en chasse comme le Milan noir, la Buse variable, la Bondrée apivore, le Faucon crécerelle ou encore l'Hirondelle rustique.

Herpétofaune

L'absence de mare dans le Bois de la Vieille Vaigue et autour des parcelles plus isolées sur la commune de Maillé n'est pas favorable à la présence des amphibiens en période de reproduction. Une mare est connue à proximité des parcelles sur l'Ile de la Chatte mais elle

est peu végétalisée. Récemment (2018), un inventaire des amphibiens a mis en évidence la présence de la Grenouille verte *Pelophylax kl. esculenta* dans le Canal de Vix et sur l'Ile de la Chatte. La Rainette verte n'a été contactée que sur l'Ile de la Chatte en 2001 et n'a pas été recontactée en 2019. Historiquement (1997), des grenouilles du complexe des Grenouilles vertes *Pelophylax spp*. ont été détectées sur la Sèvre Niortaise et quelques individus dans le Bois de la Vieille Vaigue et sur l'Ile de la Chatte en 2019. Le Crapaud commun et la Grenouille agile ont été observés en 2019 dans le Bois de la Vieille Vaigue et dans une prairie voisine (**ANNEXE 10**).

Concernant les reptiles, aucun inventaire n'a pas été mis en œuvre et on ne dispose pas de données même occasionnels pour le site. Ce groupe, non étudié dans ce secteur devra faire l'objet de prospections. Les espèces à rechercher sont la Couleuvre verte et jaune, la Couleuvre helvétique, le Lézard à deux raies , l'Orvet fragile, la Couleuvre vipérine, la Couleuvre d'esculape.

Lépidoptères

Ce groupe a fait l'objet d'observations opportunistes mais aussi d'inventaires cibles réguliers menés par des entomologistes membres de l'Atlas Entomologique Régional. Les données transmises depuis leur base s'étalent de 1969 à 2019. Ce sont alors 41 espèces qui ont été contactées au total sur l'aire d'étude (**ANNEXE 10**). Parmi elles, on notera la présence du Demi-Argus dans une prairie qui borde la Jeune Autise, dans une prairie du CREN PC sur l'Ile de la Chatte et dans le Bois de la Vieille Vaigue. Classé « Quasi menacée » en Poitou-Charentes et déterminante ZNIEFF sur ce territoire, ce papillon vit dans les prairies fleuries où poussent des trèfles et autres Fabacées, ces plantes hôtes. Le Thécla de l'Orme (déterminante ZNIEFF PC/PDL et quasi menacée PC) espèce observée souvent établie en lisières de forêts en milieu xéro-thermophile, se raréfie de paire avec les ormes matures (arbres hôtes) touchés par la graphiose. L'Hespérie des Potentilles, (déterminante ZNIEFF PDL) également observée en 2003 à Maillé, affectionne les prairies maigres sur alluvions notamment où poussent ses plantes hôtes et nourricières.

Orthoptères

Une des prairies acquises par le CREN PC, qui fait l'objet d'un bail à clauses environnementales avec un éleveur de bovins, a été inventoriée en orthoptères en 2017. Ces données ont été produites par NE17. D'autres données de la base AER nous renseignent d'inventaires menés en 2002, 2014 et 2019. Au total seize espèces sur les 65 connues sur le Marais Poitevin y ont été identifiées (**ANNEXE 10**). Dans l'ensemble les espèces rencontrées sont plutôt ubiquistes. On note toutefois la présence du Criquet marginé, que l'on retrouve dans un grand nombre de milieux prairiaux plus ou moins ouverts avec des conditions humides à forte amplitude.

Notons enfin la présence de la Courtilière, entendue en 2018 sur l'Ile de la Chatte.



Gauche à droite, haut en bas : Murin de Daubenton © T. Tricone - Bouscarle de Cetti © R. Zweers - Crapauds communs © CEN PDL - Vertigo de Desmoulins © O. Gargominy - Libellule fauve © Cen PDL - Gobemouche gris © Cen PDL - Criquet vert-échine © Cen PDL - Rosalie des Alpes © CREN

Cette même année le Criquet des roseaux, espèce déterminante ZNIEFF en PC, a été découvert.

Odonates

Des prospections ciblées en 2012 et 2015 ont permis de détecter 17 espèces d'odonates sur la Jeune Autise (à hauteur de la peupleraie propriété du CEN Pays de la Loire et 400 mètres plus à l'amont) et en bordure de Sèvre Niortaise à quelques centaines de mètres des parcelles du Bois de la Vieille Vaigue et de celles de l'Ile de la Chatte (**ANNEXE 10**).

Sur la Jeune Autise et l'Ile de la Chatte, la Naïade aux yeux rouges, fortement en déclin en raison de la dégradation et la fragmentation de ses habitats, a été détectée en forme adulte. Elle est aujourd'hui classée En danger (EN) en Poitou-Charentes (projet de Liste rouge des Odonates de Poitou-Charentes) et déterminante ZNIEFF dans cette même région (2016). La Libellule fauve, espèce de grandes rivières et canaux à court lent et Quasi-menacée (NT) en déclin en PC, a été inventoriée sur la Sèvre Niortaise. Des individus de cette espèce présentaient un comportement territorial suggérant une possible reproduction.

Coléoptères

Parmi les données transmises par le PNR et l'AER on remarque que la Rosalie des Alpes est connue sur ce site dans des alignements d'arbres. Deux individus ont été détectés en bordure du Fossé de la Nette lors de campagnes d'arrachage de Jussie menées par l'IIBSN en 2008 et 2009. Plus au sud en limite communale de Taugon et La Ronde une Rosalie des Alpes avait été trouvée au bord du Canal de la Rabatière.

En 2018 et 2019, des entomologistes ont découvert la présence de 5 autres espèces de coléoptères dont la célèbre Cétoine dorée, déterminante ZNIEFF en PDL, qui se développe dans la bois en décomposition et qui se nourrit une fois adulte de fleurs.

En 2019, des trous d'émergence d'Aegosome scabricorne ont été identifiés sur un frêne têtard en bordure d'une peupleraie acquises par le CEN PDL (**ANNEXE 10**).

Mollusques

Des relevés faunistiques opportunistes ont révélé en 2009 la détection d'une population de *Vertigo moulinsiana*. Il est retrouvé également en 2019 lors d'un inventaire mollusques (13 sp) dans la roselière du Bois de la Vielle Vaigue. Le Vertigo de Desmoulins, un gastéropode Vulnérable à l'échelle mondiale et européenne, semble privilégier les micro-dépressions aux eaux stagnantes dont les zones terrestres, très humides sont occupées par des éléments de roselières et de cariçaies. Les végétaux particulièrement affectionnés sont la Grande Glycérie (*Glyceria maxima*), les cypéracées (*Carex riparia*, *Cladium mariscus*), le Roseau (*Phragmites australis*), les Massettes (*Typha spp.*) ou encore les Iris (*Iris spp.*).

Dans cette même roselière, sont trouvées avec *V.moulinsiana*, deux autres espèces : *Vertigo pygmaea* et *Vertigo antivertigo*. Ce dernier est listé comme espèce déterminante ZNIEFF (2018) (**ANNEXE 10**).

Ichtyofaune

Le Fossé de la Nette qui lie le Canal de Vix à la Sèvre Niortaise fait l'objet d'un suivi piscicole mené par la Fédération de Pêche depuis 2005. Le dernier inventaire date de 2018. Au cours de ce dernier, 13 espèces de poissons ont été identifiées (**ANNEXE 10**). 10 d'entre-elles sont caractéristiques des eaux calmes. L'espèce dominante est le Gardon avec 106 individus. L'enjeu de conservation majeur pour ce groupe taxonomique se porte sur l'Anguille d'Europe pour laquelle 23 individus ont été trouvés. Autre observation intéressante en 2018, celle d'une Lamproie marine au niveau du barrage de l'Aqueduc de Maillé.

Ces poissons migrateurs, en danger critique d'extinction (CR) à toutes les échelles pour l'Anguille et quasi-menacée pour la Lamproie, font l'objet de plusieurs protections réglementaires et de plans de gestion spécifiques pour leur préservation.

Espèces exotiques envahissantes

Comme évoqué précédemment, la présence de la Jussie sur le fossé de la Nette qui jouxte le canal de Vix et la Sèvre Niortaise, avait engendré deux campagnes d'arrachage en 2008 et 2009. Aucune donnée de présence ou de recolonisation n'a été portée à notre connaissance à ce jour. En 2005, lors d'une pêche électrique et au cours des campagnes d'arrachage de la Jussie, les premières données d'Ecrevisse de Louisiane avait été rapportées pour le secteur. Certainement présentes depuis le début des années 2000, les écrevisses sont alors rencontrées à chaque inventaire jusqu'en 2015 (date du dernier suivi piscicole). Des pêcheurs d'écrevisses ont été aperçus en 2019 dans les fossés du Bois de la Vieille Vaigue.

La présence du Ragondin et du Rat musqué, notée à proximité de la Jeune Autise au Nord-Est de Maillé en 2013. Toutefois, la dynamique sur le secteur des populations de ces rongeurs exotiques envahissants, n'est pas connue. Quelques fécès de Ragondin ont été trouvées cette année 2019, sur le réseau secondaire qui longe le Bois de la Vieille Vaigue. Hormis cela, aucun indice de présence laissé par ces espèces n'a été trouvé dans et à proximité des autres parcelles acquises.

Parmi le cortège piscicole du réseau hydraulique du secteur (13 sp), 6 espèces ne sont pas autochtones : Carassin, Sandre, Black bass, Grémille, Perche soleil (dominante), Poisson chat.. Il est possible que le Crabe chinois (*Eriocheir sinensis*) soit établi sur le secteur de Maillé, puisqu'une observation (pas totalement certaine) d'un crabe jaunâtre parmi des écrevisses a été réalisée dans le cadre de ce plan de gestion (09/04/2019). Toutefois les densités ne sont pas connues à ce jour.

Tableau II : Etat d'avancement des connaissances des groupes taxonomiques

GROUPES TAXONOMIQUES	Nombre de taxons	Etat d'avancement des	Avancement par rapport à l'état des connais-
Mollusques Gastéropodes	13	en cours	↗
Crustacés	1	néant	→
Odonates	17	avancé	→
Lépidoptères Rhopalocères	41	avancé	↗
Orthoptères	16	en cours	→
Coléoptères	7	néant	→
Avifaune	50	avancé	↗
Mammifères	17	avancé	↗
Reptiles	0	néant	→
Amphibiens	4	avancé	↗
Ichtyofaune	13	avancé	→
Flore	73	néant	→

Évaluation et facteurs d'influence

1. Evaluation du patrimoine naturel

Intérêt paysager

Le paysage typique des marais mouillés bocagers est fortement ancré dans la mémoire collective (« Venise verte »). Il est l'une des plus belles traductions paysagères de la maîtrise de l'eau par l'homme. C'est pourquoi le Bois de la Vieille Vaigue, L'Ile de la Chatte/Marais de Taugon ainsi que les autres parcelles sur la commune de Maillé ont été intégrés au site classé du Marais Mouillé Poitevin et au périmètre des Grands Site de France. Le classement induit une protection patrimoniale visant la conservation des éléments caractéristiques du paysage que sont les petites parcelles, notamment de prairies, entourées d'alignements de frênes têtards et accessibles via un réseau hydraulique hiérarchisé. Ainsi, toute intervention, susceptible de modifier l'état ou l'aspect des lieux et ne faisant pas partie de l'exploitation ou de l'entretien courants, est soumise à autorisation.

Intérêt au regard des habitats

Tab. III : Habitats patrimoniaux présents sur le site et statuts.

CORINE Biotopes	Intitulé	EUR 25	VPR	Superficie	Etat de Conservation
44.33	Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	91E0*	***	23 900 m²	Moyen
44.42	Forêts mixtes de chênes, d'ormes et frênes des grands fleuves	91F0	*		
37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques		***	12 800 m²	Bon
37.242	Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau		*		
53.11	Roselières à Phragmites	C3.21	****	4 865 m²	Mauvais
53.21	Peuplements de grandes laîches (Magnocariçaie)		***	3210 m²	Moyen

VPR : Valeur Patrimoniale Régionale - * faible - ** moyenne - *** assez élevée - **** élevée - ***** très élevée (Catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes, 2011)
EUR 25 : code des habitats naturels d'intérêt communautaire
* : Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Le complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon est concerné par 4 habitats d'intérêt communautaire, qui couvrent au total 4,62 ha soit plus d'un tiers du site. Il s'agit essentiellement de boisements humides (91E0* et 91F0) et de prairies mésohygrophiles (37.21 et 37.242). La roselière à phragmites (53.11) localisée dans le Bois de la Vieille Vaigue, présente une surface plus modérée (4 865 m²) mais elle constitue un habitat devenu rare dans le Marais poitevin si bien qu'elle a une forte valeur patrimoniale locale. A cela s'ajoute la magnocariçaie (53.21) de 3 210 m², qui s'exprime dans une zone plantée en peupliers depuis les années 1960 dans le Bois de la Vieille Vaigue. Les prairies pâturées mésophygrophiles (37.21x37.242) sur l'Ile de la Chatte sont plus communes et moins patrimoniales au niveau régional, mais elles forment ici un habitat entretenu par des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité favorisant l'émergence de végétation prairiale et l'entomofaune notamment.

Intérêt floristique

Tab. IV : Flore patrimoniale présente sur le site et statuts (cf carte n°9)

TAXONS	Dir. Habitats Faune Flore	Protection nationale	Protection régionale	LR PDL UICN 2015	LR PC UICN 2018	Dét. ZNIEFF R
Euphorbia palustris L., 1753			Art. 1	VU	NT	PDL, PC

Directive Habitats 1992 : annexe II = espèces prioritaires – annexe IV = espèces à protéger strictement – annexe V = espèces dont le prélèvement ou l'exploitation peuvent nécessiter des mesures de gestion.

LR PDL UICN 2015 : Liste rouge UICN de la flore des Pays de la Loire (Dortel & al., 2015) : EN = en danger, NT = presque menacé, VU = vulnérable, LC = préoccupation mineure

LR PC UICN 2018 : Liste rouge UICN de la flore de Poitou-Charentes (& al., 2015) : EN = en danger, NT = presque menacé, VU = vulnérable, LC = préoccupation mineure

Dét. ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF en Pays de la Loire et/ou en Poitou-Charentes

Intérêts :

En 2019, une espèce végétale à enjeu patrimonial a été observée. Il s'agit de l'Euphorbe des marais. Certaines espèces à enjeu ne se situent pas dans les parcelles acquises mais dans les prairies proches. Elles sont mentionnées ici en raison de leur potentiel de colonisation si leurs exigences écologiques sont recouvrées dans le cadre de travaux de restauration sur les parcelles des Conservatoires restaurées en prairie. Il s'agit notamment du Séneçon aquatique (*Jacobea aquaticus*), déterminante ZNIEFF en PC, du Marisque (*Cladium mariscus*), du Trèfle écailleux (*Trifolium squamosum*) également déterminant en PC, du Salsifis à feuilles de poireau (*Tragopogon porrifolius*), une astéracée déterminante en PC et dont la répartition en région est peu connue.

Tab. IV : Faune patrimoniale présente sur le site et statuts.

Nom espèce	Nom latin	Dir HFF	Dir. Ois	Dét. ZNIEFF	LRR PC	LRR PDL	LR Nationale	Prot. Juridique	Niveau de priorité PDL	Présence sur le site/rareté
Oiseaux										
Alouette des champs	*Alauda arvensis*		An II/B		VU	NT	NT	Art.3		Nicheur possible/peu fréquent
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*		An I	PC	VU	LC	LC	Art.3		Alimentation/rare
Bouscarle de Cetti	*Cettia cetti*				LC	LC	NT	Art.3		Nicheur probable/peu fréquent
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*				NT	LC	NT	Art.3		Nicheur probable/peu fréquent
Gallinule poule-d'eau	*Gallinula chloropus*		An II/B		NT	LC	LC	Ch.		Alimentation/peu fréquent
Gobemouche gris	*Muscicapa striata*				NT	LC	NT	Art.3		Nicheur possible/peu fréquent
Grand Cormoran	*Phalacrocorax carbo*				VU	LC	LC	Art.3		Alimentation/peu fréquent
Héron pourpré	*Ardea purpurea*			PDL/PC	VU	LC	LC	Art.3	Priorité élevée (B3)	Alimentation/peu fréquent
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*				NT	LC	NT	Art.3		Alimentation/peu fréquent
Loriot d'Europe	*Oriolus oriolus*				LC	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/commun
Martin pêcheur	*Alcedo atthis*		An I		NT	LC	VU	Art.3		Nicheur possible/commun
Milan noir	*Milvus migrans*		An I		LC	NT	LC	Art.3	Priorité élevée (B3)	Nicheur probable/commun
Pic épeiche	*Dendrocopos major*				LC	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/commun
Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus*			PDL/PC	CR	VU	NT	Art.3	Priorité élevée (B2)	Alimentation/rare
Rougequeue à front blanc	*Phoenicurus phoenicurus*			PDL	LC	LC	LC	Art.3	Priorité élevée (B2)	Nicheur probable/peu fréquent
Rousserolle effarvatte	*Acrocephalus scirpaceus*			PC	VU	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/rare
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*		An II/B		VU	NT	VU	Ch.	Priorité élevée (B3)	Nicheur probable/rare
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*		An II/B	PDL/PC	VU	LC	NT	Ch.	Priorité élevée (B2)	*Non nicheur*
Bécasse des bois	*Scolopax rusticola*			PDL/PC	EN	NT	LC	Ch.		*Hivernant*
Reptiles/Amphibiens										
Crapaud commun	*Bufo bufo / spinosus*				LC	LC	LC	Art.3		Amplexus/peu fréquent
Grenouille agile	*Rana dalmatina*	An IV			LC	LC	LC	Art.2		Reproduction/rare
Grenouille verte	*Pelophylax kl. esculentus*	An V			DD	LC	NT	Art.5		Non renseignée/rare

Nom espèce	Nom latin	Dir HFF	Dir. Ois	Dét. ZNIEFF	LRR PC	LRR PDL	LR Nationale	Prot. Juridique	Niveau de priorité PDL	Présence sur le site/ rareté
Orthoptères										
Courtilière commune	*Gryllotalpa gryllotalpa*			PC	NT					
Criquet des roseaux	*Mecostethus parapleurus*			PC	LC					1 ind
Rhopalocères										
Demi-argus	*Cyaniris semiargus*			PC	NT		LC			12 ind
Hespérie des Potentilles	*Pyrgus armoricanus*			PDL	LC		LC			2 ind
Thécla de l'Orme	*Satyrium w-album*			PDL/PC	NT		LC			1 ind
Odonates										
Libellule fauve	*Libellula fulva*			PC	NT		LC			Territorial/1 ind
Naïade aux yeux rouges	*Erythromma najas*			PC	EN		LC			Statique/1 ind
Agrion blanchâtre	*Platycnemis latipes*			PDL	NT		LC			
Mollusques										
Vertigo de Desmoulins	*Vertigo moulinsiana*	An II		PDL/PC						1 coquille
Vertigo des marais	*Vertigo antivertigo*			PDL/PC						1 coquille
Mammifères										
Loutre d'Europe	*Lutra lutra*	An II, An IV		PDL/PC	LC	NT	LC	Art. 1, Art. 2	Priorité élevée (B3)	Oui
Crossope aquatique	*Neomys fodiens*				VU	LC	LC	Art. 2		
Rat des moissons	*Micromys minutus*				LC	LC	LC			Oui
Genette commune	*Genetta genetta*	An V		PDL/PC	LC	LC	LC	Art. 2	Priorité élevée (B2)	
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	An IV		PDL/PC	NT	LC	NT	Art. 2		
Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii*	An IV		PDL/PC	EN	LC	LC	Art. 2		
Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	An II, An IV		PDL/PC	NT	NT	LC	Art. 2	Priorité élevée (B3)	
Campagnol amphibie	*Arvicola sapidus*			PDL/PC	EN	DD	NT	Art. 2	Priorité très élevée (B6)	
Coléoptères										
Rosalie des Alpes	*Rosalia alpina*	An II, An IV		PDL/PC				Art. 2		Oui
Cétoine dorée	*Cetonia aurata*									Oui
Poissons										
Anguille d'Europe	*Anguilla anguilla*			PDL		CR	CR			

Dir. Ois = Directive Oiseaux. ; DIr HFF : Directive Habitat Faune Flore ; Dét. ZNIEFF = déterminant pour la désignation des ZNIEFF en Pays de la Loire (2018 ; 2019) ou en Poitou-Charentes (2005 ; 2016) ; LRR PC = Liste Rouge Régionale de Poitou-Charentes (2018 ; 2016) ; LRR PDL = Liste Rouge Régionale des Pays de la Loire (2014 ; 2008) ; LR Nationale = Liste Rouge Nationale (oiseaux nicheurs 2016 ; amphibiens 2015 ; odonates 2016 ; mammifères 2017 ; poissons 2019) ; Prot. Juridique = Protection nationale juridique ; Niveau de priorité PDL = Niveau de priorité régionale d'après Marchadour (Coord.), 2009 et Marchadour (Coord.), 2008.

2. Les facteurs d'influence

Les facteurs d'influence sont les différents paramètres qui peuvent influencer positivement ou négativement la préservation des intérêts écologiques et paysagers du site. Ils sont de différentes nature.

Ecologiques

- Dynamique de végétation :

Sans entretien, les prairies et les sous-strates des peupleraies évoluent naturellement vers un stade boisé, en passant par des stades successifs : végétations à hautes herbes, taillis arbustifs... Ces différents stades sont représentés sur le complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon en fonction notamment de la nature du sol et du degré d'hydromorphie. Cette diversité de milieux constitue une mosaïque d'habitats liée aux successions végétales, est un atout à favoriser en terme de richesses écologiques. Les peupleraies en âge d'exploitation sont une opportunité en termes de gestion, afin d'évoluer vers des boisements plus naturels./spontanés.

- Maladies cryptogamiques:

Des maladies liées à la présence de champignons touchent deux essences d'arbres très présents dans le Marais Poitevin. Depuis plusieurs années, les Aulnes sont atteints par le Phytophthora. Ils dépérissent et tombent au fur et à mesure des épisodes venteux. Plus récemment, une autre maladie cryptogamique est arrivée dans le Marais Poitevin. Il s'agit de la Chalarose qui touche les frênes et qui constitue de fait une menace sérieuse pour la préservation du paysage typique des Marais mouillés (Site classé). Afin d'anticiper des évolutions paysagères inévitables, le CEN Pays de la Loire coordonne à l'échelle régionale une étude visant à déterminer l'impact de la taille en têtards des frênes sur la propagation de la maladie. Le Parc du Marais Poitevin, dès 2017, a engagé le suivi des arbres atteints ainsi que des expérimentations de plantations d'essences alternatives pour proposer des solutions pour le paysage de demain, qui prennent aussi en compte les aspects écologique (rôles des haies dans le cycle des animaux), fonctionnel (tenue des berges) et humain (bois de chauffage).

- Espèces exotiques envahissantes :

Plusieurs espèces exogènes sont identifiées sur ce secteur et sont susceptibles de poser des problèmes, pour préservation des intérêts écologiques. Concernant la faune, l'Ecrevisse de Louisiane, très répandue, est observée en très forte densité. Aucun moyen de lutte efficace n'est connu à ce jour. Les écrevisses ont un impact fort sur la destruction des herbiers, la qualité des habitats aquatiques et sur la survie des têtards d'amphibiens qui naissent dans ces milieux dégradés.

Concernant la flore, les plantes à surveiller sont les jussies aquatiques qui se sont déjà développées dans les fossés par le passé. A l'époque, deux campagnes d'arrachage (2008/2009) avaient été menées par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN). Le recouvrement de celle-ci en 2012 avait été estimé à moins de 30% (faible), toutefois la proximité de secteur à recouvrement de plus de 60% (fort) incite à maintenir une vigilance quant au retour des jussies.

- Qualité de l'eau :

Le Bois de la Vieille Vaigue ainsi que les parcelles disséminées au sud est de Maillé drainent les eaux de ruissellement des cultures alentours, ce qui est susceptible de charger les eaux en éléments polluants (fertilisations agricoles, herbicides, pesticides…) et donc potentiellement néfaste aux milieux aquatiques et aux habitats naturels terrestres recevant les eaux des canaux hydrauliques. L'Ile de la Chatte, dépourvue de cultures agricoles, reçoit l'eau de pluie, les eaux de ruissellement des quelques habitations ainsi que les eaux de la Sèvre Niortaise. Les terrains acquis reçoivent une eau impactée par les intrants agricoles des cultures céréalières proches, les rejets urbains par ruissellement ainsi que les polluants retrouvés dans la Sèvre niortaise qui alimente tout le réseau hydraulique du secteur. La qualité de l'eau est donc médiocre comme c'est le cas plus globalement dans le Marais poitevin et à plus grande échelle encore, dans les marais de l'ouest de la France.

- Continuité écologique :

La dispersion et la colonisation des espèces animales se trouvent limitée par plusieurs types d'obstacles franchissables pour certains (routes, pont, rivières) avec un risque de mortalité plus ou moins élevé et infranchissables pour d'autres (ouvrages hydrauliques non aménagés, routes meurtrières) qui induisent un isolement géographiques des populations et qui menacent leur pérennité. Les espèces parapluies qui font l'objet d'étude ou de programme d'actions de restauration de la continuité écologique sont la

Loutre d'Europe et l'Anguille d'Europe. L'amélioration du franchissement des obstacles à la continuité par des aménagements bénéficie à de nombreuses autres espèces vivants dans des milieux semblables aux espèces ciblées à l'origine des projets.

Les linéaires arborés forment des corridors boisés accueillant de nombreuses espèces d'oiseaux, insectes notamment saproxyliques mais aussi des chiroptères (territoires de chasse, repères paysagers lors des déplacements et gîtes). Le maintien d'un linéaire fonctionnel et structurant est donc essentiel tant ce facteur influence la diversité spécifique.

Le travail mené dans ce plan de gestion vise à respecter une continuité écologique paysagère, propre aux milieux naturels et également en termes de gestion avec les espaces naturels voisins. En effet, la proximité de l'ENS de l'Ile Charrouin et des autres parcelles sous maîtrise foncière et d'usage du CREN Poitou-Charentes (La Ronde, Arçais, Saint-Hilaire-la-Palud) nous permet de gérer de façon cohérente et concertée des patchs naturels répartis « en pas japonais ».

Réglementaires

- **Site classé du Marais mouillé poitevin :**

Le classement de ce secteur de marais au titre du paysage, soumet à autorisation toute modification de l'occupation du sol qui entrainerait un changement de l'image typique de ce marais. Il s'agit notamment des actions de mise culture, de plantation de nouvelles parcelles en peupleraies ou encore de l'arrachage de haies. Ce classement permet par ailleurs d'accéder à des financements pour la restauration des paysages notamment la restauration de parcelles abandonnées. Ainsi, le Plan d'aménagement et de restauration des Marais mouillés porté par le PNR, vise des actions d'entretien du réseau hydraulique tertiaire, d'entretien et de restauration des ripisylves, de restauration de parcelles en déprise, de réhabilitation de peupleraies en prairies après exploitation des bois et de réhabilitation et gestion de terrées.

- Site Natura 2000 du Marais Poitevin:

Le classement en site Natura 2000, permet de bénéficier de financements pour la préservation des habitats et des espèces visés par le Document d'Objectifs, actuellement en cours d'actualisation. Il s'agit des Contrats Natura 2000 pour les propriétaires privés comme le Conservatoire et des Mesures agri-environnementales et climatiques pour les agriculteurs.

Une des prairies du CREN Poitou-Charentes est contractualisé en MAEC.

Toutefois, les difficultés de paiement de ces aides rencontrées ces dernières années par les agriculteurs ainsi que l'abandon de l'ICHN, a pu entrainer un découragement de certains à mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement.

Socio-économiques

- Gestion économique de l'espace :

L'occupation du sol et le niveau d'entretien du marais dépendent des évolutions économiques et sociales du territoire. En effet, après un abandon progressif de la populiculture suite à la fermeture des scieries locales (celle de Maillé notamment), un éventuel nouvel élan pour le développement du peuplier pourrait entrainer des replantations des anciennes peupleraies existantes. Il en est de même pour le maintien des prairies qui est directement corrélé à la pérennité de l'activité d'élevage (notamment le maintien de dispositifs d'aides incitatifs). En parallèle, le nouvel essor du chauffage au bois amène des débouchés pour l'entretien des arbres têtards, avec le risque lié aux nouvelles modalités d'entretien (mécanisé) qui peuvent mettre en péril la survie des arbres.

La pérennité des espaces naturels du Marais mouillé est menacé depuis les années 1950-1970 par l'essor de la cabanisation illégale sur les berges de la Sèvre Niortaise. L'Etat porte une politique de reconquête de ces milieux naturels urbanisés ce qui constituerait de possibles opportunités de restauration des milieux. Le sud du Bois de la Vieille Vaigue accueille trois cabanes actuellement.

- Gestion des niveaux d'eau :

Les différents usages du territoire : agriculture, populiculture, pêche, tourisme,… induisent une utilisation du milieu et des besoins différents notamment en termes de gestion de l'eau. La gestion de ces niveaux influencent fortement la qualité et le fonctionnement écologiques du marais. Le principal frein pour une gestion de l'eau adaptée à la préservation des intérêts biologiques est la présence de parcelles cultivées dans des secteurs topographiquement bas.

- Dérangement anthropique :

Les pratiques agricoles et la fréquentation touristique peuvent induire du dérangement à des moments critiques du cycle de vie des espèces floristiques et faunistiques. Des

interventions agricoles non adaptées (type, date,…) peuvent détruire des plantes patrimoniales ou empêcher la pleine réalisation du cycle de vie de la faune (insectes, oiseaux,…). De même, un dérangement peut être causé par la pénétration humaine sur des parcelles pendant la période de nidification des oiseaux. La présence des chemins qui canalise le flux de passants (touristes notamment) évite au maximum cet aléa sur ce secteur. La quiétude de la faune y est relativement préservée.

Enjeux, Objectifs et actions

1. Définition des enjeux

Enjeux écologiques

La définition des enjeux tient compte de la patrimonialité des habitats et des espèces présents (conservation) mais également de la fonctionnalité des écosystèmes.

Pour chaque enjeu, plusieurs critères sont analysés :

- Sa sensibilité
- Sa représentativité sur le site
- Le rôle fonctionnel que joue le site vis-à-vis de l'enjeu

Ils sont synthétisés dans le tableau VI.

- **Fonctionnalité :**

Le premier enjeu écologique est la fonctionnalité du site. La surface maîtrisée par les Conservatoires est pour le moment assez peu conséquente. Bien que le complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon soit situé dans un réseau de sites gérés favorablement pour les milieux et les espèces typiques des marais mouillés, sa fonctionnalité peut être améliorée, notamment au moyen d'une maîtrise foncière renforcée. Trois axes sont à privilégier, la préservation des habitats à fort intérêt patrimonial et spontanés, la constitution de corridors écologiques pour assurer une bonne connectivité ainsi que la préservation des zones de basses altitudes à caractère inondable (**ANNEXE 11**).

- **Prairies humides en bon état de conservation :**

Les deux prairies du CREN Poitou-Charentes sur l'Ile de la Chatte sont des prairies naturelles humides. Grâce au gradient hydrique et en fonction des différentes hauteurs de végétation, elles permettent d'accueillir plusieurs espèces d'oiseaux à différents stades de leur cycle de vie, mais aussi des cortèges d'insectes spécifiques. Le pâturage bovin, mené dans le respect d'un cahier des charge en faveur de la biodiversité, garantit des pratiques agricoles adaptées.

- **Roselières à phragmites et magnocariçaies à forte valeur écologique :**

Ces habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou habitats d'intérêt communautaire à haute valeur patrimoniale régionale sont très faiblement représentés dans le secteur. En plus d'être rares sur Maillé et Taugon, ces milieux le sont d'autant plus à l'échelle du Marais poitevin en général. Une seule zone de roselière à phragmites se trouve sur les terrains du Cen PDL, mais à proximité dans le Bois de la Vieille Vaigue quelques patchs persistent également. La zone de roselière identifiée d'un seul tenant constitue ainsi un réel enjeu, notamment pour l'avifaune, dans la mesure où les roselières abritent des espèces remarquables, au statut de conservation souvent défavorable, que ce soit en période de reproduction, d'hivernage ou de migration.

La magnocariçaie quant à elle s'exprime à côté de la roselière et constitue la strate herbacée de deux rangées de peupliers.

Cet enjeu est très dépendant de la gestion des niveaux d'eau. D'ailleurs ces deux habitats accueillent des espèces de mollusques à fort enjeu de conservation que sont les Vertigos.

- **Boisements spontanés en libre évolution :**

Les boisements naturels humides du site sont pour 1,51 ha des habitats d'intérêt communautaire. Même si leur valeur patrimoniale régionale est moindre, ils présentent un enjeu sur ce site, car ils sont essentiellement regroupés dans le Bois de la Vieille Vaigue et en bordure du Contre-bot de Vix et de la Sèvre Niortaise, ce qui en fait des secteurs forestiers calmes, refuges pour la faune et pouvant accueillir la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux, notamment d'ardéidés. Notons que des boisements humides se sont développés en sous strate de la majorité des parcelles désignées comme peupleraies (cf cartographie des habitats). Ainsi, la surface réelle occupée par cet habitat, si on ne tient pas compte de la strate arborée, est de l'ordre de 9 à 10 ha. Toutefois le caractère « artificialisant » d'une plantation de peupleraie ne permet pas de considérer une telle surface comme de l'habitat d'intérêt communautaire tant que les peupliers

sont présents. Dans certains cas, l'arrivée en âge d'exploitation des peupliers offrira l'opportunité d'aller vers plus de naturalité.

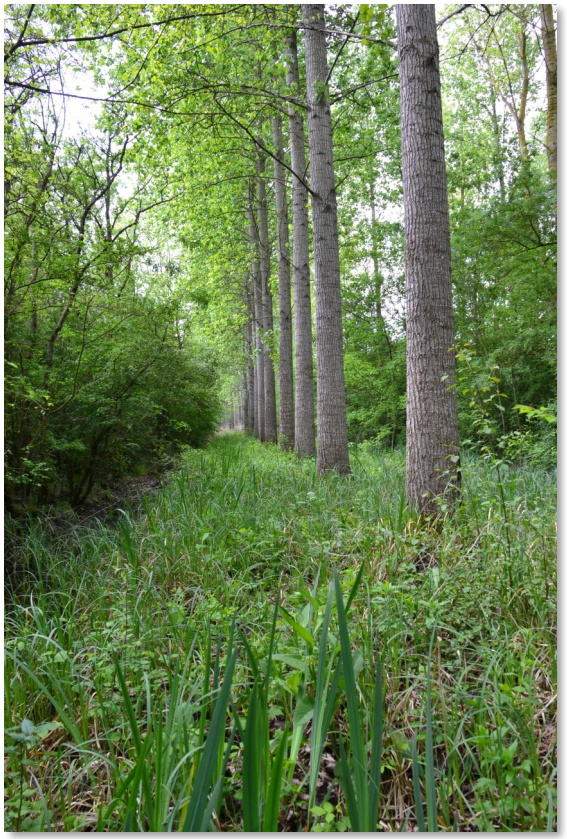
- **Fossés fonctionnels :**

Les fossés jouent un rôle majeur pour de nombreuses espèces. Outre pour la faune aquatique, ils sont indispensables pour les odonates, certains oiseaux et les mammifères semi-aquatiques. La qualité de l'eau et la gestion des niveaux sont deux paramètres essentiels, mais la présence d'herbiers aquatiques diversifiés et de lisières enherbées sont aussi des éléments primordiaux pour qu'ils offrent des habitats fonctionnels pour l'accueil de la faune. En plus de cette approche intrinsèque, des fossés fonctionnels participent au bon fonctionnement hydraulique du site.

- **Haies avec arbres têtards :**

Les haies du marais mouillé poitevin correspondent souvent à des simples alignements de frênes têtards. Le développement sur certains secteurs de haies multistrates plus diversifiées présente un intérêt pour l'accueil de la faune et la fonctionnalité de ces dernières. Toutefois, la présence des arbres têtards au sein de ces différentes haies est souhaitable pour préserver l'accueil de plusieurs espèces faunistiques peu communes. Enfin, l'intérêt paysager et incontestable car les alignements de têtards sont une composante structurante du paysage.









Tab. VI : Synthèse des enjeux écologiques et facteurs d'influence

Enjeux	Sous-enjeux	Sensibilité	Représentativité	Rôle fonctionnel	État de conservation	Facteurs d'influence
Fonctionnalité	Fonctions intrinsèques (reproduction, alimentation,…)	/	/	/	Moyen à Bon	(+ ou -) Occupation du sol (-) Assèchement, Eutrophisation (+) Site classé, MAEc, Elevage
	Réseau de sites et corridors	/	/	/	Bon	(+ ou -) Occupation du sol (-) Assèchement

Enjeux	Sous-enjeux	Sensibilité	Représentativité	Rôle fonctionnel	État de conservation	Facteurs d'influence
Milieux herbacés humides à forte valeur écologique	Roselières	++	+	+++	Mauvais	(-) Dynamique de végétation, Assèchement (-) Régime hydrique inapproprié (+) Contrat Natura 2000
	Mégaphorbiaies	+++	+++	+++	Bon	(-) Dynamique de végétation, Assèchement (+) Contrat Natura 2000
	Rat des moissons	++	++	++	?	(-) Dynamique de végétation, Assèchement (-) Mise en culture des prairies de fauche, intrants (+) MAEc, Elevage
	Rousserolle effarvatte	++++	++	++	++/Nicheur possible	(-) Dynamique de végétation, Assèchement, Disparition des roselières et mises en culture des prairies (+) Contrat Natura 2000
	Vertigo de Desmoulins et Vertigo des marais	++++	++	++	Mauvais	(-) Dynamique de végétation, Assèchement (+) Contrat Natura 2000
	Euphorbe des marais	++	++	+++	Bon	(-) Assèchement, Mise en culture, fauche

Enjeux	Sous-enjeux	Sensibilité	Représentativité	Rôle fonctionnel	État de conservation	Facteurs d'influence
Prairies humides en bon état de conservation	Prairies naturelles humides	++	++	+++	Bon	(-) Dynamique de végétation, Assèchement (+) Site classé, MAEc, Elevage
	Criquet des roseaux	++	++	+++	?	(-) Dynamique de végétation, Assèchement (-) Mise en culture des prairies de fauche, intrants (+) Site classé, MAEc, Elevage
	Alouette lulu	++++	++	+/Migrateur	Mauvais	(-) Mise en culture des prairies de fauche, intrants (+) MAEc, Elevage
	Tourterelle des bois	++++	++	++ / Nicheur probable	?	(-) Mise en culture, arrachage des haies, intrants (+) Site classé, MAEc, Elevage
	Hirondelle rustique	+++	+	+ / Alimentation	?	(-) Mise en culture des prairies de fauche, intrants (+) MAEc, Elevage
	Grenouille agile	++++	++	+++/ reproduction	?	(-) Dynamique de végétation, Assèchement, EEE (-) Mise en culture des prairies de fauche, intrants (+) Site classé, MAEc, Elevage
	Courtilière commune	++	++	+++	?	(-) Dynamique de végétation, Assèchement (+) MAEc, Elevage
	Chiroptères	++	++	++	?	(-) Arrachage des haies, Intervention agricole non adaptée (+) MAEc, Elevage
	Demi-argus	++	++	++	?	(-) Dynamique de végétation, Intervention agricole non adaptée, intrants, isolement des populations (+) MAEc, Elevage
	Hespérie des Potentilles	++	++	++	?	(-) Dynamique de végétation, Intervention agricole non adaptée, intrants, isolement des populations (+) MAEc, Elevage

Enjeux	Sous-enjeux	Sensibilité	Représentativité	Rôle fonctionnel	État de conservation	Facteurs d'influence
Boisements spontanés en libre évolution	Frênaies alluviales et mixtes	++	++	+++	Moyen	(-) Assèchement (+) Dynamique de végétation
	Genette commune	+++	++	+++	Moyen	(-) Dérangement, Coupe de bois (+) Dynamique de végétation (+) Site classé
	Picidés	++	+ à +++ (selon les espèces)	++ / Nicheur possible	?	(-) Dérangement, Coupe de bois (+) Dynamique de végétation
	Ardéidés	++	+ à +++ (selon les espèces)	++ / Alimentation	?	(-) Pollution et niveau d'eau, Dérangement, Coupe de bois (+) Dynamique de végétation
	Loriot d'Europe	+	+++	+++ / Nicheur probable	?	(-) Coupe de bois (+) Dynamique de végétation
	Gobemouche gris, Bouscarle de Cetti	++	+++	+++/Nicheur probable	Bon	(-) Dérangements, Arrachage des haies, mises en culture des prairies, pesticides (+) Dynamique de végétation
	Loutre d'Europe	+++	++	+++	?	(-) Pollution et niveau d'eau, Dérangement (+) Site Classé, Contrat Natura 2000
	Thécla de l'Orme	+++	++	+	?	(-) Coupe de bois, Graphiose de l'orme (+) Dynamique de végétation
Fossés fonctionnels	Libellule fauve, Naïade aux yeux rouges et Agrion blanchâtre	+++	+	++	Mauvais	(-) Pollution, assec précoce et prolongé, EEE, dynamique de végétation (+) Site Classé
	Ardéidés	++	+ à +++ (selon les espèces)	++ / Alimentation	?	(-) Pollution et niveau d'eau, Dérangement, Coupe de bois où se situent les héronnières (+) EEE, Site classé
	Martin pêcheur	++	+++	+++	?	(-) Pollution, ,niveau d'eau, Aménagement des cours d'eau et des berges, pâturage/déboisement des berges, EEE (+) Site Classé

Enjeux	Sous-enjeux	Sensibilité	Représentativité	Rôle fonctionnel	État de conservation	Facteurs d'influence
Fossés fonctionnels	Campagnol amphibie	++	?	?	?	(-) Pollution et niveau d'eau, EEE, fauches précoces (+) Site Classé
	Rat des moissons et Crossope aquatique	+	+	?	?	(-) Pollution et niveau d'eau, EEE, fauches précoces (+) Site Classé
	Grenouille verte	++	++	?	Mauvais	(-) Pollution et niveau d'eau, EEE (+) Site Classé
	Anguille d'Europe	++++	?	+++	Mauvais	(-) Pollution et niveau d'eau, EEE, Aménagement des cours d'eau (+) Site Classé
	Crapaud commun	++++	+++	+++	Mauvais	(-) Pollution et niveau d'eau, Coupe de bois (-) EEE (+) Dynamique de végétation
Haies avec arbres têtards	Rougequeue à front blanc	++	+	++ / Nicheur possible	?	(-) Disparition des haies, Chalarose (+) Site Classé
	Rosalie des Alpes	+++	?	+++	?	(-) Disparition des haies, Chalarose (+) Site Classé
	Genette commune	+++	?	?	?	(-) Disparition des haies, Dérangement, Chalarose (+) Site Classé
	Chiroptères	++	++	++	?	(-) Disparition des haies, Chalarose (+) Site Classé
	Cétoine dorée	++	+++	+++	?	(-) Disparition des haies, Chalarose, Coupe de bois (+) Site Classé

Tableau VI : Synthèse des facteurs d'influence selon la méthode AFOM

Analyse AFOM	
Atouts	**Faiblesses**
Elevage sur les prairies de l'Ile de la Chatte en Maec	Impact des espèces exotiques envahissantes
Dynamique de végétation	Dynamique de végétation
Peupleraies arrivés à maturité pour exploitation	
Opportunités	**Menaces**
Maîtrise foncière	Dynamique de végétation
Contrats Natura 2000	Eutrophisation / Intrants / Pollution de l'eau
Réglementation en site classé	Mise en culture des prairies de fauche
	Disparition des haies
	Isolement des populations
	Dérangement
	Coupe de bois
	Fauche précoce
	Régime hydrique inapproprié
	Chalarose du frêne
	Assèchement

Enjeux socio-économiques

- **Maintien de l'élevage :**

L'activité d'élevage est la clé de voûte de la préservation du paysage typique des marais mouillés et de la biodiversité associée aux prairies. Cette activité est fortement dépendante de la politique agricole menée aux niveaux national et européen. Toutefois au niveau du site, elle peut être favorisée par un accompagnement adapté des exploitations agricoles par les organismes compétents (PNR, CREN PC, CEN PDL) la mise en place d'îlots de pâturage cohérents, équipés et fonctionnels (clôtures, ponceaux,…) et la contractualisation (BRCE, MAEC, etc.)

- Valorisation pédagogique :

Le Bois de la Vieille Vaigue est doté de chemins et d'une route ainsi qu'à proximité immédiate d'une parcelle du CEN Pays de la Loire avec le chemin qui longe la Jeune Autise, qui présentent un bon potentiel de valorisation pédagogique pour le grand public. Plusieurs outils de valorisation pourront être étudiés afin de valoriser ces sites : lettre d'information, dépliant d'appel, visites, panneaux d'information ...

Enjeux paysagers

Le secteur d'intérêt est un échantillon des paysages des Marais mouillés qu'il est essentiel de préserver :

- Préservation du patrimoine paysager identitaire du Marais Poitevin :

Bien qu'encore préservés, les motifs paysagers justifiant le classement de ce site sont toujours menacés de dégradation et de disparition (régression du Frêne, non entretien des arbres têtards, fragilisation des berges, mise en culture et sylviculture des prairies).

Au-delà des seuls enjeux environnementaux, la préservation et le renouvellement de cette trame paysagère identitaire contribuent à la pérennité des actions et des partenariats engagés par les acteurs du territoire, notamment auprès du monde agricole.

- Accompagnement des dynamiques d'évolution naturelle du marais :

Le développement en libre évolution des boisements alluviaux et le maintien et entretien des roselières et mégaphorbiaies peuvent être perçus comme liés à une déprise agricole sur le secteur. Cette dernière est souvent mal perçue du fait de l'interdépendance historique très forte qui existe entre le paysage et l'identité maraîchine du marais. A contrario, la ''naturalité'' du site est aujourd'hui devenue un trait fort du marais et un atout touristique pour de nombreuses entreprises.

Il importe de valoriser sur le plan pédagogique les forêts alluviales, les mégaphorbiaies et les roselières comme des lieux de quiétude pour la biodiversité.

Synthèse des enjeux à l'échelle du site

Type d'enjeu	Enjeux	Objectif à long terme
Ecologiques	Fonctionnalité	OG1 : Consolider et étendre la maîtrise foncière pour constituer une/ des entité(s) de gestion cohérente(s)
		OG4 : Suivre la réponse du site aux actions mises en œuvre
	Prairies humides en bon état de conservation	OG2 : Favoriser la diversité et le bon état de conservation des prairies naturelles
	Milieux herbacés humides à forte valeur écologique	OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables
	Boisements spontanés en libre évolution	
	Fossés fonctionnels	
	Haies avec arbres têtards	
Socio-économiques	Maintien de l'élevage	OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables
		OG2 : Favoriser la diversité et le bon état de conservation des prairies naturelles
	Valorisation pédagogique	OG5 : Sensibiliser sur les intérêts du site et les pratiques de gestion
Paysagers	Préservation du patrimoine paysager identitaire au Marais poitevin	OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables
	Accompagnement des dynamiques d'évolution naturelle du marais	OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables

2. Définition des objectifs et programme d'actions

Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme sont définis à partir d'un état optimal qu'il est souhaitable d'atteindre pour les enjeux sur le site, en faisant abstraction des facteurs qui peuvent avoir une influence sur la gestion. Ainsi, les différents enjeux identifiés précédemment amènent à définir les objectifs à long terme suivant :

Protéger

OG1 : Consolider et étendre la maîtrise foncière pour constituer une/des entité(s) de gestion cohérente(s)

Gérer

OG2 : Favoriser la diversité et le bon état de conservation des prairies naturelles

OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables

Connaître

OG4 : Suivre la réponse du site aux actions mises en œuvre

Valoriser

OG5 : Sensibiliser sur les intérêts du site et sur les pratiques de gestion

Objectifs opérationnels et programme d'actions

Les objectifs opérationnels sont les choix de gestion sur la durée du DAGC en fonction des facteurs influençant l'état des enjeux. Ces facteurs sont à l'origine de menaces ou d'opportunités et définissent ainsi l'orientation visée, comme vu précédemment.

L'atteinte de chaque objectif opérationnel suppose la mise en place d'une ou plusieurs actions successives ou combinées dans le temps.

Ces objectifs et ces actions sont détaillés dans le tableau VII.

Les actions menées par les Conservatoires sur les communes de Taugon et Maillé s'inscriront dans :

- le CTMA cadre, porté par l'EPMP et en cours d'évaluation actuellement
- le CTMA zone humide Marais Mouillé. Celui-ci jusqu'à présent était porté par l'IIBSN, aujourd'hui il est en cours d'évaluation
- le DOCOB N2000 en cours de rédaction

Tableau VII : Arborescence du programme d'actions

Objectif à long terme	Objectifs opérationnels	Actions	N°	Priorité
OG1 : Consolider et étendre la maîtrise foncière pour constituer une/des entité(s) de gestion cohérente(s)	Cibler les parcelles importantes en termes de fonctionnalité/patrimonialité	Animation et acquisition de parcelles complémentaires	1	2
OG2 : Favoriser la diversité et le bon état de conservation des prairies naturelles	Permettre une gestion extensive des prairies	Gestion des prairies par pâturage et/ou fauche avec exportation	2	1
	Préserver les milieux herbacés à forte valeur écologique	Entretien des magnocariçaies par fauche avec exportation	3	1
		Restauration de la roselière par retrait de matière	4	1
		Entretien de la roselière par fauche et coupe sélective des ligneux	5	1
OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables	Maintenir un réseau cohérent de boisements en bon état de conservation	Exploitation des peupliers et restauration	6	1
		Gestion des boisements en évolution libre	7	2
		Reconversion de peupleraie en verger	8	1
	Permettre l'expression de milieux herbacés à forte valeur écologique	Reconversion de peupleraie en prairie/roselière	9	1
	Préserver un réseau de haies fonctionnelles	Entretien des haies et des alignements de frênes têtards	10	1
	Améliorer la fonctionnalité des fossés	Entretien de fossés par curage et pose d'ouvrages hydrauliques	11	2
	Créer un réseau de mares fonctionnel	Création de micro-dépressions	12	2
OG4 : Suivre la réponse du site aux actions mises en œuvre	Suivre l'évolution du site	Mise en place d'un observatoire photographique du paysage	13	1
		Réalisation d'un diagnostic écologique complet	14	1
		Intégration du site aux dispositifs de suivis du Marais poitevin	15	1
	Evaluer la gestion mise en œuvre	Evaluation et révision du DAGC	16	1
OG5 : Sensibiliser sur les intérêts du site et sur les pratiques de gestion	Sensibiliser le grand public	Proposition d'un panel d'outils diversifiés pour la découverte du site	17	2
	Sensibiliser les scolaires	Proposition de programmes pédagogiques ou d'animations spécifiques	18	2
	Informer les acteurs locaux	Mise en œuvre d'une information et d'une concertation locale	19	1

Légende

FT2. Gestion des prairies par pâturage

- Parcellaire M. B
- Parcellaire M. R
- FT3. Entretien des végétation à hautes herbes par fauche

FT4 et FT5. Restauration et gestion de la roselière

- Roselière
- Déboisement
- Retrait de matière

FT6. Exploitation des peupliers

- 2019
- 2020
- 2021

Restauration après exploitation

- Retournement des souches
- Rognage + broyage des souches
- Libre évolution des boisements

FT9. Reconversion peupleraie en prairie/roselière

- Etrépage
- Fauche

- FT10. Reconversion peupleraie en verger
- FT11. Emondage des frênes têtards
- FT11. Elagage des haies

FT12. Entretien des fossés par curage

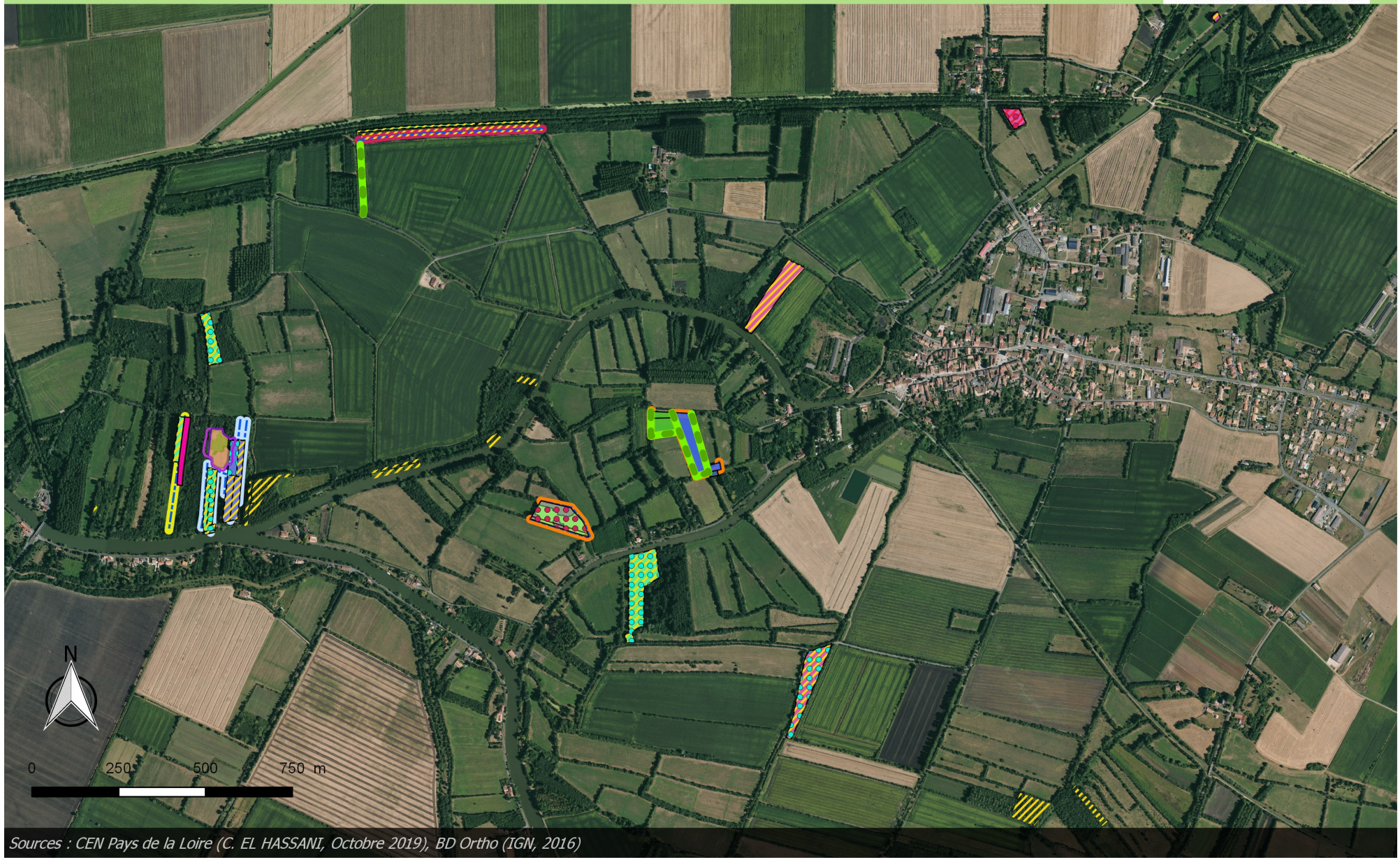
- Lot 1 CEN PDL
- Lot 2 CREN PC
- Lot 3 CEN PDL
- Lot 4 CEN PDL

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon

Localisation des fiches techniques

CREN Poitou-Charentes



Sources : CEN Pays de la Loire (C. EL HASSANI, Octobre 2019), BD Ortho (IGN, 2016)

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon

FT1. Animation et acquisition de parcelles complémentaires

CREN Poitou-Charentes



FT1. Animation et acquisition de parcelles complémentaires

Description

A l'origine du projet, l'objectif d'intervention fixé par le Conseil scientifique et technique du CREN PC était de 2,6 % de la surface du site, soit 5 ha. Cette surface avait été jugée comme le minimum indispensable pour une action cohérente de préservation des richesses écologiques de ce marais.

Depuis 2012, le Conservatoire a fait l'acquisition de 2ha36. D'autres parcelles pour environ 2 ha sont aussi en cours de négociation.

L'objectif initial n'est pas encore atteint, les futures acquisitions se feront dans le cadre de cette stratégie d'intervention visant à atteindre 2,64 ha complémentaires et basée sur plusieurs axes : la préservation des parcelles à fort enjeux écologiques, une meilleure répartition des parcelles maîtrisées sur le site pour améliorer sa fonctionnalité écologique et le soutien à l'activité d'élevage.

Localisation

Parcelles ciblées sur la carte.

Objectifs visés

- Préserver les roselières et les prairies humides
- Compléter le réseau de parcelles sur les communes de Taugon et Maillé
- Maîtriser les parcelles qui conditionnent la gestion des niveaux d'eau
- Conforter les îlots de pâturage
- Restaurer des parcelles de cultures et peupleraies en prairie

Objectifs en lien :

OG1 : Consolider et étendre la maîtrise foncière pour constituer une/des entité(s) de gestion cohérente(s)

Cibler les parcelles importantes fonctionnalité/patrimonialité

Modalités d'intervention

- Animation foncière sur les parcelles à fort enjeu écologique
- Etude des opportunités foncières
- Acquisition par l'intermédiaire de la SAFER
- Possibilité de signer un bail emphytéotique avec les propriétaires ne souhaitant pas vendre leur parcelle

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : Conservatoires
- Intervenant : Conservatoires, SAFER Poitou-Charentes, SAFER Pays de la Loire

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
MFU												

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
MFU										

Coût

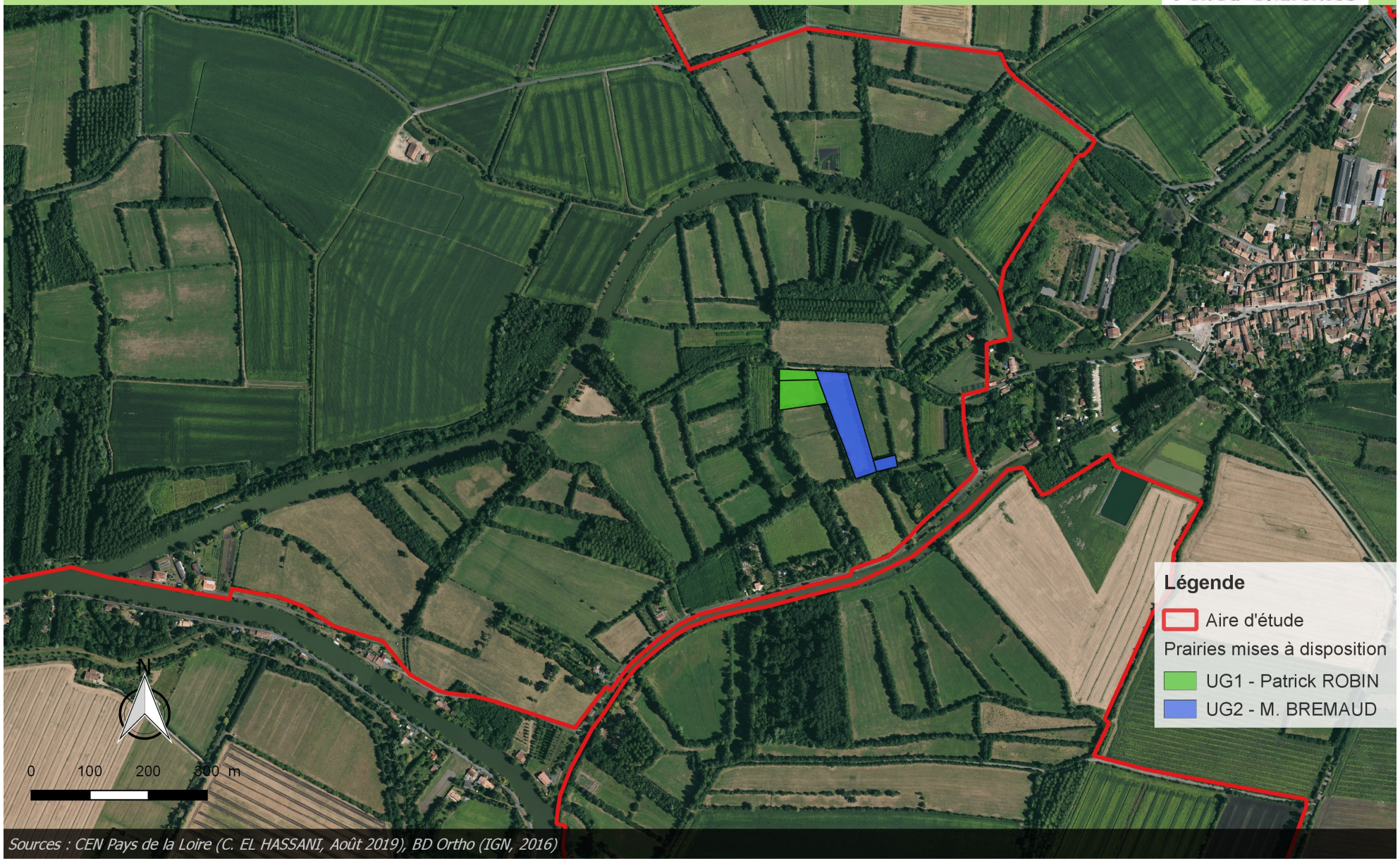
Temps d'animation foncière : 60 jours * 500 euros (base jour) = 30 000 euros
Acquisitions = entre 0,15 et 0,35 euros/m²

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon

FT2. Gestion des prairies par pâturage et/ou fauche avec exportation

CREN Poitou-Charentes



FT2. Gestion des prairies par pâturage et/ou fauche avec exportation

Description

Cette gestion concerne 1 ha 3648. Ces parcelles sont gérées par 2 exploitants éleveurs bovins.

Les prairies humides en MFU se situent uniquement sur l'Ile de la Chatte, à Taugon. Accolées l'une à l'autre, les prairies sont mises à disposition des exploitants sous forme de baux ruraux à clauses environnementales au cahier des charges commun. Les différents modes d'exploitation des éleveurs actuels (race, type de pâturage (tournant, chargement instantané,…), fauche ou broyage complémentaire,…) contribuent à la diversité de ces prairies.

Leurs pratiques agricoles en place doivent être compatibles avec un cahier des charges type, détaillé dans cette fiche. Ce cahier des charges est intégré aux baux ruraux à clauses environnementales.

Localisation

UG 1 (0ha4604) - Patrick ROBIN - pâturage bovin
UG 2 (0ha9044) - M. BREMAUD - pâturage bovin

Objectifs visés

- Préserver la diversité de prairies naturelles en bon état de conservation
- Favoriser le maintien ou l'installation d'une flore et d'une faune remarquable : Grenouille agile, Courtilière commune, Demi-argus, Orchidées, Cuivré des marais, Criquet des roseaux, Criquet ensanglanté,…

Objectifs en lien :

OG2 : Favoriser la diversité et le bon état de conservation des prairies naturelles
Permettre une gestion extensive diversifiée des prairies

Objectifs du DOCOB :
Soutien à l'élevage et reconversion de friches et cultures en prairies

Modalités d'intervention

- Maintien des prairies sans renouvellement, ni drainage, ni remblaiement
- Pas d'utilisation de pesticides, ni de fertilisants
- Pas de pâturage hivernal
- Mise à l'herbe et chargement adaptés en fonction de la portance des sols
- Chargement moyen annuel inférieur à 1,2 UGB/ha
- Fauche autorisée après le 10 juin
- Broyage des refus autorisé après le 31 août
- Zone d'affouragement autorisée en bordure de parcelle

Le même type de cahier des charges pourrait être adopté en cas d'acquisition de nouvelles parcelles en prairies par l'un ou l'autre des Conservatoires.

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : CREN Poitou-Charentes
- Intervenants : exploitants par le biais de baux ruraux à clauses environnementales

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Pâturage												

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Pâturage											

Coût

-

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon

FT3. Entretien des magnocariçaies par fauche avec exportation

CREN Poitou-Charentes



FT3. Entretien des magnocariçaies par fauche avec exportation

Description

Cette gestion concerne 0ha3210, soit 1 parcelle. Il s'agit d'une magnocariçaie qui s'est développée en sous strate d'une peupleraie en âge d'exploitation (>30 ans).

Suite à la phase d'exploitation de ces peupliers programmée en 2020 et afin de conserver cet habitat de haute valeur patrimoniale régionale sous-représenté dans le secteur d'étude et de façon plus générale dans le périmètre du site Natura 2000 du Marais Poitevin, une gestion par fauche tardive doit être appliquée. Le retour d'expérience de situation de gestion similaire plaide en faveur d'une fauche tardive (à défaut par un broyage) avec exportation tous les 3 ans pour les zones récemment restaurées ce qui sera le cas de cette zone.

Localisation

Parcelle B 132 dans le Bois de la Vieille Vaigue (0ha3210).

Objectifs visés

- Permettre un bon état de conservation de la magnocariçaie, habitat transitoire de haute végétation
- Favoriser le maintien et l'installation d'une faune et d'une flore remarquables : Euphorbe des marais, Vertigo de Desmoulins, Vertigo des marais, Rat des moissons…

Objectifs en lien :

OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables

Préserver les milieux herbacés à forte valeur écologique

Modalités d'intervention

- Fauche tardive (automne) par bandes pour limiter l'impact sur la faune
- Exportation des produits de coupe, minimum 3 jours après la coupe
- Maintien d'une bande non fauchée le long des étiers pour le développement d'une végétation rivulaire qui augmente la fonctionnalité des fossés

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : CEN Pays de la Loire
- Intervenant : entreprise spécialisée

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Fauche										■	■	

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
B 132 restauration	■	■								
B 132 entretien					■			■		

Coûts

Fauche : 1 journée de travail = 400 euros/an



Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon

FT4. Restauration de la roselière par retrait de matière

CREN Poitou-Charentes



FT4. Restauration de la roselière par retrait de matière

Description

Dans le Bois de la Vieille Vaigue, une roselière vieillissante occupe une surface d'environ 5000 m². Anciennement exploitée, cette zone accueillait jusqu'en 1994 des alignements de peupliers. Topographiquement plus haute, la zone n'a pas été replanté en peupliers lors de la dernière campagne de plantation des années 2000. Suite à cette mise en lumière et à une supposée couche d'argile imperméable permettant la stagnation d'eau, les phragmites ont colonisé le lieu. Toutefois la roselière est aujourd'hui en cours d'atterrissement et se voit asséchée et menacée de fermeture par les ligneux.

Cet habitat naturel, du fait de sa valeur patrimoniale régionale ainsi que de la valeur patrimoniale des espèces qu'il héberge doit être restaurée en priorité dans le cadre de ce plan de gestion.

Localisation

UG (0ha4865)

Objectifs visés

- Améliorer l'état de conservation et la fonctionnalité de la roselière
- Favoriser le maintien et l'installation d'une faune et d'une flore remarquables : Vertigo de Desmoulins, Vertigo des marais, Rousserolle effarvatte, Rat des moissons …

Objectifs en lien :

OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables

Préserver les milieux herbacés à forte valeur écologique

Objectifs du DOCOB :

Préservation et développement des roselières à Phragmites

Modalités d'intervention

- Carottages du sol pour comprendre comment l'eau stagne sur cette terre « haute » et choix des zones de retrait de la matière
- Retrait de la litière sur deux petites zones au moins sur une surface maximum de 150 m² chacune
- Suivi de la végétation avant retrait de matière et après, adaptation du retrait de litière sur d'autres zones favorables en fonction de la réponse du milieu
- Selon la réponse du milieu à ces retraits : déboisement par bucheronnage semi-mécanisé sur la zone sud de la roselière afin d'accroitre sa surface. Mise en andains des produits en sous bois périphérique, les troncs devront être débardés par traction animale.

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : CEN Pays de la Loire
- Intervenant : entreprise spécialisée

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Déboisement + Etrépage								■	■	■		

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Carottages	■										
Retrait de la litière sur 2 zones		■									
Suivi de la végétation		■	■	■	■						
Déboisement si conditions favorables			■								

Coûts

Bucheronnage semi-mécanisé et débardage par traction animale : 35 à 40 euros/stère

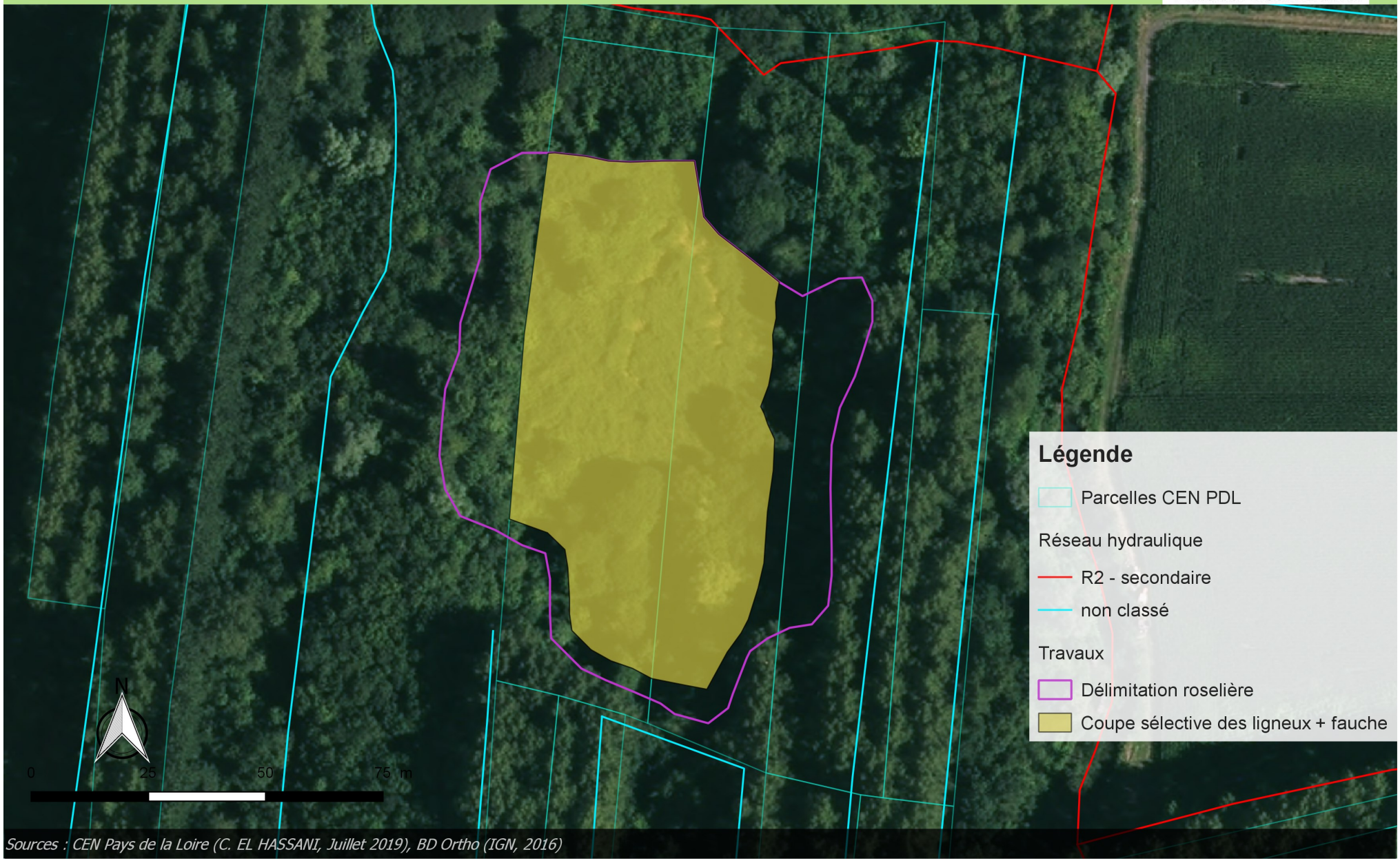
Estimation pour le déboisement et l'étrépage = 4 000 euros

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon

FT5. Entretien de la roselière par fauche et coupe sélective des ligneux

CREN Poitou-Charentes



FT5. Entretien de la roselière par fauche et coupe sélective des ligneux

Description

Il s'agit de la roselière à phragmites qui fait l'objet de la restauration dans la précédente fiche technique. Une fois restaurée (travaux en 2020), l'entretien de cet habitat à haute valeur patrimoniale est nécessaire. Rare sur le marais, cette roselière est la seule sur la totalité des parcelles acquises par les deux Conservatoires.

Les opérations d'entretien consisteront en une coupe sélective des ligneux se développant dans la roselière ainsi qu'une fauche tardive sur de petites zones afin d'obtenir différentes hauteur de végétation et des lisières particulièrement intéressantes pour la nidification et l'hivernage de l'avifaune paludicole.

Localisation

UG (0ha4865)

Objectifs visés

- Favoriser le développement et la préservation des roselières à phragmites
- Offrir un habitat fonctionnel pour la reproduction et l'hivernage de l'avifaune paludicoles (Rousserolle effarvatte, Phragmite des joncs, Bruant des roseaux)
- Favoriser le maintien et l'installation d'une faune et d'une flore remarquables : Vertigo de Desmoulins, Vertigo des marais, Rousserolle effarvatte, Rat des moissons …

Objectifs en lien :

OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables

Préserver les milieux herbacés à forte valeur écologique

Objectifs du DOCOB :

Préservation et développement des roselières à Phragmites

Modalités d'intervention

- Coupe sélective des ligneux poussant dans la roselière, en limitant les zones piétinées

  Exportation et brûlage des produits de coupe en dehors du site

  Fréquence d'intervention à moduler en fonction de la dynamique ligneuse
- Fauche manuelle tous les 2 à 3 ans avec faucille ou barre de coupe de petites surfaces de 100 à 200 m² pour créer des zones ouvertes au sein de la roselière
- Les zones fauchées seront choisies en fonction de la hauteur d'eau qu'on y trouve en hiver (maximum 40 cm)
- Limitation de la surface des massifs de ronciers par débroussaillage périphérique
-

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : CEN Pays de la Loire
- Intervenant : entreprise spécialisée

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Coupe des ligneux								■	■	■		
Fauche								■	■			

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Coupe des ligneux			■	■	■			■			■
Fauche				■				■			■

Coûts

Coupe sélective des ligneux : 1 journée de travail = 400 euros/an

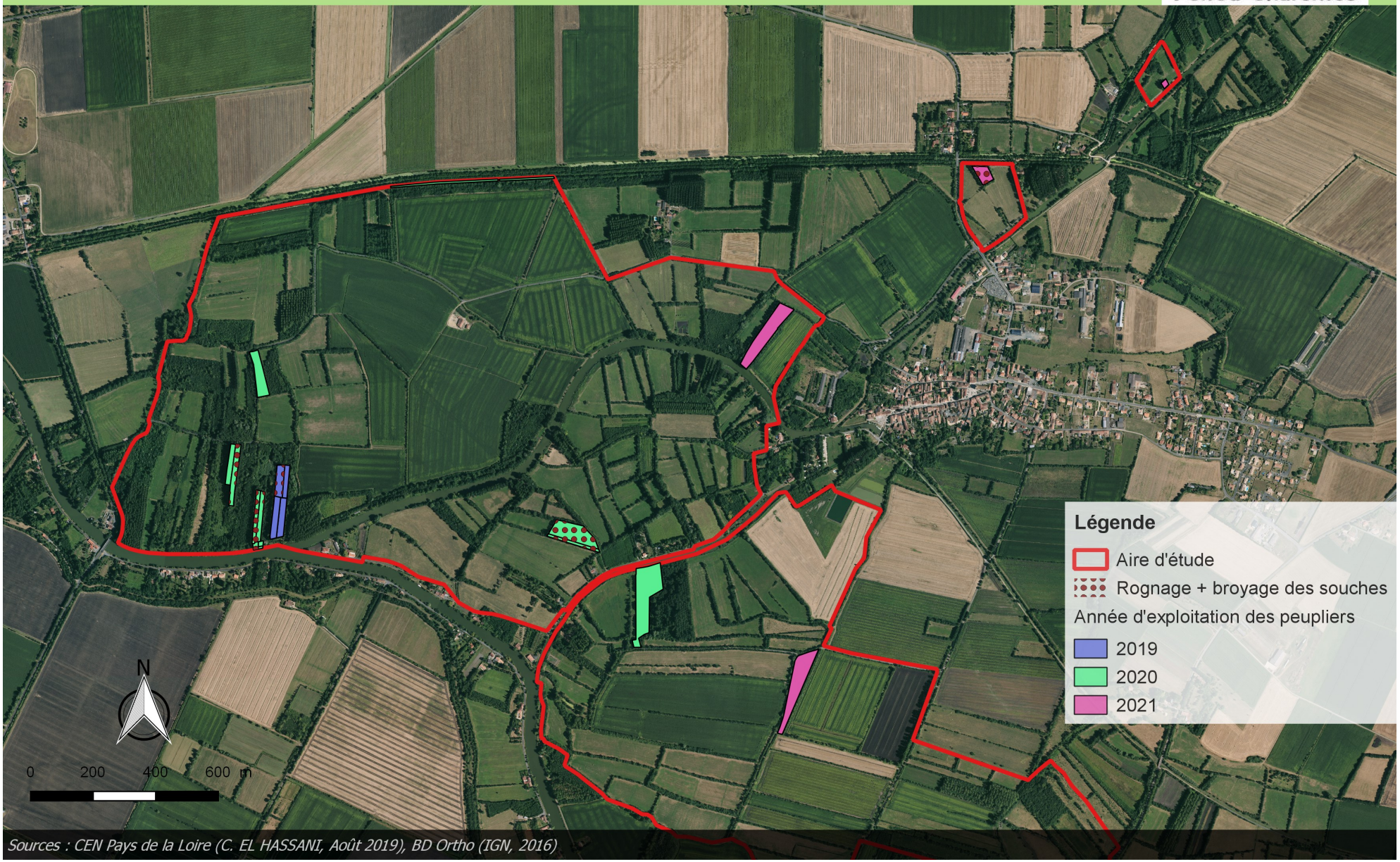
Fauche manuelle : 1/2 journée de travail = 200 euros /an

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon

FT6. Exploitation des peupliers et restauration

CREN Poitou-Charentes



FT6. Exploitation des peupliers et restauration

Description

Plusieurs chantiers de coupe sont à programmer. L'estimation du volume de bois sera faite par un expert forestier ou un exploitant sylvicole intéressé qui proposera son prix d'achat.
L'exploitation des peupliers concerne 10 peupleraies totalisant 7ha3841. Leur superficie varie entre 419 m² et 1ha6289. D'autres peupleraies pourront être exploitées selon les opportunités.
Certaines peupleraies feront l'objet de restauration après exploitation grâce à la suppression des souches et des rémanents d'exploitation

Localisation

Parcelles : OB219, OB220, OB230, OB231, OB1609, OB1610, OB1611, OB1612, OB1613, OB1614, OB279, OB280, OB247, OB10, OB15, OB503, OB504, OB536, OB674, WI37, WI73, OA452

Objectifs visés

- Valorisation des plantations et alimentation de la filière de peupliers
- Plus-value environnementale/Renaturation
- Création d'habitat pour les oiseaux nicheurs de cavité et les insectes saproxylophages
- Maintien des supports d'observation, de chasse et de reproductions pour les rapaces, picidés et Loriots
- Eviter le départ de rejets
- Faciliter la mécanisation afin de permettre les travaux d'entretien d'habitats naturels (roselières, prairies, magnocariçaies, verger)

Objectifs en lien :

OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables

Maintenir un réseau cohérent de boisements en bon état de conservation

Objectifs du DOCOB :

Gestion des peupleraies en plein

Modalités d'intervention

L'exploitation sera menée dans le respect de certaines clauses : respect des haies existantes, aucun rémanent dans les canaux (mis en tas ou exporté), étêtage d'au moins 5 arbres/5000 m² préalablement sélectionnés qui mourront lentement sur pied, débardage à cheval privilégié lorsque possible.

Peupleraie CREN PC (OB503, OB504) (8825 m²) : difficilement accessible par des camions, l'exploitation de la peupleraie de l'Ile de la Chatte nécessitera un débardage par franchissement sur des ponts flottants au dessus de la Sèvre Niortaise pour sortir par une prairie (sous réserve d'accord avec le propriétaire) jouxtant la peupleraie WI37 du CEN PDL. Les billons et les têtes seront stockés dans cette même parcelle de prairie (WI36).

Peupleraie CEN PDL (WI37) (1,37 ha) : afin de réduire les coûts des exploitations et de part leur proximité, cette peupleraie pourra être exploitée en même temps que celle du CREN PC par le même exploitant forestier. Les zones de stockage seront communes aux deux exploitations.

Peupleraie CEN PDL (OB10, OB15) (3046 m²) : l'évacuation des produits de coupe se fera par la route de Millié. Le défrichement préalable à l'exploitation des arbres permettra l'évacuation de la carcasse de tracteur qui se trouve sur la OB15.

RAS pour les autres peupleraies.

Restauration :

- Retournement des souches pour les peupleraies en boisement et broyage/rognage pour les souches de la peupleraie de l'Ile de la Chatte et celle à destination d'un verger
- Evacuation des rémanents d'exploitation

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : Conservatoires
- Intervenants : Exploitant forestier

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Exploitation												

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Exploitation												

Coûts

A titre indicatif :

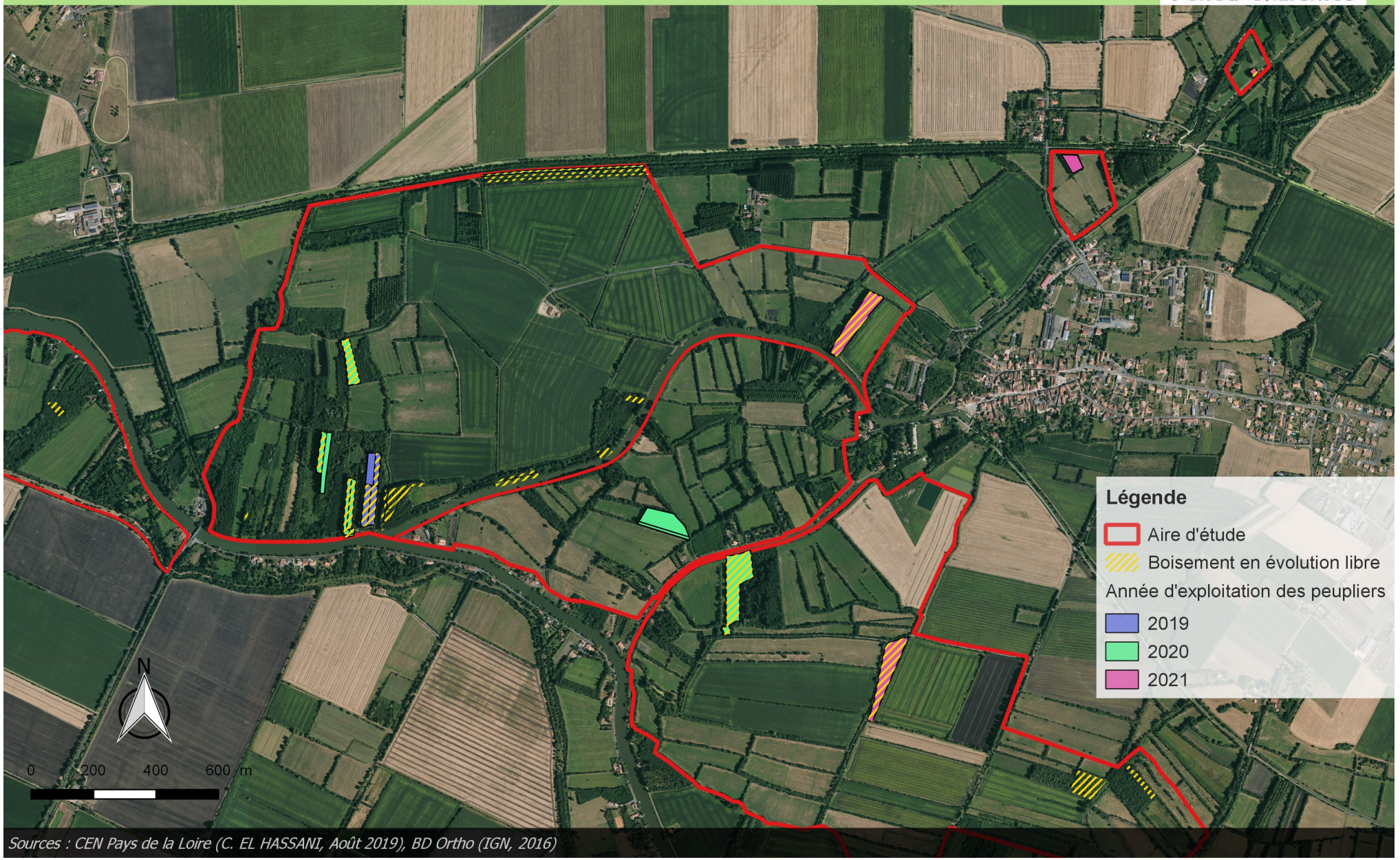
Rognage de souche + broyage et évacuation des rémanents : 850€/ha. Ce qui correspondrait à un tarif horaire de 90€HT/H

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon

FT7. Gestion des boisements en évolution libre

CREN Poitou-Charentes



FT7. Gestion des boisements en évolution libre

Description

Cette fiche technique concerne 8ha2870. Il s'agit essentiellement de peupleraies avec un sous étage de frênaies qui se répartissent en 2 habitats, la frênaie mixte humide et la frênaie alluviale non marécageuse, qui sont des habitats d'intérêt communautaire.

Le choix des zones maintenues en boisement s'est fait en fonction du degré de fermeture des parcelles au moment de l'acquisition, mais aussi en fonction de leur localisation pour à la fois constituer des îlots boisés et compléter la mosaïque de milieux par des boisements ponctuels. Certains boisements désignés sur cette fiche auront fait l'objet d'exploitation de peupliers et seront laissées en évolution libre à la suite de cette intervention. Certaines peupleraies non exploitées sont laissées en évolution libre, la sénescence des peupliers se fera naturellement.

Localisation

Parcelles : OB219, OB220, OB119, OB184, OB185, OB186, OB187, OB1564, D430, D431, OB230, OB1609, OB1610, OB1611, OB1612, OB1613, OB1614, OB280, OB247, OB10, OB11, OB12, OB13, OB14, OB15, OB674, WI37, WI73, OA452, OB200, OB207, OB208, OB211, OB222, D432, WH32, OB319, OC1149

Objectifs visés

- Préserver les boisements en bon état de conservation, particulièrement les habitats d'intérêt communautaire
- Créer des îlots boisés qui soient préservés du dérangement
- Améliorer la fonctionnalité écologique du site en diversifiant la mosaïque de milieux
- Permettre l'installation d'une faune et d'une flore remarquables : Fougère des marais, pics, ardéidés, Loutre d'Europe…
- Maintien des supports d'observation, de chasse et de reproductions pour les rapaces, picidés et Loriots

Objectifs en lien :

OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables

Maintenir un réseau cohérent de boisements en bon état de conservation

Modalités d'intervention

- Maintien des boisements en évolution libre sans intervention de gestion

Intervenants

-

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Evolution libre	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
				■	■	■	■	■	■	■	■	■

Coûts

-


Légende
Aire d'étude
Reconversion d'une peupleraie en verger
N
0
25
50
75 m
Sources : CEN Pays de la Loire (C. EL HASSANI, Août 2019), BD Ortho (IGN, 2016)

FT8. Reconversion d'une peupleraie en verger

Description

La peupleraie désignée dans cette fiche comporte 30 arbres en âge d'exploitation plantés en 1973 d'après les photos aériennes. Elle est bordée à l'ouest par un alignement de frênes têtards datant d'au moins 60 ans dont certains présentent des indices de présence d'insectes saproxyliques (*Cerambycidae*). Cet alignement appartient à l'exploitant agricole voisin. Au nord, une ripisylve de 10 mètres de largeur se trouve entre le Contre-bot de Vix et la peupleraie en question. Encadrée par des prairies de pâturage et de fauche souscrites en Maec, la reconversion de cette plantation sylvicole en verger biologique de variétés anciennes exploité dans le plus grand respect de la biodiversité constituerait avec ces prairies un îlot d'une grande richesse biologique soutenu par une activité agricole adaptée. Les frênes têtards et la ripisylve devront être préservés et protégés des travaux d'exploitation des peupliers et des travaux de création et d'entretien du verger.

Localisation

UG 10 (2375 m²) = OB536

Objectifs visés

- Améliorer la fonctionnalité écologique du site en diversifiant la mosaïque de milieux
- Renaturation
- Plus-value environnementale
- Création d'habitats pour les oiseaux nicheurs de cavité et les insectes saproxylophages

Objectifs en lien :

OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables

Maintenir un réseau cohérent de boisements en bon état de conservation

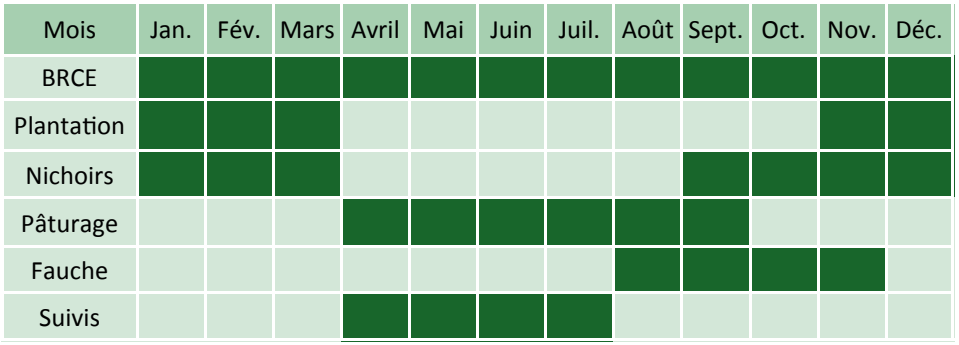
Modalités d'intervention

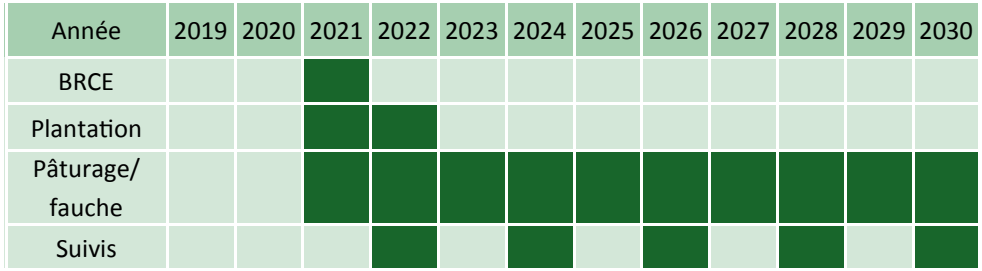
- Etude de faisabilité avec la réglementation du site classé
- Travail de construction du cahier des charges d'exploitation avec l'Association du Verger Conservatoire de Pétré
- Signature d'un BRCE avec un exploitant intéressé par l'activité fruitière d'un verger biologique haute tige (M. LOISEAU, voisin)
- Plantation d'arbres fruitiers à densité minimum de 30 arbres/ ha et maximum de 100 arbres/ha (soit entre 8 et 24 arbres pour les 2400 m²)
- Diversifier les essences fruitières de variétés anciennes
- Entretenir une strate herbacée diversifiée grâce au pâturage
- Avoir des strates arborées étagées
- Poses de nichoirs à mésanges, Gobemouches, Chevêches les premières décennies qui suivent la plantations pour pallier le manque de cavités
- Suivis floristiques et faunistiques

Intervenants

- Conseillers : CEN Auvergne Rhône-Alpes, Mission Bocage, Croqueurs de pommes
- Maître d'Ouvrage : CEN Pays de la Loire
- Intervenants : l'Association du Verger Conservatoire de Pétré, arboriculteur fruitier bio

Calendrier





Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon

FT9. Reconversion d'une peupleraie en prairie/roselière

CREN Poitou-Charentes



FT9. Reconversion d'une peupleraie en prairie/roselière

Description

Cette fiche concerne uniquement les parcelles OB504 et OB503, propriétés du CREN Poitou-Charentes. Actuellement, ces parcelles sont occupées par une peupleraie qui sera coupée en automne 2020 et quelques individus seront étêtés et laissés sur pied. Après la coupe des arbres et le broyage/ rognage des souches, il serait intéressant d'étréper une couche superficielle du sol sur certains secteurs afin d'observer la réponse de la végétation. Avec l'effet « desséchant » en moins des peupliers, lié à leur grande évapotranspiration, ces expérimentations permettront d'orienter les actions de gestion à mener sur ces parcelles.

Les hypothèses de réponse possible du milieu sont le développement d'une prairie humide sur les zones non étrépés et l'expression de roselières dans celles qui le sont.

Localisation

UG FT9 = 8825 m² dont 2965 m² étrépés et 5865 m² fauché

Objectifs visés

- Favoriser le maintien ou l'installation d'une flore et d'une faune remarquable prairiales : Grenouille agile, Courtilière commune, Demi-argus, Orchidées, Cuivré des marais, Criquet des roseaux, Criquet ensanglanté,…
- Favoriser le développement et la préservation des roselières à phragmites
- Offrir un habitat fonctionnel pour la reproduction et l'hivernage de l'avifaune paludicoles (Rousserolle effarvatte, Phragmite des joncs, Bruant des roseaux)
- Favoriser le maintien et l'installation d'une faune et d'une flore remarquables : Vertigo de Desmoulins, Vertigo des marais, Rousserolle effarvatte, Rat des moissons …

Objectifs en lien :

OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables

Permettre l'expression de milieux herbacés à forte valeur écologique

Objectifs du DOCOB :

Préservation et développement des roselières à Phragmites

Modalités d'intervention

- Etrépage de 10 à 30 cm de profondeur sur 2965 m² de surface répartis sur 3 zones
- Fauche de la prairie avec exportation après le 10 juin, bande de végétation rivulaire en bordure des conches à ne pas faucher sur 1.50 m de largeur
- Suivi de la réponse de la végétation des dépressions et de la prairie par relevés phytosociologiques, l'arrachage manuel des ligneux pourra avoir lieu en même temps
- Adaptation ou modification des mesures de gestion

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : CREN Poitou-Charentes
- Intervenants : entreprises spécialisées, CREN PC, prestataire spécialisé

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Etrépage								■	■	■		
Fauche						■	■					
Suivi habitats				■	■	■						
Adaptation gestion	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etrépage	■										
Fauche		■	■	■		■					
Suivi + arrachage ligneux		■	■	■	■	■					
Adaptation gestion						■	■				

Calendrier

Coûts

Etrépage + évacuation de la matière = 2 100 euros pour environ 3000 m²

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon

FT10. Entretien des haies et des alignements de frênes têtards

CREN Poitou-Charentes



FT10. Entretien des haies et des alignements de frênes têtards

Description

Historiquement, les petites parcelles du marais mouillé bocager étaient plantées sur leur pourtour d'alignements de frênes taillés en têtards pour le bois de chauffage et pour nourrir le bétail en période difficile. Ces alignements participent à l'identité paysagère forte de ce territoire, au maintien des berges et à la richesse écologique du site.

Malgré le regain d'intérêt pour le bois de chauffage ces dernières années, de nombreux alignements ne sont pas entretenus régulièrement et ils sont pour la plupart vieillissants. A cela s'ajoute l'arrivée de la chalarose qui menace d'autant plus la pérennité de ces arbres typiques de ce secteur de marais.

A cause de ce dernier facteur, il n'est pas prévu de replanter de frênes, seulement d'entretenir les alignements existants. Parmi les parcelles du CREN PC de l'Ile de la Chatte, se trouve une terrée de frênes têtards datant d'au moins 1947 d'après les photos aériennes.

Développées entre les pâtures, des haies multistrates se sont établies sur les prairies du CREN PC sur l'Ile de la Chatte. Ces haies apportent une réelle plus value écologique pour l'accueil de la faune et en terme de corridors de déplacement.

Localisation

Haies multistrates présentes sur les prairies sous bail rural à clauses environnementales - 535 m (CREN PC) et 200 m (CEN PDL)
Surface de la terrée UG = 355 m²

Objectifs visés

- Préserver le paysage typique du marais mouillé poitevin
- Préserver un réseau de haies fonctionnel
- Favoriser l'installation d'une faune remarquable : Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant, Chiroptères,… et la reproduction, l'alimentation et les déplacements de la faune : avifaune, chiroptères,…

Objectifs en lien :

OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables

Préserver un réseau de haies fonctionnelles

Objectifs du DOCOB :

Maintien et entretien des alignements d'arbres / Gestion et conservation des terrées

Modalités d'intervention

Elagage des haies multistrates :

- Taille latérale au lamier en se limitant à la taille des repousses consécutives au précédent entretien
- Respecter une largeur de haie de 1m50 minimum
- Maintien des arbres à cavité, sénescents ou morts favorables à la faune

Emondage des têtards de la terrée :

- Coupe nette des branches, le plus prés possible de la tête de l'arbre
- Maintien des arbres à cavité, sénescents ou morts favorables à la faune
- Si les accès sont rendus impraticables par la pluie, l'enlèvement des bois sera effectué à une période sèche (août-septembre) ou en forte période de gelée, avec des moyens adaptés à la portance des sols. Dans ce cas, les stères devront être fixées, afin qu'une inondation ne puisse les disperser
- Les brûlots sont à éviter, les branchages non valorisés pourront être laissés en tas dans une parcelle boisée du Conservatoire à proximité.

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : Conservatoires
- Intervenant : exploitant des parcelles ou à défaut personne privée par le biais d'un contrat de vente de bois

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Emondage	■	■									■	■
Elagage	■	■							■	■	■	■

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Emondage		■									■
Elagage	■			■			■			■	

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon

FT11. Entretien de fossés par curage et pose d'ouvrages hydrauliques

CREN Poitou-Charentes



FT11. Entretien de fossés par curage et pose d'ouvrages hydrauliques

Description

Sur ces secteurs de marais mouillés, le réseau hydraulique est dense. Les réseaux principaux (primaire et secondaire) sont entretenus régulièrement dans le cadre des programmes de curage de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, du Syndicat des Marais Mouillés de la Vendée aux Autizes et du Syndicat des Marais Mouillés de la Sèvre et du Mignon. Par contre, l'entretien du réseau de fossés (tertiaire et non classé) qui délimitent la majeur partie des parcelles, est privé et doit être entretenu par les propriétaires des parcelles.

Dans le Bois de la Vieille Vaigue, où la quasi-totalité des fossés sont en cul-de-sac, la plupart n'ont pas été entretenus et sont aujourd'hui atterris. Ce phénomène est moins marqué sur l'Ile de la Chatte. Il convient d'entretenir ces fossés, dans le but de diversifier les habitats présents et d'améliorer leur fonctionnalité pour l'accueil de la faune, notamment des amphibiens et odonates.

La pose d'ouvrages hydrauliques dans le Bois de la Vieille Vaigue, une fois les fossés curés, permettra d'assurer le maintien des niveaux d'eau dans la roselière restaurée. Les entrées d'eau seront dépendantes des phénomènes pluviométriques naturels et de la gestion appliquée par l'IIBSN.

Localisation

Lot 1 CEN PDL : 980 ml
Lot 2 CREN PC : 782 ml
Lot 3 CEN PDL : 529 ml
Lot 4 CEN PDL : 331 ml

Objectifs visés

- Maintien de la fonctionnalité de la roselière = niveaux d'eau (cf. ci-dessous)

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Niveau d'eau	↔	↔	↔	↘	↘	↘	↘↘	↘↘	↘↘	↑	↑	↑

- Permettre le développement d'hélophytes
- Diversifier les habitats aquatiques du site
- Favoriser l'accueil de la faune associée : amphibiens (Grenouille agile, Crapaud commun …), odonates (Libellule fauve, Naïade aux yeux rouges, Agrion blanchâtre ...), Campagnol amphibie, Crossope aquatique, Anguille d'Europe ...

Objectifs en lien :

OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables

Améliorer la fonctionnalité des fossés

Objectifs du DOCOB :

Entretien et restauration du réseau hydraulique tertiaire

Modalités d'intervention

- Etat des lieux précis des 9 fossés concernés
- Potentiels emplacements de pose de 2 buses à clapet anti-retour (Bois de la Vieille Vaigue)
- Programmation des travaux en fonction de ce diagnostic :
  - Elagage de la ripisylve
  - Curage vieux fond/vieux bord, avec épandage des boues de curage sur la parcelle adjacente
  - Maintien des secteurs d'hélophytes
  - Création de pentes douces

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : Conservatoires
- Intervenant : entreprise spécialisée

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Etat des lieux				■	■	■						
Curage								■	■			

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etat des lieux	■										
Curage Lot 1	■										
Curage Lot 2						■					
Curage Lot 3						■					
Curage Lot 4		■									

Calendrier

Coûts

Curage : 1,4 à 1,7 euros/ml

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon

FT12. Création de micro-dépressions

CREN Poitou-Charentes



Sources : CEN Pays de la Loire (C. EL HASSANI, Octobre 2019), BD Ortho (IGN, 2016)

FT12. Création de micro-dépressions

Description

A ce jour, aucune mare n'est présente dans les parcelles acquises par les deux Conservatoires et aucune n'a été répertoriée à moins d'1,5 km de celles-ci. Devant le constat de l'écroulement des populations d'amphibiens et d'odonates dans le secteur depuis ces dix dernières années, la création de micro-dépressions pour la reproduction et le développement des amphibiens et des macro-invertébrés aquatiques est une nécessité. La végétation associée à la création de cet habitat pourra également accueillir des mammifères semi-aquatiques .

Localisation

Bois de la Vieille Vaigue : toutes les peupleraies exploitées sauf celle accueillant la magnocariçaie.

Objectifs visés

- Créer un réseau de micro-dépressions fonctionnel absent aujourd'hui du secteur
- Permettre le développement d'hélophytes
- Diversifier les habitats aquatiques du site
- Favoriser l'accueil de la faune et la flore associées : amphibiens (Grenouille agile, Crapaud commun, Grenouille verte …), odonates (Libellule fauve, Naïade aux yeux rouges, Agrion blanchâtre ...), Campagnol amphibie, Crossope aquatique, ...

Objectifs en lien :

OG3 : Conservation des complexes d'habitats liés aux boisements humides/inondables

Créer un réseau de mares fonctionnel

Objectifs du DOCOB :

Maintien et entretien des mares

Modalités d'intervention

- Retournement des souches de peupliers exploités afin de créer des cuvettes forestières d'eau favorables à la faune et la flore aquatique
- Suivis odonates et amphibiens post-travaux

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : Conservatoires
- Intervenants : entreprises spécialisées

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Création de mares									■	■		
Suivi post-travaux			■	■	■	■						

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Définition des zones	■										
Création de mares		■	■								
Suivi post-travaux			■	■	■	■					

Coûts

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon

FT13. Mise en place des observatoires photographiques du paysage

CREN Poitou-Charentes



Sources : CEN Pays de la Loire (C. EL HASSANI, Juillet 2019), BD Ortho (IGN, 2016)

FT13. Mise en place d'un observatoire photographique du paysage

Description

Les observatoires photographiques du paysage consistent, à intervalles de temps réguliers, à reproduire une prise de vue photographique selon des paramètres identiques (cadrage, direction, angle de vue, objectifs, etc.), ce qui permet de suivre l'évolution paysagère du site au cours du temps.

De nombreux sites d'intervention du Conservatoire Poitou-Charentes font déjà l'objet de cette démarche.

Cet observatoire est un complément intéressant des suivis écologiques et scientifiques lors de l'évaluation du plan de gestion.

Localisation

16 prises de vue dans le périmètre du site et 2 hors site.

Objectifs visés

- Observer l'impact paysager de la gestion sur le site
- Observer l'évolution paysagère du site et de ses abords
- Suivre l'évolution des habitats et des éléments paysagers facteur de la fonctionnalité du site

Objectifs en lien :

OG4 : Connaître la réponse du site aux actions mises en œuvre

Suivre l'évolution du site

Modalités d'intervention

- Sélection des prises de vues
- Reconduction selon le protocole établi par l'antenne paysage du Conservatoire, en évitant la période estivale où la végétation luxuriante masque les perspectives

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : Conservatoires
- Intervenant : Conservatoires

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
OPP				■	■					■	■	

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
OPP	■							■			

FT14. Réalisation d'un diagnostic écologique complet

Description

Afin d'améliorer les connaissances et d'évaluer la fonctionnalité du site pour les différents enjeux biologiques visés, il est indispensable de réaliser un diagnostic écologique complet au milieu du plan de gestion, c'est-à-dire en 2025. Le diagnostic présenté dans ce document a été réalisé dans la limite des compétences des opérateurs désignés. La flore, largement sous inventoriée dans les parcelles acquises par les conservatoires, devra bénéficiée d'une expertise approfondie notamment dans le Bois de la Vieille Vaigue avant et après l'exploitation des peupliers et les travaux sur la roselière et la magnocariçaie. En effet, les modifications du milieu induites engendreront un retour à un état pionnier pour ces parcelles, la flore exprimée sera différente de celle en place à ce jour. Ceci est valable pour tous les autres taxons étudiés. Ce nouvel état initial permettra à la fois d'évaluer le bénéfice associé aux actions de gestion mises en œuvre et à la fois d'avoir des connaissances solides sur la flore et la faune présentes. Les protocoles utilisés pourront permettre une comparaison des résultats avec le précédent diagnostic, afin de visualiser lorsque c'est possible les tendances évolutives des taxons. Ces informations seront corrélées avec les actions de gestion mises en œuvre.

Localisation

Ensemble du site.

Objectifs visés

- Analyser l'évolution de la végétation
- Visualiser les tendances évolutives des différents taxons
- Connaître la répartition des espèces patrimoniales
- Adapter ou modifier les mesures de gestion si nécessaire

Objectifs en lien :

OG4 : Connaître la réponse du site aux actions mises en œuvre

Suivre l'évolution du site

Modalités d'intervention

- Inventaire floristique en 2020
- Cartographie de l'ensemble des habitats présents sur le site
- Inventaire flore et faune (avifaune nicheuse, migratrice et hivernante, amphibiens/reptiles, entomofaune, mammifères, mollusques)
- Pour chaque taxon, liste des espèces contactées avec statut patrimonial et biologique
- Cartographie de localisation des espèces patrimoniales
- Analyse des dynamiques et des menaces, pour mieux orienter la gestion le cas échéant

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : Conservatoires
- Intervenant : Prestataire spécialisé

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Diagnostic écologique	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diagnostic Flore	■					■					
Diagnostic écologique						■					

FT15. Intégration du site aux dispositifs de suivis du Marais Poitevin

Description

Le complexe Bois de la Vieille Vaigue/Marais de Taugon se situe dans le territoire plus vaste du Marais poitevin. Notamment portés par l'Etablissement Public et le PNR du Marais poitevin, il existe de nombreux dispositifs de suivis visant à améliorer la qualité écologique et paysagère de ce territoire. Ainsi le CREN PC participe à différents programmes. Il contribue à un apport de connaissances liées à son expertise de gestionnaire du site et il bénéficie des résultats des suivis permettant d'adapter la gestion mise en œuvre. Ce partenariat doit être mis en place également entre le CEN PDL et le PNR Marais poitevin.

Différentes thématiques sont concernées : biodiversité, paysage, gestion de l'eau, agriculture, foncier.

Localisation

Ensemble du site.

Objectifs visés

- Connaître les résultats des suivis menés par les autres organismes
- Être informé sur les dispositifs de suivis pouvant être mis en application
- Permettre l'utilisation des parcelles du Conservatoire comme support aux différentes études
- Replacer le site dans un contexte territorial plus vaste (Bief, marais mouillés, Marais poitevin)
- Adapter les suivis et la gestion en fonction des connaissances acquises

Objectifs en lien :

OG4 : Connaître la réponse du site aux actions mises en œuvre

Suivre l'évolution du site

Objectifs du DOCOB :

Coordination des suivis d'espèces et habitats

Modalités d'intervention

Thématique biodiversité (EPMP, PNR) :

- Mise en œuvre des actions du DOCOB pour répondre aux objectifs communs
- Participation aux comités de pilotage Natura 2000
- Participation aux réunions de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin
- Fourniture des données d'inventaires habitats, faune, flore, pour l'évaluation du DOCOB Natura 2000. Elles sont ainsi valorisées.

Thématique paysage (PNR, DREAL) :

- Participation à l'étude pour l'avenir du Site classé, avec maitrise foncière en support aux expérimentations

Thématique gestion de l'eau (EPMP, IIBSN, Syndicat de marais) :

- Participation aux réunions sur le règlement de l'eau

Thématique foncier (EPMP) :

- Participation au groupe foncier du Marais Poitevin
- Intégration de l'action des Conservatoires au Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Marais Poitevin

Intervenants

- Intervenant : Conservatoires, PNR Marais poitevin

Calendrier

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
FT 16											

FT16. Evaluation et révision du DAGC

Description

La phase d'évaluation du document de gestion est indispensable pour mesurer l'impact des actions menées et leur efficacité par rapport aux objectifs de départ. Il s'agit donc de réaliser le bilan de toutes les opérations conduites dans la durée du plan de gestion (Restauration, gestion, mise en œuvre des cahiers des charges par les exploitants, difficultés rencontrées, ….) mais aussi d'analyser les résultats des opérations de suivis pour mieux appréhender les actions passées et programmer les futures actions.

Localisation

Ensemble du site.

Objectifs visés

- Evaluer la fonctionnalité écologique du site
- Analyser les actions qui ont été mises en œuvre pour repérer d'éventuels dysfonctionnements
- Améliorer la gestion du site
- Reconduire le plan de gestion

Objectifs en lien :

OG4 : Connaître la réponse du site aux actions mises en œuvre

Evaluer la gestion mise en œuvre

Modalités d'intervention

- Analyse de la mise en œuvre des actions prévues et des problèmes rencontrés le cas échéant
- Analyse de l'évaluation scientifique
- Analyse de l'évolution paysagère du site
- Elaboration d'une synthèse diffusable aux différents partenaires
- Rédaction d'un nouveau plan de gestion

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : Conservatoires
- Intervenant : Conservatoires

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Evaluation et révision												

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Nouveau DAGC											

FT17. Proposition d'un panel d'outils diversifiés pour la découverte du site

Description

La sensibilisation à l'environnement constitue un outil de préservation à long terme. Une prise de conscience par la population locale et régionale de l'existence sur leur territoire d'un patrimoine biologique et paysager exceptionnel est un atout pour préserver les richesses écologiques et paysagères de ce site.

Le CREN PC propose différents outils pour faire connaître le site et les actions qui y sont menées avec pour objectif de toucher un maximum de personnes.

Localisation

Ensemble du site.

Objectifs visés

- Communiquer sur les actions des Conservatoires et de ses partenaires
- Sensibiliser aux enjeux liés à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial de ce site
- Renforcer les valeurs identitaire et historique du site et son appropriation par la population locale
- Expliquer les objectifs de gestion et les actions des Conservatoires

Objectifs en lien :

OG5 : Sensibiliser sur les intérêts du site et les pratiques de gestion

Sensibiliser le grand public

Modalités d'intervention

- Proposition d'animations sur des thèmes variés (nature, contes, jeux de pistes,…)
- Distribution de la lettre d'information et du dépliant d'appel, invitant à venir découvrir le site, dans les différentes manifestations auxquelles participent le CREN PC (FIFO, fête du frêne têtard,…)
- Mise à jour de la fiche sur le site internet du CREN PC (www.cren-poitou-charentes.org)
- Publication d'articles d'actualité sur la gestion en place à Maillé sur les sites du CEN PDL (www.cenpaysdelaloire.fr)
- Proposition d'actualités régulières sur les réseaux sociaux : facebook, instagram, twitter

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : Conservatoires
- Intervenant : Conservatoires, prestataires spécialisés

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Animation				■	■	■	■	■	■			
Autres actions	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Animation	■		■		■		■		■		■
Autres actions	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

FT18. Proposition de programmes pédagogiques ou d'animations spécifiques

Description

La sensibilisation à l'environnement constitue un outil de préservation à long terme. Une prise de conscience par la population locale de l'existence sur leur territoire d'un patrimoine biologique et paysager exceptionnel est un atout pour préserver les richesses écologiques et paysagères de ce site.

Cette appropriation par les locaux peut passer par la sensibilisation des enfants scolarisés sur ce territoire.

Localisation

Ensemble du site.

Objectifs visés

- Sensibiliser le public scolaire sur les enjeux liés au paysage, à l'histoire et à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial
- Informer sur les actions de préservation et de gestion mise en place par les Conservatoires

Objectifs en lien :

OG5 : Sensibiliser sur les intérêts du site et les pratiques de gestion

Sensibiliser les scolaires

Modalités d'intervention

- Proposition d'animations auprès des écoles (du canton en priorité)
- Elaboration du programme pédagogique en lien avec l'enseignant de la classe concernée
- Réalisation des éventuels outils pédagogiques nécessaires
- Réalisation des animations
- Possibilité de proposer des animations ponctuelles sur un thème naturaliste ou pour une découverte différente du site (contes, jeu de piste)

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : Conservatoires.
- Intervenant : Prestataire spécialisé

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Animation												

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Animation											

FT19. Mise en œuvre d'une information et d'une concertation locale

Description

Afin d'assurer une bonne acceptation locale des actions programmées par le Conservatoire une information régulière et une concertation sur le territoire est indispensable. Ainsi, il est nécessaire de réunir les différents acteurs, concernés par la gestion du site, au moins une fois sur la période de ce DAGC afin que chacun puisse échanger sur les choix retenus, les modes de gestion, les éventuels problèmes rencontrés, *etc*.

Si nécessaire, cette concertation peut se décliner plus régulièrement durant la période du DAGC, sous la forme de plus petits groupes de travail, notamment avec les exploitants agricoles des parcelles du CREN PC.

Localisation

Ensemble du site.

Objectifs visés

- Informer les locaux
- Assurer une bonne concertation entre les acteurs du projet

Objectifs en lien :

OG5 : Sensibiliser sur les intérêts du site et les pratiques de gestion

Informer les acteurs locaux

Modalités d'intervention

- Organisation d'un comité partenarial de gestion pour présenter le nouveau Document d'actions et de gestion concertée du site, en y conviant : Commune de Maillé, Commune de Taugon, Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, Département de la Vendée, Département de la Charente-Maritime, Région Nouvelle Aquitaine, Région Pays de la Loire, DREAL Pays de la Loire, DREAL Charente-Maritime, DDT Vendée, DDT Charente-Maritime, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, Etablissement Public du Marais Poitevin, Union des marais mouillés (17), ASA des marais mouillés (85), IIBSN, SMVSA, Chambre d'agriculture de Vendée, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, CIVAM Marais poitevin, Fédération départementale des chasseurs, ACCAs locales, Fédérations de pêche (85 et 17), ONCFS, Agence Française pour la Biodiversité, CRPF, FDGDON, SAFER Poitou-Charentes, SAFER Pays de la Loire, Maison du Marais Poitevin, Exploitants agricoles du site
- Proposition d'articles pour les bulletins municipaux de Maillé et Taugon pour informer sur les actions phares mises en œuvre

Intervenants

- Maître d'Ouvrage : Conservatoires
- Intervenant : Conservatoires, prestataire spécialisé

Calendrier

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Information	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
CPG	■					■				■	
Bulletin		■			■			■			■

Planification des actions

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
FT 1 : Maîtrise foncière et d'usage de parcelles complémentaires												
FT 2 : Gestion des prairies par pâturage et/ou fauche avec exportation												
FT 3 : Entretien des végétations à hautes herbes par fauche avec exportation												
FT 4 : Restauration de la roselière par retrait de matière												
FT 5 : Entretien de la roselière par fauche et coupe sélective des ligneux												
FT 6 : Exploitation des peupliers et restauration												
FT 7 : Gestion des boisements en évolution libre												
FT 8 : Reconversion d'une peupleraie en verger												
FT 9 : Reconversion d'une peupleraie en prairie/roselière												
FT 10 : Entretien des haies et des alignements de frênes têtards												
FT 11 : Entretien de fossés par curage et pose d'ouvrages hydrauliques												
FT12 : Création de micro-dépressions												
FT 13 : Mise en place d'un observatoire photographique du paysage												
FT 14 : Réalisation d'un diagnostic écologique complet												
FT 15 : Intégration du site aux dispositifs de suivis du Marais poitevin												
FT 16 : Evaluation et révision du DAGC												
FT 17 : Proposition d'un panel d'outils diversifies pour la découverte du site												
FT 18 : Proposition de programmes pédagogiques ou d'animations spécifiques												
FT 19 : Mise en œuvre d'une information et d'une concertation locale												

Bibliographie

Collin M. & Minier J.-P., 2009a. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes – Tome 1 : Le paysage à l'échelle régionale. Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes., 39p.

Collin M. & Minier J. -P., 2009b. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes – Tome 2 : Atlas des Paysages. Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, 218p.

Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes, 2010. Document d'actions et de gestion concertée - Marais de Saint-Georges de Rex-Amuré, 44p.

Deux-Sèvres Nature Environnerment, 2015. Diagnostic écologique du site CREN « Marais de Saint-Georges de Rex et Amuré », 210p.

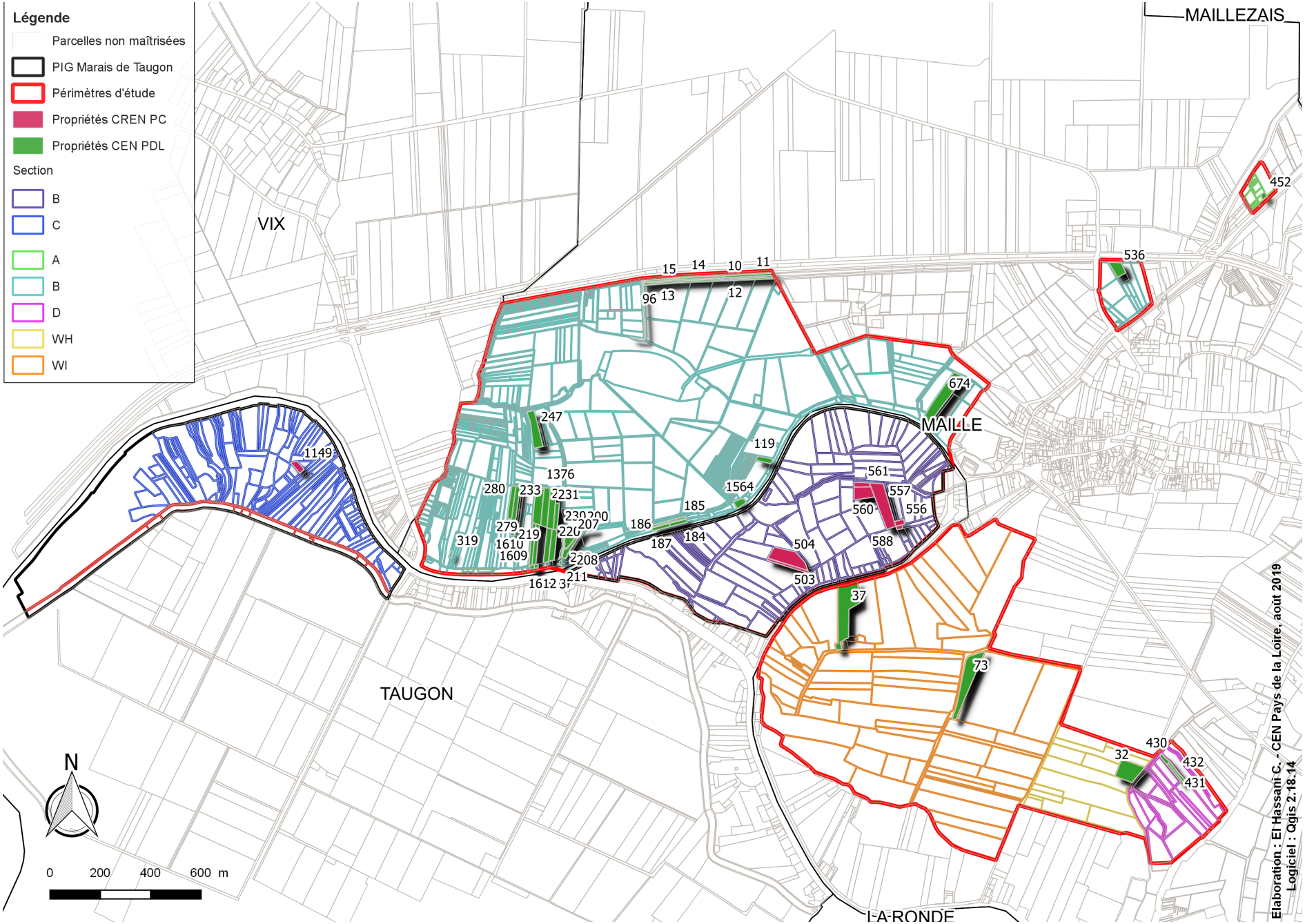
Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes, 2017. Analyse des diagnostic écologiques pour l'évaluation des objectifs opérationnels du DAGC 2010-2014 du Marais de Saint-Georges de Rex-Amuré, 5p.

Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes, 2018. Observatoires photographiques du paysage « Marais de Saint-Georges de Rex-Amuré », 23p.

Louvel J., Gaudillat V. & Poncet L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

PNR Marais poitevin. Ateliers Grand Site Marais Mouillé « Les levées de Maillé, Taugon et la Ronde », 18p.

Annexe 1 : Maîtrise foncière et d'usage des Conservatoires



Annexe 2 : Aménagement des marais desséchés et leur parcellaire normé. Source : PNR Marais poitevin



Publiée en 1702, la carte de Claude Masse présente clairement l'aménagement des marais desséchés et leur parcellaire normé. en contrepoint, le lit majeur de la Sèvre plus ou moins contraint par les ouvrages de dessication dessine déjà l'actuel marais mouillé.

Annexe 3 : Plan Mesnager. Source : PNR Marais poitevin



Sur le plan Mesnager, figure le projet de creusement du fossé du Loup et ainsi l'acte de naissance de l'île de la Chatte.

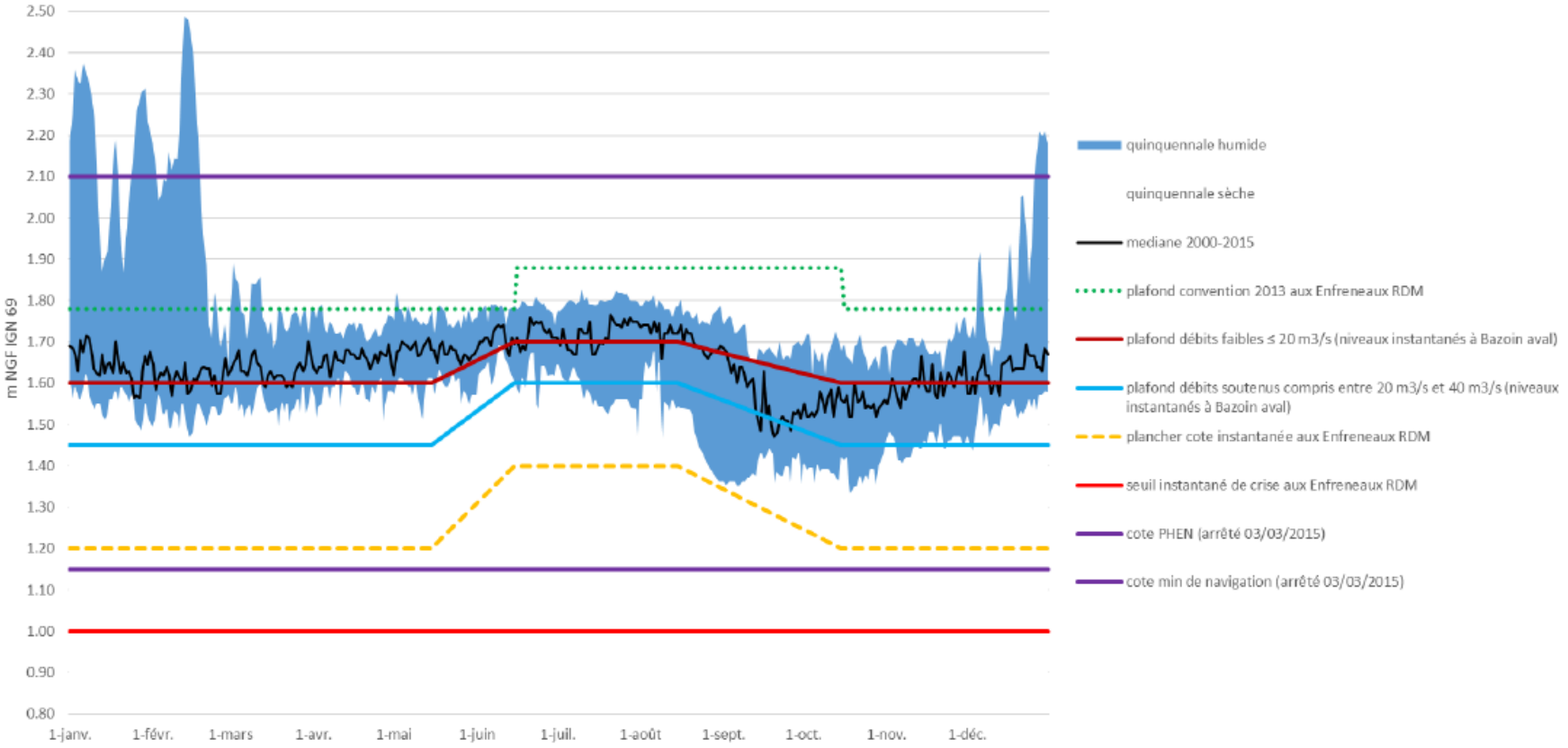
Annexe 4 : Gestion des niveaux d'eau anciennement appliquée. Source : EPMP

Etablissement public du Marais poitevin

Proposition expérimentée de mars 2016 à aujourd'hui

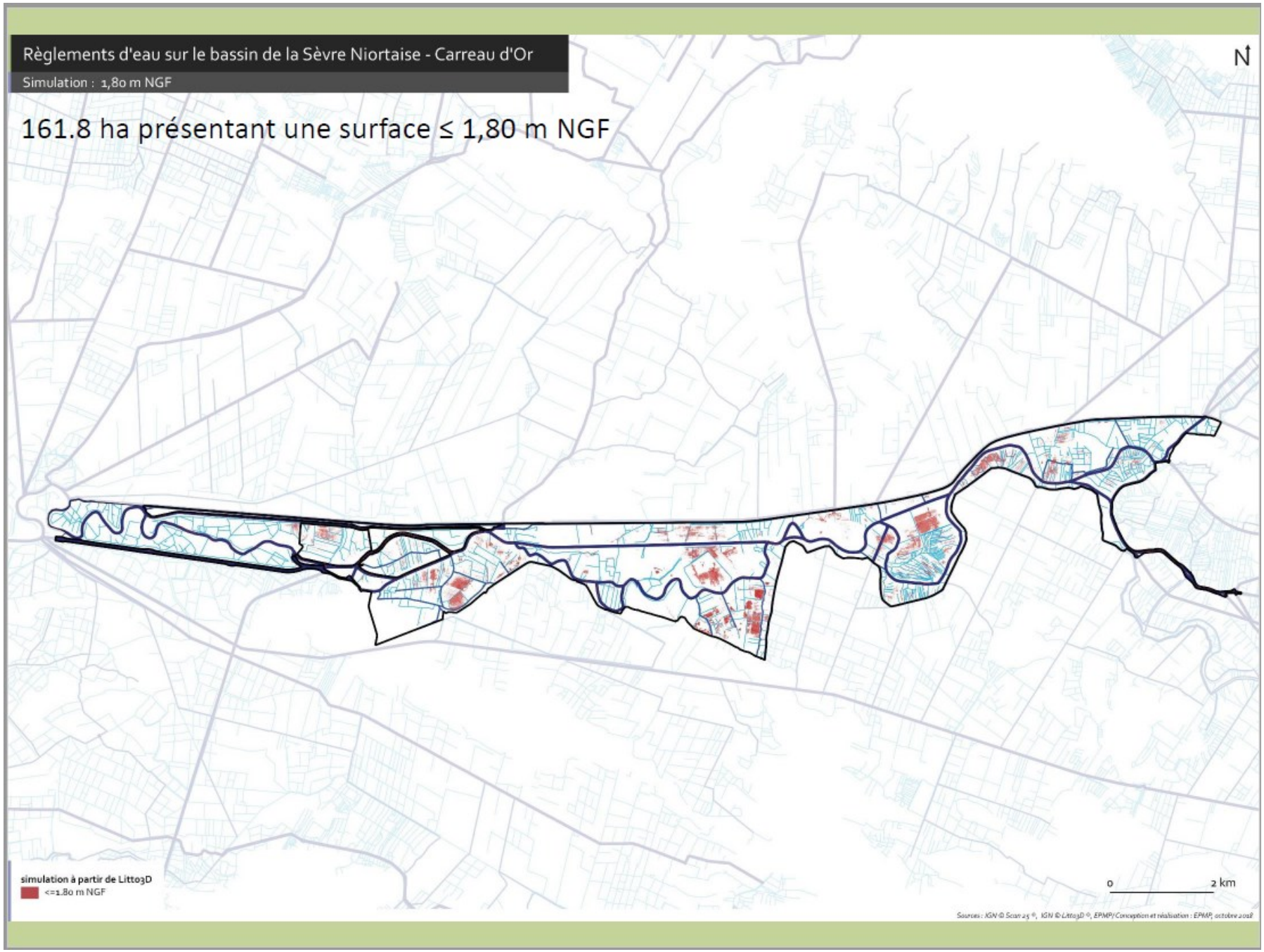
sage SÈVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN

Gestion des niveaux d'eau sur Carreau d'or - fuseau expérimenté entre 2016 - 2018
(niveaux historiques enregistrés à Bazoin Sèvre aval)

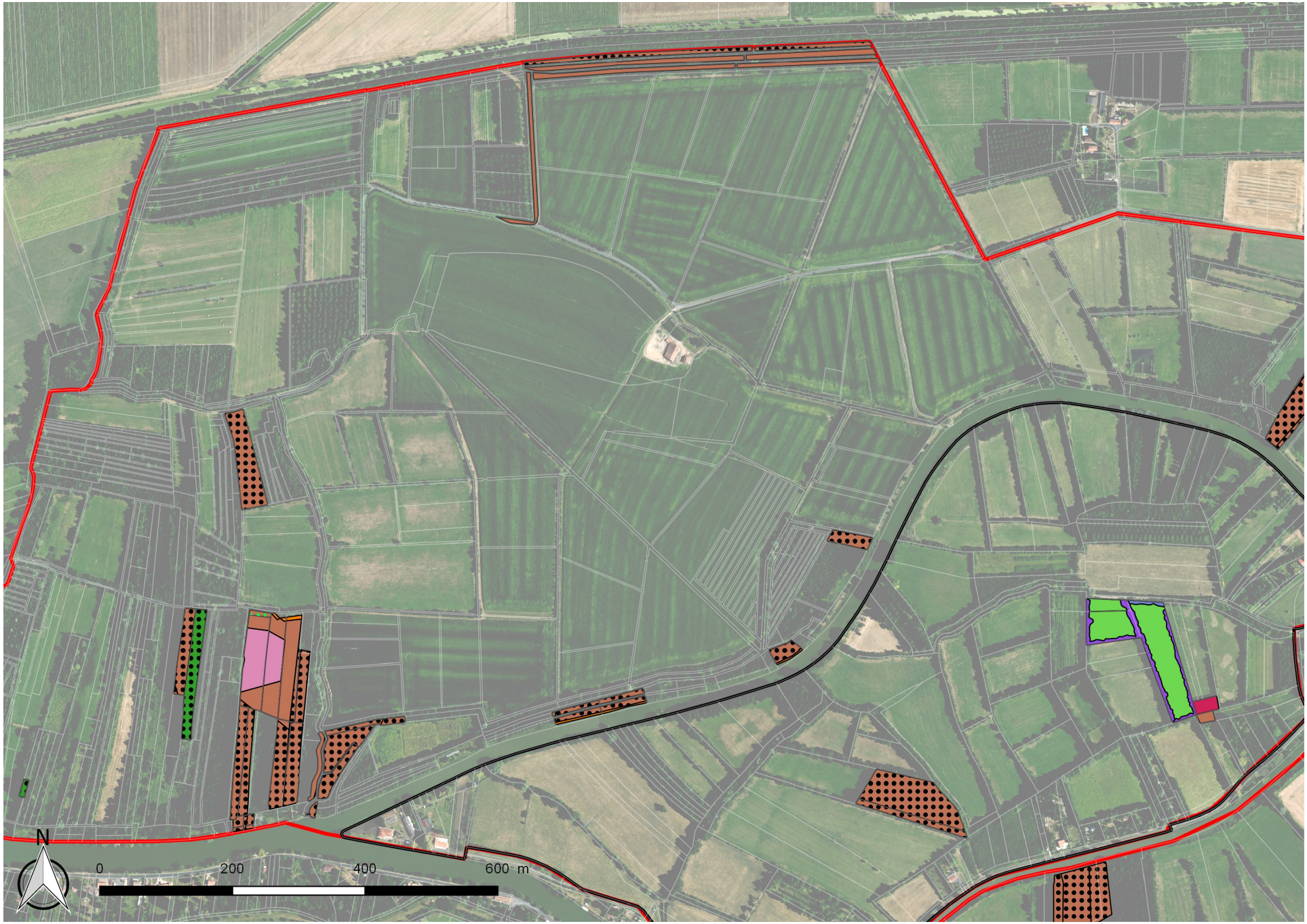


23

Annexe 5 : Simulation d'inondations avec un niveau d'eau de 1 ,80 m. Source : EPMP



Annexe 6 : Zoom de la cartographie des habitats sur le complexe Bois de la Vieille Vaigue/Ile de la Chatte



Annexe 7 : Tableau des espèces floristiques obser-

Nom latin	LR PDL (2015)	LR PC (2018)	LR National (2019)	Dét. ZNIEFF	Prot.
Agrostis stolonifera L., 1753	LC	LC	LC		
Allium vineale L., 1753	LC	LC	LC		
Alopecurus bulbosus Gouan, 1762	LC	LC	LC		
Althaea officinalis L., 1753	LC	LC	LC		
Angelica sylvestris L., 1753	LC	LC	LC		
Anthoxanthum odoratum L., 1753	LC	LC	LC		
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	LC	LC	LC		
Aristolochia clematitis L., 1753	LC	LC	LC		
Bellis perennis L., 1753	LC	LC	LC		
Bromus racemosus L., 1762	LC	LC	LC		
Calystegia sepium (L.) R.Br., 1810	LC	LC	LC		
Carex acutiformis Ehrh., 1789	LC	LC	LC		
Carex cuprina (I.Sà¡ndor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	LC	LC	LC		
Carex hirta L., 1753	LC	LC	LC		
Carex otrubae Podp., 1922	LC	LC	LC		
Carex riparia Curtis, 1783	LC	LC	LC		
Centaurea jacea L., 1753	LC	LC	LC		
Centaurea thuillieri (Dostà¡l) J.Duvign. & Lambinon, 1978	LC	LC	LC		
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	LC	LC	LC		
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	LC	LC	LC		
Convolvulus arvensis L., 1753	LC	LC	LC		
Crataegus monogyna Jacq., 1775	LC	LC	LC		
Cynosurus cristatus L., 1753	LC	LC	LC		
Dactylis glomerata L., 1753	LC	LC	LC		
Daucus carota L., 1753	LC	LC	LC		
Dipsacus fullonum L., 1753	LC	LC	LC		
Elymus repens (L.) Gould, 1947	LC	LC	LC		
Epilobium tetragonum L., 1753	LC	LC	LC		
Epilobium hirsutum L., 1753	LC	LC	LC		
Eupatorium cannabinum L., 1753	LC	LC	LC		
Euphorbia palustris L., 1753	VU	NT	LC	Pdl/PC	Art. 1
Festuca arundinacea Schreb., 1771	LC	LC	LC		
Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879	LC	LC	LC		
Fraxinus L., 1753	LC	LC	LC		
Gaudinia fragilis (L.) P.Beauv., 1812	LC	LC	LC		
Geranium dissectum L., 1755	LC	LC	LC		
Hordeum secalinum Schreb., 1771	LC	LC	LC		
Hypochaeris radicata L., 1753	LC	LC	LC		
Humulus lupusL., 1753	LC	LC	LC	augon	
Iris pseudacorus L., 1753	LC	LC	LC		

Nom latin	LR PDL (2015)	LR PC (2018)	LR National (2019)	Dét. ZNIEFF	Prot.
Leontodon autumnalis L., 1753	LC	LC	LC		
Leontodon taraxacoides (Vill.) Mérat, 1831	LC	LC	LC		
Lolium multiflorum Clairv., 1811	LC	LC	LC		
Lolium multiflorum Lam., 1779	LC	LC	LC		
Lolium perenne L., 1753	LC	LC	LC		
Lotus corniculatus L., 1753	LC	LC	LC		
Lotus tenuis Waldst. & Kit. ex Willd., 1809	LC	LC	LC		
Lotus uliginosus Schkuhr, 1796	LC	LC	LC		
Lysimachia nummularia L., 1753	LC	LC	LC		
Lythrum salicaria L., 1753	LC	LC	LC		
Mentha aquatica L., 1753	LC	LC	LC		
Picris echioides L., 1753	LC	LC	LC		
Plantago lanceolata L., 1753	LC	LC	LC		
Plantago major L., 1753	LC	LC	LC		
Poa trivialis L., 1753	LC	LC	LC		
Polygonum amphibium L., 1753	LC	LC	LC		
Polygonum persicaria L., 1753	LC	LC	LC		
Potentilla anserina L., 1753	LC	LC	LC		
Potentilla reptans L., 1753	LC	LC	LC		
Prunella vulgaris L., 1753	LC	LC	LC		
Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800	LC	LC	LC		
Ranunculus acris L., 1753	LC	LC	LC		
Ranunculus bulbosus L., 1753	LC	LC	LC		
Ranunculus repens L., 1753	LC	LC	LC		
Ranunculus sardous Crantz, 1763	LC	LC	LC		
Rubus fruticosus L., 1753	LC	LC	LC		
Rumex acetosa L., 1753	LC	LC	LC		
Rumex crispus L., 1753	LC	LC	LC		
Senecio aquaticus Hill, 1761	LC	LC	LC		
Symphytum officinale L., 1753	LC	LC	LC		
Taraxacum officinale Weber, 1780	LC	LC	LC		
Tragopogon porrifolius L., 1753	LC	LC	LC		
Trifolium dubium Sibth., 1794	LC	LC	LC		
Trifolium fragiferum L., 1753	LC	LC	LC		
Trifolium pratense L., 1753	LC	LC	LC		
Trifolium repens L., 1753	LC	LC	LC		
Trifolium squamosum L., 1759	LC	LC	LC		
Valeriana officinalis L., 1753	LC	LC	LC		
Vicia sativa L., 1753	LC	LC	LC		

Annexe 8 : Tableau des espèces de mammifères observées sur le périmètre d'étude

Nom espèce	Nom latin	Dir. HFF	Dét. ZNIEFF	LRR PC	LRR PDL	LR Nationale	Prot. Juri-dique	Mammifères prioritaires PDL	Présence sur le site/ rareté
Loutre d'Europe	*Lutra lutra*	An II, An IV	PDL/PC	LC	NT	LC	Art. 1, Art. 2	Elevée (B3)	Oui
Crossope aquatique	*Neomys fodiens*			VU	**LC**	LC	Art. 2		
Rat des moissons	*Micromys minutus*			LC	LC	LC			Oui
Genette commune	*Genetta genetta*	An V	PDL/PC	LC	LC	LC	Art. 2	Elevée (B2)	
Hérisson d'Europe	*Erinaceus europaeus*			LC	LC	LC	Art. 2		
Ecureuil roux	*Sciurus vulgaris*			LC	LC	LC	Art. 2		Oui
Fouine	*Martes foina*			LC	LC	LC	Ch.		
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	An IV	PDL/PC	NT	LC	NT	Art. 2		
Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii*	An IV	PDL/PC	EN	LC	LC	Art. 2		
Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	An II, An IV	PDL/PC	NT	NT	LC	Art. 2	Elevée (B3)	
Campagnol des champs	*Microtus arvalis*			LC	LC	LC			
Campagnol roussâtre	*Clethrionomys glareolus*			LC	LC	LC			
Crocidure musette	*Crocidura russula*			LC	LC	LC			
Mulot sylvestre	*Apodemus sylvaticus*			LC	LC	LC			
Souris grise	*Mus musculus*			LC	LC	LC			
Taupe d'Europe	*Talpa europaea*			LC	LC	LC			
Campagnol amphibie	*Arvicola sapidus*		PDL/PC	EN	DD	NT	Art. 2	Très élevée (B6)	

Annexe 9 : Tableau des espèces d'oiseaux observées sur le périmètre d'étude

Nom espèce	Nom latin	Dir. Ois	Dét. ZNIEFF	LRR PC	LRR PDL	LR Nationale	Prot. Juridique	Nicheur prioritaire PDL	Présence sur le site/rareté
Accenteur mouchet	*Prunella modularis*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/commun
Alouette des champs	*Alauda arvensis*	An II/B		VU	NT	NT	Art.3		Nicheur possible/peu fréquent
Bergeronnette printanière	*Motacilla flava*		PDL	LC	LC	LC	Art.3		Non renseignée
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	An I	PC	VU	LC	LC	Art.3		Non renseignée
Bouscarle de Cetti	*Cettia cetti*			LC	LC	NT	Art.3		Nicheur probable/peu fréquent
Buse variable	*Buteo buteo*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur probable/commun
Canard colvert	*Anas platyrhynchos*	An II/A, An III/A		LC	LC	LC	Ch.		Nicheur probable/commun
Chevêche d'Athéna	*Athene noctua*		PDL	NT	LC	LC	Art.3		Non renseignée
Chouette hulotte	*Strix aluco*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur probable/commun
Corneille noire	*Corvus corone*	An II/B		LC	LC	LC	Ch.		Non renseignée
Coucou gris	*Cuculus canorus*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/commun
Étourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*	An II/B		LC	LC	LC	Ch.		Nicheur probable/commun
Faisan de Colchide	*Phasianus colchicus*	An II/A, An III/A		LC	LC	LC	Ch.		Nicheur possible/commun
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*			NT	LC	NT	Art.3		Nicheur probable/peu fréquent
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur probable/commun
Gallinule poule-d'eau	*Gallinula chloropus*	An II/B		NT	LC	LC	Ch.		*Non nicheur*
Geai des chênes	*Garrulus glandarius*	An II/B		NT	LC	LC	Ch.		Nicheur possible/commun
Gobemouche gris	*Muscicapa striata*			NT	LC	NT	Art.3		Nicheur possible/peu fréquent
Goéland indéterminé									
Grand Cormoran	*Phalacrocorax carbo*			VU	LC	LC	Art.3		*Non nicheur*
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/commun
Grive draine	*Turdus viscivorus*	An II/B		NT	LC	LC	Ch.		Nicheur possible/peu fréquent
Grive musicienne	*Turdus philomelos*	An II/B		LC	LC	LC	Ch.		Nicheur possible/commun
Héron cendré	*Ardea cinerea*		PC	LC	LC	LC	Art.3	Priorité éle-	Alimentation/commun
Héron garde-bœufs	*Bubulcus ibis*		PC	LC	LC	LC	Art.3		Alimentation/commun
Héron pourpré	*Ardea purpurea*		PDL/PC	VU	LC	LC	Art.3	Priorité éle-	Alimentation/peu fréquent
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*			NT	LC	NT	Art.3		Alimentation/peu fréquent
Huppe fasciée	*Upupa epops*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/commun

Nom espèce	Nom latin	Dir. Ois	Dét. ZNIEFF	LRR PC	LRR PDL	LR Natio-nale	Prot. Juri-dique	Nicheur prioritaire PDL	Présence sur le site/rareté
Loriot d'Europe	*Oriolus oriolus*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/commun
Martin pêcheur	*Alcedo atthis*	An I		NT	LC	VU	Art.3		Nicheur possible/commun
Merle noir	*Turdus merula*	An II/B		LC	LC	LC	Ch.		Nicheur probable/commun
Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur certain/commun
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur probable/commun
Mésange charbonnière	*Parus major*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur probable/commun
Milan noir	*Milvus migrans*	An I		LC	NT	LC	Art.3	Priorité élevée (B3)	Nicheur probable/commun
Pic épeiche	*Dendrocopos major*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/commun
Pic vert	*Picus viridis*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/commun
Pigeon ramier	*Columba palumbus*	An II/A, An III/A		LC	LC	LC	Ch.		Nicheur certain/commun
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/commun
Pipit des arbres	*Anthus trivialis*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/commun
Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus*		PDL/PC	CR	VU	NT	Art.3	Priorité élevée (B2)	Nicheur probable/rare
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/commun
Rossignol philomène	*Luscinia megarhynchos*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur probable/commun
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/commun
Rougequeue à front blanc	*Phoenicurus phoenicurus*		PDL	LC	LC	LC	Art.3	Priorité élevée (B2)	Nicheur probable/peu fréquent
Rousserolle effarvatte	*Acrocephalus scirpaceus*		PC	VU	LC	LC	Art.3		Nicheur possible/rare
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*	An II/B		VU	NT	VU	Ch.	Priorité élevée (B3)	Nicheur probable/rare
Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*	An II/B		LC	LC	LC	Ch.		Nicheur probable/commun
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*			LC	LC	LC	Art.3		Nicheur probable/commun
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*	An II/B	PDL/PC	VU	LC	NT	Ch.	Priorité élevée (B2)	*Non nicheur*

Annexe 10 : Tableau des espèces observées sur le périmètre d'étude

Nom latin	Nom vernaculaire	Dir. HFF	Dét. ZNIEFF	LRR PC	LRR PDL	LR Nationale	Prot.
Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte	An V		DD	LC	NT	Art. 5
Hyla arborea arborea (Linnaeus, 1758)	Rainette verte (La)	An IV	PC/PDL	NT	LC	LC	Art. 2
Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	An IV		LC	LC	LC	Art. 2
Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun			LC	LC	LC	Art. 2
Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	An II/An IV	PC/PDL				Art. 2
Aegosoma scabricorne (Scopoli, 1763)	Aegosome scabicorne						
Procambarus clarkii (Girard, 1852)	Ecrevisse de Louisiane						
Tibicina haematodes (Scopoli, 1763)	Cigale rouge			LC			
Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)	Vertigo de Des Moulins	An II	PC/PDL				
Vertigo antivertigo (Draparnaud, 1801)	Vertigo des marais		PC/PDL				
Vertigo pygmaea (Draparnaud, 1801)	Vertigo commun						
Cepaea nemoralis nemoralis (Linnaeus, 1758)	Escargot des haies						
Cochlicopa lubrica (O.F. Müller, 1774)	Brillante commune						
Vallonia pulchella (O.F. Müller, 1774)	Vallonie trompette						
Vallonia costata (O.F. Müller, 1774)	Vallonie costulée						
Lauria cylindracea (da Costa, 1778)	Maillot commun						
Zonitoides nitidus (O.F. Müller, 1774)	Luisantine des marais						
Clausilia rugosa parvula A. Férussac, 1807	Clausilie lisse						
Discus rotundatus (O.F. Müller, 1774)	Bouton commun						
Euconulus trochiformis (Montagu, 1803)	Conule mat						
Vitrea crystallina (O.F. Müller, 1774)	Cristalline commune						
Succinea putris (Linnaeus, 1758)	Ambrette amphibie						
Planorbarius corneus (Linnaeus, 1758)	Planorbe des étangs						
Cepaea hortensis (O.F. Müller, 1774)	Escargot des jardins						
Cyaniris semiargus (Rottemburg, 1775)	Demi-Argus		PC	NT		LC	
Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil			LC		LC	
Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)	Fadet commun			LC		LC	
Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)	Amaryllis			LC		LC	
Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)	Robert-le-diable			LC		LC	
Cupido alcetas (Hoffmannsegg, 1804)	Azuré de la Faucille			LC		LC	
Araschnia levana (Linnaeus, 1758)	Carte géographique			LC		LC	
Aricia agestis (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail			LC		LC	
Pyrgus armoricanus (Oberthür, 1910)	Hespérie des Potentilles		PDL	LC		LC	

Nom latin	Nom vernaculaire	Dir. HFF	Dét. ZNIEFF	LRR PC	LRR PDL	LR Nationale	Prot.
Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piéride de la rave			LC		LC	
Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	Piéride du Chou			LC		LC	
Anthocharis cardamines (Linnaeus, 1758)	Aurore			LC		LC	
Platycnemis pennipes (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes			LC		LC	
Platycnemis latipes Rambur, 1842	Agrion blanchâtre		PDL	NT		LC	
Erythromma lindenii (Selys, 1840)	Agrion de Vander Linden			LC		LC	
Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant			LC		LC	
Coenagrion puella (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle			LC		LC	
Platycnemis acutipennis Selys, 1841	Agrion orangé			LC		LC	
Calopteryx splendens (Harris, 1782)	Caloptéryx éclatant			LC		LC	
Gomphus pulchellus Selys, 1840	Gomphe joli			LC		LC	
Libellula fulva O.F. Mà¼ller, 1764	Libellule fauve		PC	NT		LC	
Erythromma viridulum (Charpentier, 1840)	Naïade au corps vert			LC		LC	
Erythromma najas (Hansemann, 1823)	Naïade aux yeux rouges		PC	EN		LC	
Orthetrum albistylum (Selys, 1848)	Orthétrum à stylets blancs			LC		LC	
Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé			LC		LC	
Sympetrum sanguineum (O.F. Mà¼ller, 1764)	Sympétrum sanguin			LC		LC	
Thymelicus lineola (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie du Dactyle			LC		LC	
Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane			LC		LC	
Carcharodus alceae (Esper, 1780)	Hespérie de l'alcée			LC		LC	
Lycaena phlaeas (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun			LC		LC	
Melitaea phoebe (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélitée des Centaurées			LC		LC	
Melitaea cinxia (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain			LC		LC	
Brenthis daphne (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la Ronce			LC		LC	
Papilio machaon (Linnaeus, 1758)	Machaon			LC		LC	
Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Piéride du navet			LC		LC	
Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)	Procris			LC		LC	
Aglais io (Linnaeus, 1758)	Paon du jour			LC		LC	
Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant			LC		LC	
Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci			LC		LC	
Ochlodes sylvanus (Esper, 1777)	Sylvaine			LC		LC	
Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)	Citron			LC		LC	
Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piéride de la rave			LC		LC	
Micropterus salmoides (Lacepède, 1802)	Achigan à grande bouche				NA	NAa	
Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille d'Europe		PDL		CR	CR	

Nom latin	Nom vernaculaire	Dir. HFF	Dét. ZNIEFF	LRR PC	LRR PDL	LR Nationale	Prot.
Blicca bjoerkna (Linnaeus, 1758)	Brème bordelière				LC	LC	
Abramis brama (Linnaeus, 1758)	Brème commune				LC	LC	
Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet		PDL		VU	VU	Art. 1
Carassius carassius (Linnaeus, 1758)	Carassin commun				NA	NAa	
Squalius cephalus (Linnaeus, 1758)	Chevaine				LC	LC	
Gasterosteus aculeatus (Linnaeus, 1758)	Epinoche à trois épines				LC	LC	
Gambusia affinis (Baird & Girard, 1853)	Gambusie					NAa	
Rutilus rutilus (Linnaeus, 1758)	Gardon				LC	LC	
Petromyzon marinus (Linnaeus, 1758)	Lamproie marine	An II	PDL		NT	EN	Art. 1
Perca fluviatilis (Linnaeus, 1758)	Perche				LC	LC	
Lepomis gibbosus (Linnaeus, 1758)	Perche-soleil				NA	NAa	
Ameiurus melas (Rafinesque, 1820)	Poisson-chat				NA	NAa	
Scardinius erythrophthalmus (Linnaeus, 1758)	Rotengle				LC	LC	
Sander lucioperca (Linnaeus, 1758)	Sandre				NA	NAa	
Gymnocephalus cernuus (Linnaeus, 1758)	Grémille				NA	LC	
Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré			LC			
Gryllotalpa gryllotalpa (Linnaeus, 1758)	Courtilière commune		PC	NT			
Euchorthippus elegantulus elegantulus (Zeuner, 1940)	Criquet blafard						
Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures			LC			
Chorthippus albomarginatus (De Geer, 1773)	Criquet marginé			LC			
Chorthippus biguttulus biguttulus (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux						
Omocestus rufipes (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène			LC			
Chorthippus dorsatus dorsatus (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine			LC			
Mecostethus parapleurus (Hagenbach, 1822)	Criquet des roseaux		PC	LC			
Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse			LC			
Eumodicogryllus bordigalensis (Latreille, 1804)	Grillon bordelais			LC			
Gryllus campestris (Linnaeus, 1758)	Grillon champêtre			LC			
Pteronemobius lineolatus (Brullé, 1835)	Grillon des torrents			LC			
Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée			LC			
Phaneroptera nana (Fieber, 1853)	Phanéroptère méridional			LC			
Pholidoptera griseoaptera (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée			LC			
Erynnis tages (Linnaeus, 1758)	Point de Hongrie			LC		LC	
Satyrium w-album (Knoch, 1782)	Thécla de l'Orme		PC/PDL	NT		LC	
Thecla betulae (Linnaeus, 1758)	Thécla du Bouleau			LC		LC	
Vanessa cardui (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame			LC		LC	
Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)	Myrtil			LC		LC	
Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vulcain			LC		LC	

Nom latin	Nom vernaculaire	Dir. HFF	Dét. ZNIEFF	LRR PC	LRR PDL	LR Nationale	Prot.
Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais *	An II, IV	PC/PDL	VU		LC	Art. 2
Iphiclides podalirius (Linnaeus, 1758)	Flambé*			LC		LC	
Pyrgus malvae (Linnaeus, 1758)	Hespérie de l'Ormière*			DD		LC	
Nymphalis antiopa (Linnaeus, 1758)	Morio*		PC/PDL	EN		LC	
Aglais urticae (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue*			NT		LC	
Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)	Piéride du Lotier*			LC		LC	
Satyrium pruni (Linnaeus, 1758)	Thécla du Prunier*		PC/PDL	NT		LC	
Copris lunaris	Copris lunaire						
Oxythryrea funesta	Drap mortuaire						
Cetonia aurata	Cétoine dorée		PDL				
Valgus hemipterus	Cétoine punaise						

* = données anciennes (≤ 1990)

Tableau des hétérocères observées sur le périmètre d'étude

Acrobasis advenella	Campaea margaritaria	Denticucullus pygmina	Hydraecia micacea	Nematopogon metaxella	Phyllonorycter corylifoliella
Acrobasis tumidana	Camptogramma bilineata	Diacrisia sannio	Hypena proboscidalis	Nephopterix angustella	Phyllonorycter messaniella
Acronicta megacephala	Caradrina kadenii	Dolicharthria punctalis	Hypena rostralis	Noctua fimbriata	Plemyria rubiginata
Acronicta rumicis	Carcina quercana	Dysstroma truncata	Hypomecis punctinalis	Noctua janthe	Pleuroptya ruralis
Agonopterix propinquella	Celypha aurofasciana	Earias clorana	Hypsopygia costalis	Noctua pronuba	Plutella xylostella
Agonopterix yeatiana	Celypha lacunana	Ectropis crepuscularia	Idaea degeneraria	Nola confusalis	Prays fraxinella
Agriphila geniculea	Celypha striana	Egira conspicillaris	Idaea dimidiata	Nomophila noctuella	Proxenus hospes
Agriphila inquinatella	Cephimallota crassiflavella	Eidophasia messingiella	Idaea filicata	Notocelia trimaculana	Pseudargyrotoza conwagana
Agriphila selasella	Cerura erminea	Eilema caniola	Idaea macilentaria	Notocelia uddmanniana	Pterophorus pentadactylus
Agriphila straminella	Chiasmia clathrata	Eilema depressa	Idaea rusticata	Notodonta dromedarius	Pterostoma palpina
Agriphila tristella	Chilo phragmitellus	Eilema griseola	Idaea seriata	Ochropleura plecta	Ptilodon capucina
Agrotis exclamationis	Chrysoteuchia culmella	Eilema sororcula	Idaea straminata	Oligia strigilis	Ptilodon cucullina
Agrotis ipsilon	Cilix glaucata	Elaphria venustula	Idaea subsericeata	Oncocera semirubella	Pyrausta aurata
Agrotis segetum	Cilix hispanica	Elophila nymphaeata	Lacanobia oleracea	Opisthograptis luteolata	Pyrausta despicata
Agrotis trux	Cleorodes lichenaria	Endotricha flammealis	Lacanobia w-latinum	Orgyia antiqua	Pyrausta purpuralis
Amphipyra pyramidea	Clepsis consimilana	Ennomos alniaria	Lasiocampa quercus	Orthosia cerasi	Pyroderces argyrogrammos
Anania crocealis	Clepsis spectrana	Ennomos fuscantaria	Laspeyria flexula	Orthosia cruda	Rhodometra sacraria
Ancylis diminutana	Clostera curtula	Epirrhoe alternata	Lithosia quadra	Orthosia gothica	Rhodophaea formosa
Ancylolomia tentaculella	Cochylis hybridella	Eublemma purpurina	Lomaspilis marginata	Orthosia incerta	Rhopobota naevana
Anorthoa munda	Cochylis molliculana	Eudonia mercurella	Lomographa bimaculata	Orthosia populeti	Rivula sericealis
Apamea epomidion	Colocasia coryli	Eudonia pallida	Luperina dumerilii	Ostrinia maysalis/nubilalis	Saturnia pavonia
Aphomia sociella	Colostygia pectinataria	Eupithecia centaureata	Luperina testacea	Pandemis	Schrankia costaestrigalis
Apodia bifractella	Comibaena bajularia	Eupithecia virgaureata	Lycia hirtaria	Pandemis cerasana	Scoliopteryx libatrix
Archips crataegana	Coptotriche marginea	Euplagia quadripunctaria	Lymantria dispar	Pandemis heparana	Scopula imitaria
Archips podana	Cosmia affinis	Euzophera pinguis	Macaria alternata	Parapoynx stratiotata	Scopula immutata
Archips xylosteana	Cosmorhoe ocellata	Evergestis forficalis	Macroglossum stellatarum	Paraswammerdamia albicapitella	Scopula rubiginata
Arctia caja	Cossus cossus	Evergestis pallidata	Mecyna asinalis	Paraswammerdamia nebulella	Selenia dentaria
Arctia villica	Costaconvexa polygrammata	Furcula furcula	Meganola albula	Parectopa ononidis	Selenia lunularia
Argyresthia albistria	Crambus pascuella	Gluphisia crenata	Menophra abruptaria	Pasiphila chloerata	Sesamia nonagrioides
Argyresthia spinosella	Crambus perlellus	Gymnoscelis rufifasciata	Mesoligia furuncula	Pasiphila rectangulata	Sitochroa verticalis
Atethmia centrago	Craniophora ligustri	Hedya nubiferana	Metalampra italica	Pelosia muscerda	Sphinx ligustri
Autographa gamma	Crassa unitella	Hedya ochroleucana	Monopis crocicapitella	Peribatodes rhomboidaria	Spilonota ocellana
Batia lunaris	Crocallis elinguaria	Hedya pruniana	Monopis laevigella	Peridea anceps	Spilosoma lubricipeda
Bucculatrix	Cryphia algae	Helcystogramma rufescens	Monopis monachella	Phalera bucephala	Spodoptera exigua
Cabera exanthemata	Cyclophora punctaria	Helcystogramma triannulella	Mythimna albipuncta	Pheosia tremula	Stauropus fagi
Cabera pusaria	Cydalima perspectalis	Herminia grisealis	Mythimna pallens	Philereme vetulata	Stegania trimaculata
Calybites phasianipennella	Cydia splendana	Herminia tarsipennalis	Mythimna riparia	Phragmataecia castaneae	Tethea ocularis
	Deilephila elpenor	Homoeosoma sinuella	Mythimna straminea	Phragmatobia fuliginosa	Thalpophila matura
	Deilephila porcellus	Hoplodrina ambigua	Mythimna vitellina	Phtheochroa inopiana	Tholera decimalis
	Deltote pygarga	Hoplodrina octogenaria	Nascia cilialis	Phyllocnistis saligna	Thyatira batis

Timandra comae
Tortrix viridana
Trachea atriplicis
Trichiura crataegi
Triodia sylvina
Tyta luctuosa
Udea ferrugalis
Watsonalla binaria
Xanthia icteritia
Xanthorhoe designata
Xanthorhoe fluctuata
Xestia c-nigrum
Xestia xanthographa
Yponomeuta sedella
Ypsolopha parenthesella

Anexe 11 : Représentation Litto 3D du complexe Bois de la Vieille Vaigue/Ile de la Chatte. Source : EPMP

